



**PROVENCE-ALPES-
CÔTE-D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R93-2021-210

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Agence régionale de santé PACA /

R93-2021-12-15-00280 - DECISION 130801327 20211215 (6 pages)	Page 3
R93-2021-12-15-00281 - DECISION 130801400 20211215 (6 pages)	Page 10
R93-2021-12-15-00282 - DECISION 130801418 20211215 (6 pages)	Page 17
R93-2021-12-15-00283 - DECISION 130801582 20211215 (6 pages)	Page 24
R93-2021-12-15-00284 - DECISION 130801798 20211215 (6 pages)	Page 31
R93-2021-12-15-00285 - DECISION 130801848 20211215 (6 pages)	Page 38
R93-2021-12-15-00286 - DECISION 130801947 20211215 (6 pages)	Page 45
R93-2021-12-15-00287 - DECISION 130802044 20211215 (6 pages)	Page 52
R93-2021-12-15-00288 - DECISION 130802119 20211215 (6 pages)	Page 59
R93-2021-12-15-00289 - DECISION 130802135 20211215 (6 pages)	Page 66
R93-2021-12-15-00290 - DECISION 130802150 20211215 (6 pages)	Page 73
R93-2021-12-21-00014 - DECISION 130804032 20211221 (175 pages)	Page 80
R93-2021-12-21-00013 - DECISION 130804032 20211221 (2) (18 pages)	Page 256
R93-2021-12-21-00015 - DECISION 130804032 20211222 (233 pages)	Page 275
R93-2021-12-21-00016 - DECISION 130804081 20211222 (50 pages)	Page 509
R93-2021-12-21-00018 - DECISION 130804115 20211221 (29 pages)	Page 560
R93-2021-12-21-00017 - DECISION 130804115 20211221 (2) (55 pages)	Page 590
R93-2021-12-21-00019 - DECISION 130804115 20211222 (154 pages)	Page 646
R93-2021-12-21-00020 - DECISION 130804156 20211221 (40 pages)	Page 801
R93-2021-12-21-00021 - DECISION 130804339 20211221 (40 pages)	Page 842
R93-2021-12-15-00271 - DECISION 130808504 20211215 (6 pages)	Page 883
R93-2021-12-15-00272 - DECISION 130808744 20211215 (6 pages)	Page 890
R93-2021-12-15-00273 - DECISION 130808801 20211215 (6 pages)	Page 897
R93-2021-12-15-00274 - DECISION 130809049 20211215 (6 pages)	Page 904
R93-2021-12-15-00275 - DECISION 130809114 20211215 (6 pages)	Page 911
R93-2021-12-15-00276 - DECISION 130809122 20211215 (6 pages)	Page 918
R93-2021-12-15-00277 - DECISION 130809395 20211215 (6 pages)	Page 925
R93-2021-12-15-00278 - DECISION 130809445 20211215 (6 pages)	Page 932
R93-2021-12-15-00303 - DECISION 130809742 20211215 (6 pages)	Page 939
R93-2021-12-15-00304 - DECISION 130809858 20211215 (6 pages)	Page 946
R93-2021-12-15-00305 - DECISION 130809866 20211215 (6 pages)	Page 953
R93-2021-12-15-00306 - DECISION 130809940 20211215 (6 pages)	Page 960
R93-2021-12-15-00307 - DECISION 130809957 20211215 (6 pages)	Page 967
R93-2021-12-15-00308 - DECISION 130810096 20211215 (6 pages)	Page 974

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00280

DECISION 130801327 20211215

DECISION TARIFAIRE N°468 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD RESIDENCE MARYLISE - 130801327

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE MARYLISE (130801327), sise à MARSEILLE 12EME et gérée par l'entité dénommée ENTRAIDE (130804057) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 1 686 777,40 € au titre de 2021, dont 62 924,31 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 140 564,78 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 294 806,39 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 002,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	22 187,31 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	304 781,70 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 623 853,09 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 231 882,08 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 002,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	22 187,31 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	304 781,70 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 135 321,09 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ENTRAIDE (130804057) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESSE ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130801327	EHPAD RESIDENCE MARYLISE	MARSEILLE 12EME

Email ET : direction.marylise@entraide.asso.fr

Email EJ : ets.marylise@entraide.asso.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	88	2	0	14	0	0	0
au 31/12/2021	88	2	0	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	1 302 556,40 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	1 167 159,76 €	22 187,31 €	0,00 €	65 002,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 207,33 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

		Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	753,00	31/05/2018	bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	225,00	19/03/2018	GALAAD		
PUI	NON				
Option tarifaire	PARTIEL	au 01/01/2021			
Valeur du point	10,48				

<i>référence valeur du point</i>	GLOBAL AVEC PUI	13,10 €
	GLOBAL SANS PUI	12,44 €
	PARTIEL AVEC PUI	11,11 €
	PARTIEL SANS PUI	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 1 231 882,08 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	12 488,61 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	1 179 648,37 €	22 187,31 €	0,00 €	65 002,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	52 233,71 €	Montant alloué 52 233,71 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	256 574,37 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 765,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 328,21 €	0,00 €	33 753,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 077,25 €

TOTAL CNR 2021 62 924,31 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	1 686 777,40 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 623 853,09 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00281

DECISION 130801400 20211215

DECISION TARIFAIRE N°469 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
SSIAD FOUGAU - 130801400

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure SSIAD PA dénommée SSIAD FOUGAU (130801400), sise à MARGNANE et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION FOUGAU (130005994) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 1 661 277,83 € au titre de 2021, dont 94 998,69 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 138 439,82 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	1 502 876,28 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	158 401,55 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 566 279,14 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	1 407 877,59 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	158 401,55 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 130 523,26 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION FOUGAU (130005994) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130801400	SSIAD FOUGAU	MARIGNANE

Email ET : direction.fougau@sud-generations.fr

Email EJ : cmonneron@sud-generations.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	0	0	0	0	0	92	10
au 31/12/2021	0	0	0	0	0	92	10

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	1 545 273,52 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 386 871,97 €	158 401,55 €	0,00 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	0,00			Coût à la place 15 303,02 €
PMP pris en compte en CB 2021	0,00			
PUI				
Option tarifaire	au 01/01/2021			
Valeur du point				

<i>référence valeur du point</i>		
GLOBAL AVEC PUI	13,10 €	
GLOBAL SANS PUI	12,44 €	
PARTIEL AVEC PUI	11,11 €	
PARTIEL SANS PUI	10,48 €	

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 0,00 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,30 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 160,62 €	0,00 €
Total base actualisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 391 032,59 €	158 401,55 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	0,00 €	Montant alloué 0,00 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 845,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 845,80 €	38 640,00 €	0,00 €	26 081,00 €	25 214,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 217,13 €

TOTAL CNR 2021 94 998,69 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	1 661 277,83 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 566 279,14 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00282

DECISION 130801418 20211215

DECISION TARIFAIRE N°470 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
SSIAD DU CCAS DE SALON-DE-PROVENCE - 130801418

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure SSIAD PA dénommée SSIAD DU CCAS DE SALON-DE-PROVENCE (130801418), sise à SALON DE PROVENCE et gérée par l'entité dénommée C.C.A.S. DE SALON-DE-PROVENCE (130804529) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 987 585,42 € au titre de 2021, dont 280 801,58 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 82 298,78 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	987 585,42 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 722 135,68 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	722 135,68 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 60 177,97 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire C.C.A.S. DE SALON-DE-PROVENCE (130804529) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130801418	SSIAD DU CCAS DE SALON-DE-PROVENCE	SALON DE PROVENCE

Email ET : secretariatdedirection@salon-de-provence.org

Email EJ : secretariatdedirection@salon-de-provence.org

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	0	0	0	0	0	64	0
au 31/12/2021	0	0	0	0	0	64	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	702 803,52 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	702 803,52 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	0,00		Coût à la place	11 283,37 €
PMP pris en compte en CB 2021	0,00			
PUI				
Option tarifaire	au 01/01/2021			
Valeur du point				

<i>référence valeur du point</i>	<i>GLOBAL AVEC PUI</i>	13,10 €
	<i>GLOBAL SANS PUI</i>	12,44 €
	<i>PARTIEL AVEC PUI</i>	11,11 €
	<i>PARTIEL SANS PUI</i>	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 0,00 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,30 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 108,41 €	0,00 €
Total base actualisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	704 911,93 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	0,00 €	Montant alloué 0,00 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 223,75 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 284,04 €	16 800,00 €	0,00 €	250 925,00 €	9 554,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 238,00 €

TOTAL CNR 2021 280 801,58 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 15 351,84 €

Commentaires

L'autorité de tarification propose d'affecter le résultat excédentaire de 15 352€ en diminution des charges d'exploitation 2021

Après affectation :
la réserve de compensation reste à 80 700€

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	987 585,42 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	722 135,68 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00283

DECISION 130801582 20211215

DECISION TARIFAIRE N°471 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD VERTE COLLINE - 130801582

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD VERTE COLLINE (130801582), sise à AUBAGNE et gérée par l'entité dénommée LA SOURCE VERTE COLLINE (130037666) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 1 861 413,07 € au titre de 2021, dont 84 865,87 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 155 117,76 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 241 580,52 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	67 706,03 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	275 455,60 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	276 670,92 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 146 047,21 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 388 714,65 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	67 706,03 €	0.00
Hébergement Temporaire	137 500,00 €	0.00
Accueil de jour	275 455,60 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	276 670,92 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 178 837,27 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire LA SOURCE VERTE COLLINE (130037666) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130801582	EHPAD VERTE COLLINE	AUBAGNE

Email ET : jc.amarantinis@jcmsante.com

Email EJ : g.bon-cabel@jcmsante.com

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :

au 31/12/2020

au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	74	0	22	14	0	0	0
au 31/12/2021	89	11	22	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

1 419 780,55 €

répartie comme suit :

Montant

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	1 024 073,91 €	0,00 €	275 455,60 €	67 706,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 545,01 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	08/10/2018	Bordereau CD	Coût à la place	12 520,71 €
PMP pris en compte en CB 2021	09/05/2018	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			

au 01/01/2021

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI	13,10 €
GLOBAL SANS PUI	12,44 €
PARTIEL AVEC PUI	11,11 €
PARTIEL SANS PUI	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

1 054 831,28 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	10 957,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	1 035 031,50 €	0,00 €	275 455,60 €	67 706,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	19 799,78 €	Montant alloué 19 799,78 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	15	11	0	0	0	0	0	0
Montant	232 000,00 €	137 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	101 883,37 €	0,00 €	224 125,91 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	15	11	0	0	0	0	0	0
Montant	-232 000,00 €	-137 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 484,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 568,00 €	0,00 €	31 225,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 587,69 €

TOTAL CNR 2021 84 865,87 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	1 861 413,07 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	2 146 047,21 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00284

DECISION 130801798 20211215

DECISION TARIFAIRE N°472 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD LES JARDINS DE SORMIOU - 130801798

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES JARDINS DE SORMIOU (130801798), sise à MARSEILLE 09EME et gérée par l'entité dénommée SAS DV MARSEILLE (130006224) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 2 193 112,09 € au titre de 2021, dont 61 993,47 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 182 759,34 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 662 466,15 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 642,09 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	127 830,02 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	337 173,83 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 131 118,62 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 600 472,68 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	65 642,09 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	127 830,02 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	337 173,83 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 177 593,22 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS DV MARSEILLE (130006224) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130801798	EHPAD LES JARDINS DE SORMIOU	MARSEILLE 09EME

Email ET : dir-sormiou-marseille@domusvi.com

Email EJ : dir-sormiou-marseille@domusvi.com

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :

au 31/12/2020

au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	96	0	11	14	0	0	0
au 31/12/2021	96	0	11	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

1 857 980,44 €

répartie comme suit :

Montant

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	1 600 472,68 €	0,00 €	127 830,02 €	65 642,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 035,65 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	04/05/2018	Bordereau CD	Coût à la place	11 620,91 €
PMP pris en compte en CB 2021	13/04/2018	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	GLOBAL			
Valeur du point	12,44			

au 01/01/2021

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI	13,10 €
GLOBAL SANS PUI	12,44 €
PARTIEL AVEC PUI	11,11 €
PARTIEL SANS PUI	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

1 600 472,68 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	1 600 472,68 €	0,00 €	127 830,02 €	65 642,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	0,00 €	Montant alloué 0,00 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	273 138,18 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 926,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 994,90 €	0,00 €	43 715,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 357,00 €

TOTAL CNR 2021 61 993,47 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	2 193 112,09 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	2 131 118,62 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00285

DECISION 130801848 20211215

DECISION TARIFAIRE N°473 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD LA LOINFONTAINE - 130801848

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LA LOINFONTAINE (130801848), sise à MALLEMORT et gérée par l'entité dénommée SARL LA LOINFONTAINE (130006240) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 991 940,32 € au titre de 2021, dont 86 116,95 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 82 661,69 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	832 372,81 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	159 567,51 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 905 823,37 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	746 255,86 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	159 567,51 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 75 485,28 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL LA LOINFONTAINE (130006240) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130801848	EHPAD LA LOINFONTAINE	MALLEMORT

Email ET : loinfontaine@wanadoo.fr

Email EJ : loinfontaine@wanadoo.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :

au 31/12/2020

au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	53	0	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	53	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

738 794,83 €

répartie comme suit :

Montant

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	708 489,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 304,87 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	27/11/2017	bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	22/12/2017	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			
	au 01/01/2021			
		<i>référence valeur du point</i>		
		GLOBAL AVEC PUI	13,10 €	
		GLOBAL SANS PUI	12,44 €	
		PARTIEL AVEC PUI	11,11 €	
		PARTIEL SANS PUI	10,48 €	

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

746 255,86 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	7 580,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	716 070,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	30 185,06 €	Montant alloué 30 185,06 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	129 262,64 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 063,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 100,26 €	0,00 €	48 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 853,35 €

TOTAL CNR 2021 86 116,95 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	991 940,32 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	905 823,37 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00286

DECISION 130801947 20211215

DECISION TARIFAIRE N°474 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD LES OPALINES SAINT-CANNAT - 130801947

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES OPALINES SAINT-CANNAT (130801947), sise à SAINT CANNAT et gérée par l'entité dénommée SAS LES OPALINES SAINT CANNAT (130044399) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 1 572 375,21 € au titre de 2021, dont 33 049,05 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 131 031,27 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 304 077,07 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	268 298,13 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 539 326,16 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 271 028,02 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	268 298,13 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 128 277,18 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS LES OPALINES SAINT CANNAT (130044399) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130801947	EHPAD LES OPALINES SAINT-CANNAT	SAINT CANNAT

Email ET : direction-saintcannat@lesopalines.fr

Email EJ : aurelie.pirani@lesopalines.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :

au 31/12/2020

au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	90	0	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	90	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

1 219 469,31 €

répartie comme suit :

Montant

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	1 168 514,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 954,86 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	26/02/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	23/06/2019	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			
	au 01/01/2021			
		<i>référence valeur du point</i>		
		GLOBAL AVEC PUI	13,10 €	
		GLOBAL SANS PUI	12,44 €	
		PARTIEL AVEC PUI	11,11 €	
		PARTIEL SANS PUI	10,48 €	

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

1 271 028,02 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	12 503,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	1 181 017,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	90 010,47 €	Montant alloué 90 010,47 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	217 343,27 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 805,68 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 378,00 €	0,00 €	20 718,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 147,19 €

TOTAL CNR 2021 33 049,05 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	1 572 375,21 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 539 326,16 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00287

DECISION 130802044 20211215

DECISION TARIFAIRE N°475 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD RESIDENCE SAINT-LUC - 130802044

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE SAINT-LUC (130802044), sise à MARSEILLE 12EME et gérée par l'entité dénommée SAS RESIDENCE SAINT LUC (920030335) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 1 156 169,47 € au titre de 2021, dont 148 262,49 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 96 347,46 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	982 109,56 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	174 059,91 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 007 906,98 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	833 847,07 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	174 059,91 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 83 992,25 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS RESIDENCE SAINT LUC (920030335) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130802044	EHPAD RESIDENCE SAINT-LUC	MARSEILLE 12EME

Email ET : stluc@orpea.net

Email EJ : tarification@orpea.net

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :

au 31/12/2020

au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	58	0	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	58	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

786 034,15 €

répartie comme suit :

Montant

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	752 976,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 057,25 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	28/05/2018	bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	25/04/2018	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			

au 01/01/2021

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI	13,10 €
GLOBAL SANS PUI	12,44 €
PARTIEL AVEC PUI	11,11 €
PARTIEL SANS PUI	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

833 847,07 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	8 056,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	761 033,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	72 813,32 €	Montant alloué 72 813,32 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	141 002,66 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 163,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	63 141,12 €	0,00 €	0,00 €	78 729,52 €	0,00 €	2 028,19 €

TOTAL CNR 2021 148 262,49 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	1 156 169,47 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 007 906,98 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00288

DECISION 130802119 20211215

DECISION TARIFAIRE N°476 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD B CARRARA (CH D'ALLAUCH) - 130802119

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD B CARRARA (CH D'ALLAUCH) (130802119), sise à ALLAUCH et gérée par l'entité dénommée CH LOUIS BRUNET D'ALLAUCH (130781339) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 760 238,39 € au titre de 2021, dont 70 073,12 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 63 353,20 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	459 555,77 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	58 461,73 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	143 221,69 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	98 999,20 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 690 165,27 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	389 482,65 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	58 461,73 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	143 221,69 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	98 999,20 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 57 513,77 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH LOUIS BRUNET D'ALLAUCH (130781339) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130802119	EHPAD B CARRARA (CH D'ALLAUCH)	ALLAUCH

Email ET : direction@ch-allauch.fr

Email EJ : j-m.caraco@ch-allauch.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	25	0	12	12	0	0	0
au 31/12/2021	25	0	12	12	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	605 144,10 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	374 204,47 €	0,00 €	143 221,69 €	58 461,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 256,21 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	635,00			11 935,14 €
PMP pris en compte en CB 2021	214,00	19/12/2017	GALAAD	
PUI	OUI			
Option tarifaire	GLOBAL	au 01/01/2021		
Valeur du point	13,1			
		<i>référence valeur du point</i>		
		GLOBAL AVEC PUI	13,10 €	
		GLOBAL SANS PUI	12,44 €	
		PARTIEL AVEC PUI	11,11 €	
		PARTIEL SANS PUI	10,48 €	

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 389 482,65 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	4 003,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	378 208,46 €	0,00 €	143 221,69 €	58 461,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	11 274,19 €	Montant alloué 11 274,19 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	2 613,46 €	0,00 €	0,00 €	67 129,53 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
501,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 830,32 €	0,00 €	36 216,72 €	0,00 €	0,00 €	19 650,28 €	0,00 €	874,22 €

TOTAL CNR 2021 70 073,12 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	760 238,39 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	690 165,27 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00289

DECISION 130802135 20211215

DECISION TARIFAIRE N°477 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD PUBLIC DU LAC (CH ARLES) - 130802135

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD PUBLIC DU LAC (CH ARLES) (130802135), sise à ARLES et gérée par l'entité dénommée CENTRE HOSPITALIER JOSEPH IMBERT ARLES (130789274) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 3 005 933,21 € au titre de 2021, dont 482 013,58 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 250 494,43 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	2 527 589,06 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	66 924,94 €	0.00
Hébergement Temporaire	12 865,20 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	398 554,01 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 523 919,63 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	2 045 575,48 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	66 924,94 €	0.00
Hébergement Temporaire	12 865,20 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	398 554,01 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 210 326,64 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CENTRE HOSPITALIER JOSEPH IMBERT ARLES (130789274) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130802135	EHPAD PUBLIC DU LAC (CH ARLES)	ARLES

Email ET : direction@ch-arles.fr

Email EJ : finances@ch-arles.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :

au 31/12/2020

au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	104	1	0	14	0	0	0
au 31/12/2021	104	1	0	14	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

2 074 526,71 €

répartie comme suit :

Montant

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	1 883 259,14 €	12 865,20 €	0,00 €	66 924,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	111 477,43 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	08/01/2018	Bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	09/10/2020	GALAAD		
PUI				
Option tarifaire				
Valeur du point	13,1			

au 01/01/2021

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI	13,10 €
GLOBAL SANS PUI	12,44 €
PARTIEL AVEC PUI	11,11 €
PARTIEL SANS PUI	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

2 045 575,48 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	20 150,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	1 903 410,01 €	12 865,20 €	0,00 €	66 924,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	142 165,47 €	Montant alloué 142 165,47 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	3 980,92 €	0,00 €	0,00 €	283 095,66 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
2 086,56 €	68 530,00 €	176 800,00 €	0,00 €	45 448,00 €	0,00 €	67 277,83 €	0,00 €	0,00 €	118 234,44 €	0,00 €	3 636,75 €

TOTAL CNR 2021 482 013,58 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	3 005 933,21 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	2 523 919,63 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00290

DECISION 130802150 20211215

DECISION TARIFAIRE N°478 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
SSIAD DU G.C.M. MARTIGUES - 130802150

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure SSIAD PA dénommée SSIAD DU G.C.M. MARTIGUES (130802150), sise à MARTIGUES et gérée par l'entité dénommée OXANCE-MUTUELLES DE FRANCE (380004028) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 587 466,59 € au titre de 2021, dont 65 208,07 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 48 955,55 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	587 466,59 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 552 294,77 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	552 294,77 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 46 024,56 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire OXANCE-MUTUELLES DE FRANCE (380004028) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130802150	SSIAD DU G.C.M. MARTIGUES	MARTIGUES

Email ET : ssiad.martigues@oxance.fr

Email EJ : djaussent@oxance.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	0	0	0	0	0	40	0
au 31/12/2021	0	0	0	0	0	40	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	545 408,54 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	545 408,54 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	0,00			Coût à la place 13 807,37 €
PMP pris en compte en CB 2021	0,00			
PUI				
Option tarifaire	au 01/01/2021			
Valeur du point				

	référence	valeur du point
GLOBAL AVEC PUI		13,10 €
GLOBAL SANS PUI		12,44 €
PARTIEL AVEC PUI		11,11 €
PARTIEL SANS PUI		10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 0,00 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,30 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 636,23 €	0,00 €
Total base actualisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	547 044,77 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	0,00 €	Montant alloué 0,00 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 250,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
802,52 €	39 180,00 €	0,00 €	23 280,00 €	546,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 398,75 €

TOTAL CNR 2021 65 208,07 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 30 036,25 €

Commentaires

L'autorité de tarification propose d'affecter le résultat excédentaire de 30 036€ en diminution des charges d'exploitation 2021

Après affectation :
la réserve de compensation reste à 64 485€

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	587 466,59 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	552 294,77 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-21-00014

DECISION 130804032 20211221

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 134 PORTANT MODIFICATION POUR 2021 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION - 130804032 POUR LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS :

CMPP	CMPP DE PLOMBIERES	130790249
CMPP	CMPP PARADIS-CANEBIERE	130790306
IME	PLATEFORME AUTISME ARI MARSEILLE NORD	130045289
SESSAD	SESSAD COTE BLEUE	130026578
MAS	MAS HENRI GASTAUT	130050446
FAM	FAM LES BORIES	130031008
CMPP	CMPP DE LA BELLE DE MAI	130780265
CMPP	CMPP UNIVERSITAIRE PIERRE JANET	130781057
CMPP	CMPP SAINT JUST - CHARTREUX	130786304
ITEP	ITEP SANDERVAL EP	130783897
ITEP	ITEP LES BASTIDES EP	130784689
SESSAD	SESSAD MARSEILLE CENTRE EST	130038771
SESSAD	SESSAD LES CALANQUES	130038870
MAS	MAS UN TOIT POUR MOI	130032279
CAMSP	CAMSP DE LA CIOTAT	130796485
ESAT	ESAT L'ARC-EN-CIEL	130790181
SESSAD	SESSAD NORD LITTORAL	130038599
SESSAD	SESSAD MONT RIAN	130038797
SESSAD	SESSAD LES BASTIDES	130038896
SESSAD	SESSAD LE VERDIER CENTRE	130016959
SESSAD	SESSAD SANDERVAL	130008790
EEAP	EEAP LES CALANQUES	130809916
CMPP	CMPP LA CIOTAT	130785488
ITEP	ITEP NORD	130038508

	LITTORAL (EP)	
EEAP	EEAP GERMAINE POINSO CHAPUIS	130786874
ITEP	ITEP MARSEILLE	130780372
	CENTRE EST (EP)	
SESSAD	SESSAD	130044027
	PLATEFORME AUTISME	
ESAT	ESAT LA	130807340
	BESSONNIERE	
ITEP	ITEP LE VERDIER EP	130032329
CMPP	CMPP GILBERT DE VOISINS	130783467
IME	IME MONT RIAN	130780398
ESAT	ESAT LE GRAND	130801319
	LINCHE	
CMPP	CMPP REPUBLIQUE	130780737

Le directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 publiée au Journal Officiel du 15 décembre 2020 ;

Vu L'instruction DGCS/SD5C/DSS/SD1B/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Vu L'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;

Vu La décision n° 2021-23 du 22 novembre 2021 de la directrice de la CNSA modifiant la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2021 ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant La signature du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens en date du 25/04/2014

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 01/01/2021, au titre de 2021, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION (130804032) dont le siège est situé 26 R SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT, a été fixé à 48757676,7 € (48757676,7 € imputables à l'Assurance Maladie) dont :

- 812654,6302€ à titre non reconductible.

La dotation se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2021 étant également mentionnés

Dotation en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130790249	614865,37 35 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130790306	839229,65 28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130045289	1268842,8 26 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130026578	763974,91 36 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130050446	0 €	0 €	0 €	1206271,8 79 €	0 €	0 €	0 €
130031008	412009,59 27 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780265	798539,17 5 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130781057	1849193,4 7 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786304	662792,54 83 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783897	1031793,0 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130784689	1716692,9 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038771	1861703,2 47 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038870	801656,19 65 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130032279	4067335,8 01 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130796485	335680,24 88 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130790181	0 €	1518198,5 22 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038599	1228551,7 4 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038797	505223,74 59 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038896	2557439,4 96 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130016959	2247673,2 28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008790	2642214,5 52 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809916	3736957,3 26 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130785488	755088,24 92 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038508	866228,95 56 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786874	5305995,4 02 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780372	854975,27 37 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130044027	500183,68 69 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130807340	0 €	838062,82 97 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130032329	875346,46 3 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783467	576796,21 65 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780398	3261420,1 48 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130801319	0 €	1591649,8 22 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780737	665090,02 65 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prix de journée en €

FINISS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130790249	111,21 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130790306	166,09 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130045289	144,76 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130026578	70,63 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130050446	0 €	0 €	0 €	257,75 €	0€	0€	0 €
130031008	86,74 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130780265	126,27 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130781057	0 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130786304	27,19 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130783897	1697,03 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130784689	1559,21 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038771	81,91 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €

130038870	68,82 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130032279	528,29 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130796485	191,38 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130790181	0 €	103,64 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038599	753,71 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038797	104,6 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038896	74,63 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130016959	104,02 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130008790	91,12 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130809916	1326,1 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130785488	70,07 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038508	2204,14 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130786874	893,11 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130780372	271,42 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130044027	49,04 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130807340	0 €	75,46 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130032329	2814,62 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130783467	165,56 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130780398	241,35 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130801319	0 €	122,12 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130780737	117,97 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 4063139,725 € imputables à l'Assurance Maladie ;

Article 2 : A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 47945022,07 € dont 47945022,07 € imputable à l'Assurance Maladie. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

FINESS	Dotation en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130790249	614120,07 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130790306	839380,97 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130045289	1255137,2 46 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130026578	755440,50 11 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130050446	0 €	0 €	0 €	1157423,7 8 €	0 €	0 €	0 €
130031008	395049,54 71 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780265	786328,54 98 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130781057	1833420,2 73 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786304	642196,21 14 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783897	1009740,9 2 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130784689	1695850,7 14 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038771	1841883,3 31 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038870	793084,89 74 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130032279	4025452,9 62 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130796485	337263,81 66 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130790181	0 €	1494880,0 68 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038599	1212421,3 51 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038797	496345,87 5 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038896	2526649,3 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130016959	2219733,0 86 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008790	2612338,0 23 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809916	3693310,9 58 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130785488	743931,85 64 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130038508	853168,54 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786874	5207950,0 9 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780372	842773,16 15 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130044027	488245,65 89 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130807340	0 €	826356,70 2 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130032329	869028,71 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783467	577265,64 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780398	3324033,5 45 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130801319	0 €	1309655,3 28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780737	665160,28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prix de journée en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130790249	111,07 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130790306	166,12 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130045289	143,2 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130026578	69,84 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130050446	0 €	0 €	0 €	247,31 €	0 €	0 €	0 €
130031008	83,17 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780265	124,34 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130781057	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786304	26,35 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783897	1660,76 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130784689	1540,28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038771	81,04 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038870	68,08 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130032279	522,85 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130796485	192,28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130790181	0 €	102,05 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038599	743,82 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038797	102,76 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038896	73,73 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130016959	102,72 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008790	90,09 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809916	1310,61 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130785488	69,04 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038508	2170,91 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786874	876,61 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780372	267,55 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130044027	47,87 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130807340	0 €	74,41 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130032329	2794,3 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783467	165,69 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780398	245,99 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130801319	0 €	100,49 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780737	117,98 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Pour 2022, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 3995418,505 € dont 3995418,505 € imputable à l'Assurance Maladie ;

Article 3 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION (130804032) et aux structures concernées.

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130790249

RAISON SOCIALE : CMPP DE PLOMBIERES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 609185,67 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	609185,67 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	609185,67 €
- Montant d'actualisation :	4934,4 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	614120,07 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 0 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	0 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 745,30 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	0 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	745,3034702 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 614865,3735 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	609185,67 €
Montant d'actualisation (B)	4934,4 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	614120,07 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	0 €
Crédits non reconductibles (E)	745,30 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	614865,3735 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	614865,3735 €	111,21 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 614120,07 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	614120,07 €	111,07 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	614865,3735 €	0 €
• Dont CNR	745,3034702 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	614120,07 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130790306

RAISON SOCIALE : CMPP PARADIS-CANEBIERE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 832636,61 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	832636,61 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	832636,61 €
- Montant d'actualisation :	6744,36 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	839380,97 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 0 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	0 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 1 018,68 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	0 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	1018,682785 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 839229,6528 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	832636,61 €
Montant d'actualisation (B)	6744,36 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	839380,97 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	0 €
Crédits non reconductibles (E)	1 018,68 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 1170 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	839229,6528 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	839229,6528 €	166,09 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 839380,97 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	839380,97 €	166,12 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	839229,6528 €	0 €
• Dont CNR	-151,3172151 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	839380,97 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130045289

RAISON SOCIALE : PLATEFORME AUTISME ARI MARSEILLE NORD

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	25	1	26
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1232584,84 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1232584,84 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1232584,84 €
- Montant d'actualisation :	9049,56 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	1241634,4 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 13502,84613 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	13502,84613 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 35 647,58 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	754,8689347 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	21309,36387 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	10000 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1000 €
- Covid19 : frais logistique	40 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1035,35 €
- Covid19 : réalisation autotests	1507,996336 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1268842,826 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1232584,84 €
Montant d'actualisation (B)	9049,56 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1241634,4 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	13502,84613 €
Crédits non reconductibles (E)	35 647,58 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 15507 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 6435 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1268842,826 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1268842,826 €	144,76 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1255137,246 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1255137,246 €	143,2 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1268842,826 €	0 €
• Dont CNR	13705,58021 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1255137,246 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130026578

RAISON SOCIALE : SESSAD COTE BLEUE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	25	1	26
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 751456,49 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	751456,49 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	751456,49 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	751456,49 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3984,011129 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3984,011129 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 8 534,41 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	6310,698871 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	269 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1035,35 €
- Covid19 : réalisation autotests	919,3635985 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 763974,9136 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	751456,49 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	751456,49 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3984,011129 €
Crédits non reconductibles (E)	8 534,41 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	763974,9136 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	763974,9136 €	70,63 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 755440,5011 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	755440,5011 €	69,84 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	763974,9136 €	0 €
• Dont CNR	8534,41247 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	755440,5011 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130050446

RAISON SOCIALE : MAS HENRI GASTAUT

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1056916,75 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	96083,33 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1153000,08 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1153000,08 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	1153000,08 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4423,700356 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4423,700356 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 48 848,09 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	543,505633 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7003,509644 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	34207 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1075 €
- Covid19 : frais logistique	3863 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	745,45 €
- Covid19 : réalisation autotests	1410,628981 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1206271,879 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1153000,08 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1153000,08 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4423,700356 €
Crédits non reconductibles (E)	48 848,09 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1206271,879 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	1206271,879 €	257,75 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1157423,78 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	1157423,78 €	247,31 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1206271,879 €	0 €
• Dont CNR	48848,09862 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1157423,78 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130031008

RAISON SOCIALE : FAM LES BORIES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	14	1	15
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 382259,71 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	382259,71 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	382259,71 €
- Montant d'actualisation :	3631,47 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	385891,18 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 9158,367138 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	9158,367138 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 16 960,04 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	422,7266035 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	14463,84286 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1026 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	579,8 €
- Covid19 : réalisation autotests	467,6726693 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 412009,5927 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	382259,71 €
Montant d'actualisation (B)	3631,47 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	385891,18 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	9158,367138 €
Crédits non reconductibles (E)	16 960,04 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	412009,5927 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	412009,5927 €	86,74 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 395049,5471 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	395049,5471 €	83,17 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	412009,5927 €	0 €
• Dont CNR	16960,04553 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	395049,5471 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130780265

RAISON SOCIALE : CMPP DE LA BELLE DE MAI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	1	1
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 772202,38 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	772202,38 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	772202,38 €
- Montant d'actualisation :	6254,84 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	778457,22 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7871,329796 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7871,329796 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 13 380,63 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	12435,8802 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	944,7449963 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 798539,175 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	772202,38 €
Montant d'actualisation (B)	6254,84 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	778457,22 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7871,329796 €
Crédits non reconductibles (E)	13 380,63 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 1170 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	798539,175 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	798539,175 €	126,27 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 786328,5498 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	786328,5498 €	124,34 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	798539,175 €	0 €
• Dont CNR	12210,6252 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	786328,5498 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130781057

RAISON SOCIALE : CMPP UNIVERSITAIRE PIERRE JANET

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	1	1
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1813015,38 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1813015,38 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1813015,38 €
- Montant d'actualisation :	14685,42 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1827700,8 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5719,473245 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5719,473245 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 15 779,90 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9045,236755 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	45,88 €
- Covid19 : frais logistique	4470,66 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	2218,119567 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1849193,47 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1813015,38 €
Montant d'actualisation (B)	14685,42 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1827700,8 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5719,473245 €
Crédits non reconductibles (E)	15 779,90 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 6,7 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1849193,47 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1849193,47 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1833420,273 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1833420,273 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1849193,47 €	0 €
• Dont CNR	15773,19632 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1833420,273 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130786304

RAISON SOCIALE : CMPP SAINT JUST - CHARTREUX

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	1	1
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 626117,27 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	626117,27 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	626117,27 €
- Montant d'actualisation :	5071,55 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	631188,82 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 11007,39137 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	11007,39137 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 20 596,34 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	17377,31863 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	821 €
- Covid19 : frais logistique	646 €
- Covid19 : renfort de personnel	986 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	766,0183046 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 662792,5483 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	626117,27 €
Montant d'actualisation (B)	5071,55 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	631188,82 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	11007,39137 €
Crédits non reconductibles (E)	20 596,34 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	662792,5483 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	662792,5483 €	27,19 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 642196,2114 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	642196,2114 €	26,35 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	662792,5483 €	0 €
• Dont CNR	20596,33693 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	642196,2114 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130783897

RAISON SOCIALE : ITEP SANDERVAL EP

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	21	1	22
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 988541,62 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	988541,62 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	988541,62 €
- Montant d'actualisation :	9391,15 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	997932,77 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 11808,1499 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	11808,1499 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 22 052,17 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	18639,0601 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	1334 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	869,69 €
- Covid19 : réalisation autotests	1209,423557 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1031793,094 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	988541,62 €
Montant d'actualisation (B)	9391,15 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	997932,77 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	11808,1499 €
Crédits non reconductibles (E)	22 052,17 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1031793,094 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1031793,094 €	1697,03 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1009740,92 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1009740,92 €	1660,76 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1031793,094 €	0 €
• Dont CNR	22052,17366 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1009740,92 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130784689

RAISON SOCIALE : ITEP LES BASTIDES EP

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	45	1	46
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1669186,96 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1669186,96 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1669186,96 €
- Montant d'actualisation :	15857,28 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	1685044,24 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 10806,47378 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	10806,47378 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 20 842,28 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	17060,73622 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1739,39 €
- Covid19 : réalisation autotests	2042,153805 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1716692,994 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1669186,96 €
Montant d'actualisation (B)	15857,28 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1685044,24 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	10806,47378 €
Crédits non reconductibles (E)	20 842,28 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1716692,994 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1716692,994 €	1559,21 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1695850,714 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1695850,714 €	1540,28 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1716692,994 €	0 €
• Dont CNR	20842,28003 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1695850,714 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038771

RAISON SOCIALE : SESSAD MARSEILLE CENTRE EST

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	66	1	67
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1832483,28 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1832483,28 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1832483,28 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	1832483,28 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 9400,05062 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	9400,05062 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 19 819,92 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	14844,65938 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2733,32 €
- Covid19 : réalisation autotests	2241,937417 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1861703,247 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1832483,28 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1832483,28 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	9400,05062 €
Crédits non reconductibles (E)	19 819,92 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1861703,247 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1861703,247 €	81,91 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1841883,331 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1841883,331 €	81,04 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1861703,247 €	0 €
• Dont CNR	19819,9168 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1841883,331 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038870

RAISON SOCIALE : SESSAD LES CALANQUES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	25	1	26
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 789106,71 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	789106,71 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	789106,71 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	789106,71 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3978,18743 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3978,18743 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 8 571,30 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	6301,52257 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	269 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1035,35 €
- Covid19 : réalisation autotests	965,4264673 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 801656,1965 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	789106,71 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	789106,71 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3978,18743 €
Crédits non reconductibles (E)	8 571,30 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	801656,1965 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	801656,1965 €	68,82 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 793084,8974 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	793084,8974 €	68,08 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	801656,1965 €	0 €
• Dont CNR	8571,299037 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	793084,8974 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130032279

RAISON SOCIALE : MAS UN TOIT POUR MOI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	42	1	43
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 4010366,07 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	4010366,07 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	4010366,07 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	4010366,07 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 15086,89209 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	15086,89209 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 41 882,84 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	2866,5 €
- Qualité de vie au travail	1268,17981 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	23805,31791 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	2901 €
- Covid19 : frais logistique	4396 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1739,39 €
- Covid19 : réalisation autotests	4906,451179 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 4067335,801 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	4010366,07 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	4010366,07 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	15086,89209 €
Crédits non reconductibles (E)	41 882,84 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	4067335,801 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	4067335,801 €	528,29 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 4025452,962 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	4025452,962 €	522,85 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	4067335,801 €	0 €
• Dont CNR	41882,83909 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	4025452,962 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130796485

RAISON SOCIALE : CAMSP DE LA CIOTAT

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	54	1	55
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 331702,43 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	331702,43 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	331702,43 €
- Montant d'actualisation :	2686,79 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	334389,22 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 2874,596588 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	2874,596588 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 4 968,43 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	4562,613412 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	405,8187583 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 335680,2488 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	331702,43 €
Montant d'actualisation (B)	2686,79 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	334389,22 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	2874,596588 €
Crédits non reconductibles (E)	4 968,43 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 6552 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	335680,2488 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	335680,2488 €	191,38 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 337263,8166 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	337263,8166 €	192,28 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	335680,2488 €	83 597,30 €
• Dont CNR	-1583,567829 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	337263,8166 €	83 993,20 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130790181

RAISON SOCIALE : ESAT L'ARC-EN-CIEL

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	114	1	115
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1476435,65 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1476435,65 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1476435,65 €
- Montant d'actualisation :	11959,12876 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1488394,779 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6485,289582 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6485,289582 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 23 318,45 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10251,92042 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	2155 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	4384 €
- Covid19 : Forfait Tests	4721,2 €
- Covid19 : réalisation autotests	1806,333713 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1518198,522 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1476435,65 €
Montant d'actualisation (B)	11959,12876 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1488394,779 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6485,289582 €
Crédits non reconductibles (E)	23 318,45 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1518198,522 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1518198,522 €	103,64 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1494880,068 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1494880,068 €	102,05 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1518198,522 €	0 €
• Dont CNR	23318,45413 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1494880,068 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038599

RAISON SOCIALE : SESSAD NORD LITTORAL

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	44	1	45
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1205304,19 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1205304,19 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1205304,19 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	1205304,19 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7117,160856 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7117,160856 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 16 130,39 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	11247,54914 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	1586 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1822,22 €
- Covid19 : réalisation autotests	1474,620037 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1228551,74 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1205304,19 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1205304,19 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7117,160856 €
Crédits non reconductibles (E)	16 130,39 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1228551,74 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1228551,74 €	753,71 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1212421,351 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1212421,351 €	743,82 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1228551,74 €	0 €
• Dont CNR	16130,38918 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1212421,351 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038797

RAISON SOCIALE : SESSAD MONT RIANT

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	23	1	24
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 487114,06 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	487114,06 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	487114,06 €
- Montant d'actualisation :	4627,58 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	491741,64 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4604,235006 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4604,235006 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 8 877,87 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7287,974994 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	993,94 €
- Covid19 : réalisation autotests	595,9559083 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 505223,7459 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	487114,06 €
Montant d'actualisation (B)	4627,58 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	491741,64 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4604,235006 €
Crédits non reconductibles (E)	8 877,87 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	505223,7459 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	505223,7459 €	104,6 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 496345,875 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	496345,875 €	102,76 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	505223,7459 €	0 €
• Dont CNR	8877,870902 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	496345,875 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038896

RAISON SOCIALE : SESSAD LES BASTIDES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	99	1	100
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2496690,1 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2496690,1 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2496690,1 €
- Montant d'actualisation :	14980,14 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	2511670,24 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 14979,15367 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	14979,15367 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 30 790,10 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	23635,55633 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	4099,99 €
- Covid19 : réalisation autotests	3054,556086 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2557439,496 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2496690,1 €
Montant d'actualisation (B)	14980,14 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2511670,24 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	14979,15367 €
Crédits non reconductibles (E)	30 790,10 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2557439,496 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2557439,496 €	74,63 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2526649,394 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2526649,394 €	73,73 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	2557439,496 €	0 €
• Dont CNR	30790,10242 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2526649,394 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130016959

RAISON SOCIALE : SESSAD LE VERDIER CENTRE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	64	1	65
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2205758,52 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2205758,52 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2205758,52 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	2205758,52 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 13974,5657 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	13974,5657 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 27 940,14 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	22052,6443 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	3188,88 €
- Covid19 : réalisation autotests	2698,618107 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2247673,228 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2205758,52 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2205758,52 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	13974,5657 €
Crédits non reconductibles (E)	27 940,14 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2247673,228 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2247673,228 €	104,02 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2219733,086 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2219733,086 €	102,72 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	2247673,228 €	0 €
• Dont CNR	27940,14241 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2219733,086 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130008790

RAISON SOCIALE : SESSAD SANDERVAL

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	99	1	100
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2582510,24 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2582510,24 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2582510,24 €
- Montant d'actualisation :	15495,06 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	2598005,3 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 14332,72315 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	14332,72315 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 29 876,53 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	22616,98685 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	4099,99 €
- Covid19 : réalisation autotests	3159,552068 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2642214,552 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2582510,24 €
Montant d'actualisation (B)	15495,06 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2598005,3 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	14332,72315 €
Crédits non reconductibles (E)	29 876,53 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2642214,552 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2642214,552 €	91,12 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2612338,023 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2612338,023 €	90,09 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	2642214,552 €	0 €
• Dont CNR	29876,52892 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2612338,023 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130809916

RAISON SOCIALE : EEAP LES CALANQUES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	48	1	49
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3643756,88 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3643756,88 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3643756,88 €
- Montant d'actualisation :	34615,69 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	3678372,57 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 14938,38778 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	14938,38778 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 43 646,37 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	4441,5 €
- Qualité de vie au travail	1449,348355 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	23571,32222 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	2149 €
- Covid19 : frais logistique	5589,4 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1987,87 €
- Covid19 : réalisation autotests	4457,926017 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3736957,326 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3643756,88 €
Montant d'actualisation (B)	34615,69 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3678372,57 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	14938,38778 €
Crédits non reconductibles (E)	43 646,37 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3736957,326 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3736957,326 €	1326,1 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3693310,958 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3693310,958 €	1310,61 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	3736957,326 €	0 €
• Dont CNR	43646,36824 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3693310,958 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130785488

RAISON SOCIALE : CMPP LA CIOTAT

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	1	1
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 734525,24 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	734525,24 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	734525,24 €
- Montant d'actualisation :	5949,65 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	740474,89 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3456,966425 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3456,966425 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 11 156,39 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	4777,5 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	5480,243575 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	898,6491923 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 755088,2492 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	734525,24 €
Montant d'actualisation (B)	5949,65 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	740474,89 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3456,966425 €
Crédits non reconductibles (E)	11 156,39 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	755088,2492 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	755088,2492 €	70,07 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 743931,8564 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	743931,8564 €	69,04 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	755088,2492 €	0 €
• Dont CNR	11156,39277 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	743931,8564 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038508

RAISON SOCIALE : ITEP NORD LITTORAL (EP)

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	21	1	22
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 834665,97 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	834665,97 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	834665,97 €
- Montant d'actualisation :	11434,92 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0137
- BASE ACTUALISEE :	846100,89 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7067,65942 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7067,65942 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 13 060,41 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	11169,55058 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	869,69 €
- Covid19 : réalisation autotests	1021,16559 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 866228,9556 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	834665,97 €
Montant d'actualisation (B)	11434,92 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	846100,89 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7067,65942 €
Crédits non reconductibles (E)	13 060,41 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	866228,9556 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	866228,9556 €	2204,14 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 853168,5494 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	853168,5494 €	2170,91 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	866228,9556 €	0 €
• Dont CNR	13060,40617 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	853168,5494 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130786874

RAISON SOCIALE : EEAP GERMAINE POINSO CHAPUIS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	50	1	51
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 5137571,58 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	5137571,58 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	5137571,58 €
- Montant d'actualisation :	48806,93 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	5186378,51 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 21571,58023 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	21571,58023 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 106 326,45 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1509,737869 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	34023,12977 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	21297 €
- Formation	9000 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	5757,54 €
- Covid19 : frais logistique	724,83 €
- Covid19 : renfort de personnel	25657,99 €
- Covid19 : Forfait Tests	2070,7 €
- Covid19 : réalisation autotests	6285,521994 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 5305995,402 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	5137571,58 €
Montant d'actualisation (B)	48806,93 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	5186378,51 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	21571,58023 €
Crédits non reconductibles (E)	106 326,45 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 8281,14 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	5305995,402 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	5305995,402 €	893,11 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 5207950,09 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	5207950,09 €	876,61 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	5305995,402 €	0 €
• Dont CNR	98045,31176 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	5207950,09 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130780372

RAISON SOCIALE : ITEP MARSEILLE CENTRE EST (EP)

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	15	1	16
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 829335,16 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	829335,16 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	829335,16 €
- Montant d'actualisation :	7878,68 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	837213,84 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5559,32154 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5559,32154 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 12 202,11 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	1773,369 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	8792,88846 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	621,21 €
- Covid19 : réalisation autotests	1014,643652 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 854975,2737 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	829335,16 €
Montant d'actualisation (B)	7878,68 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	837213,84 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5559,32154 €
Crédits non reconductibles (E)	12 202,11 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	854975,2737 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	854975,2737 €	271,42 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 842773,1615 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	842773,1615 €	267,55 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	854975,2737 €	0 €
• Dont CNR	12202,11211 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	842773,1615 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130044027

RAISON SOCIALE : SESSAD PLATEFORME AUTISME

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	20	1	21
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	2	0	2
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 427290,17 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	50000 €
- BASE RECONDUCTIBLE	477290,17 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	477290,17 €
- Montant d'actualisation :	4534,26 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	481824,43 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6421,2289 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6421,2289 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 11 938,03 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10150,9811 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	272 €
- Covid19 : frais logistique	20 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	911,11 €
- Covid19 : réalisation autotests	583,9369465 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 500183,6869 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	477290,17 €
Montant d'actualisation (B)	4534,26 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	481824,43 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6421,2289 €
Crédits non reconductibles (E)	11 938,03 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	500183,6869 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	500183,6869 €	49,04 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 488245,6589 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	488245,6589 €	47,87 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	500183,6869 €	0 €
• Dont CNR	11938,02805 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	488245,6589 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130807340

RAISON SOCIALE : ESAT LA BESSONNIERE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	65	1	66
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 814690,49 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	814690,49 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	814690,49 €
- Montant d'actualisation :	6598,992969 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	821289,483 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5067,219027 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5067,219027 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 11 706,13 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	8017,490973 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2691,91 €
- Covid19 : réalisation autotests	996,726744 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 838062,8297 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	814690,49 €
Montant d'actualisation (B)	6598,992969 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	821289,483 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5067,219027 €
Crédits non reconductibles (E)	11 706,13 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	838062,8297 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	838062,8297 €	75,46 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 826356,702 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	826356,702 €	74,41 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	838062,8297 €	0 €
• Dont CNR	11706,12772 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	826356,702 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130032329

RAISON SOCIALE : ITEP LE VERDIER EP

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	12	1	13
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 857476,52 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	857476,52 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	857476,52 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	857476,52 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 11552,19 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	11552,19 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 6 317,75 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	2512,71 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	2259 €
- Covid19 : Forfait Tests	496,97 €
- Covid19 : réalisation autotests	1049,07298 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 875346,463 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	857476,52 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	857476,52 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	11552,19 €
Crédits non reconductibles (E)	6 317,75 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	875346,463 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	875346,463 €	2814,62 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 869028,71 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	869028,71 €	2794,3 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	875346,463 €	0 €
• Dont CNR	6317,75298 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	869028,71 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130783467

RAISON SOCIALE : CMPP GILBERT DE VOISINS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 572627,36 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	572627,36 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	572627,36 €
- Montant d'actualisation :	4638,28 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	577265,64 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 0 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	0 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 700,58 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	0 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	700,5764902 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 576796,2165 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	572627,36 €
Montant d'actualisation (B)	4638,28 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	577265,64 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	0 €
Crédits non reconductibles (E)	700,58 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 1170 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	576796,2165 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	576796,2165 €	165,56 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 577265,64 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	577265,64 €	165,69 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	576796,2165 €	0 €
• Dont CNR	-469,4235098 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	577265,64 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130780398

RAISON SOCIALE : IME MONT RIANI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	66	1	67
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3290068,15 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3290068,15 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3290068,15 €
- Montant d'actualisation :	19740,41 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	3309808,56 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 14224,98473 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	14224,98473 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 66 198,61 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1992,853988 €
- Prise en charge des Situations critiques	35000 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	22447,22527 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2733,32 €
- Covid19 : réalisation autotests	4025,208291 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3261420,148 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3290068,15 €
Montant d'actualisation (B)	19740,41 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3309808,56 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	14224,98473 €
Crédits non reconductibles (E)	66 198,61 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 123157 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 5655 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3261420,148 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3261420,148 €	241,35 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3324033,545 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3324033,545 €	245,99 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	3261420,148 €	0 €
• Dont CNR	-62613,39644 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3324033,545 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130801319

RAISON SOCIALE : ESAT LE GRAND LINCHE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	100	1	101
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1293343,3 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1293343,3 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1293343,3 €
- Montant d'actualisation :	10476,08073 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1303819,381 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5835,947213 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5835,947213 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 281 994,49 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9228,762787 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	247000 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1968 €
- Covid19 : frais logistique	5373 €
- Covid19 : renfort de personnel	12701 €
- Covid19 : Forfait Tests	4141,4 €
- Covid19 : réalisation autotests	1582,330802 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1591649,822 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1293343,3 €
Montant d'actualisation (B)	10476,08073 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1303819,381 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5835,947213 €
Crédits non reconductibles (E)	281 994,49 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1591649,822 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1591649,822 €	122,12 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1309655,328 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1309655,328 €	100,49 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1591649,822 €	0 €
• Dont CNR	281994,4936 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1309655,328 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130780737

RAISON SOCIALE : CMPP REPUBLIQUE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 659815,77 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	659815,77 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	659815,77 €
- Montant d'actualisation :	5344,51 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	665160,28 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 0 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	0 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 807,25 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	0 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	807,2464723 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 665090,0265 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	659815,77 €
Montant d'actualisation (B)	5344,51 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	665160,28 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	0 €
Crédits non reconductibles (E)	807,25 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 877,5 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	665090,0265 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	665090,0265 €	117,97 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 665160,28 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	665160,28 €	117,98 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	665090,0265 €	0 €
• Dont CNR	-70,2535277 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	665160,28 €	0 €

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-21-00013

DECISION 130804032 20211221 (2)

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 98 PORTANT MODIFICATION POUR 2021 DU
MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE
AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION - 130804032
POUR LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS :

ESAT	ESAT DOMAINE DE LA HAUTE LEBRE	040784837
CMPP	CMPP ARI	040780587
CAMSP	CAMSP ARI	040785164

Le directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 publiée au Journal Officiel du 15 décembre 2020 ;

Vu L'instruction DGCS/SD5C/DSS/SD1B/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Vu L'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;

Vu La décision n° 2021-23 du 22 novembre 2021 de la directrice de la CNSA modifiant la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2021 ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant La signature du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens en date du 25/04/2014

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 01/01/2021, au titre de 2021, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION (130804032) dont le siège est situé 26 R SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT, a été fixé à 2401856,452 € (2401856,452 € imputables à l'Assurance Maladie) dont :

- 196931,9127€ à titre non reconductible.

La dotation se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2021 étant également mentionnés

Dotation en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
040784837	0 €	999793,73 96 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040780587	0 €	0 €	448455,18 27 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040785164	0 €	0 €	953607,52 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prix de journée en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
040784837	0 €	81,26 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040780587	0 €	0 €	73,1 €	0 €	0€	0€	0 €
040785164	0 €	0 €	188,35 €	0 €	0€	0€	0 €

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 200154,7043 € imputables à l'Assurance Maladie ;

Article 2 : A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 2268924,539 € dont 2268924,539 € imputable à l'Assurance Maladie. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

Dotation en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
040784837	0 €	884879,61 81 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

040780587	0 €	0 €	438227,95 46 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040785164	0 €	0 €	945816,96 63 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prix de journée en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
040784837	0 €	71,92 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040780587	0 €	0 €	71,43 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040785164	0 €	0 €	167,85 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Pour 2022, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 189077,0449 € dont 189077,0449 € imputable à l'Assurance Maladie ;

Article 3 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION (130804032) et aux structures concernées.

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040784837

RAISON SOCIALE : ESAT DOMAINE DE LA HAUTE LEBRE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	61	1	62
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 880065,73 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	880065,73 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	880065,73 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	880065,73 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4813,888148 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4813,888148 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 114 914,12 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7618,321852 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	100000 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	1873,68 €
- Covid19 : renfort de personnel	1819,16 €
- Covid19 : Forfait Tests	2526,25 €
- Covid19 : réalisation autotests	1076,709573 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 999793,7396 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	880065,73 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	880065,73 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4813,888148 €
Crédits non reconductibles (E)	114 914,12 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	999793,7396 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	999793,7396 €	81,26 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 884879,6181 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	884879,6181 €	71,92 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	999793,7396 €	0 €
• Dont CNR	114914,1214 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	884879,6181 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040780587

RAISON SOCIALE : CMPP ARI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	1	1	2
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 431702,24 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	431702,24 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	431702,24 €
- Montant d'actualisation :	3496,79 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	435199,03 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3028,924595 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3028,924595 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 10 909,73 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	4805,785405 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	4579 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	15,98 €
- Covid19 : frais logistique	980,8 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	528,1627481 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 448455,1827 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	431702,24 €
Montant d'actualisation (B)	3496,79 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	435199,03 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3028,924595 €
Crédits non reconductibles (E)	10 909,73 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 682,5 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	448455,1827 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	448455,1827 €	73,1 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 438227,9546 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	438227,9546 €	71,43 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	448455,1827 €	0 €
• Dont CNR	10227,22815 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	438227,9546 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040785164

RAISON SOCIALE : CAMSP ARI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	1	1	2
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 838216,44 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	838216,44 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	838216,44 €
- Montant d'actualisation :	6789,55 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	845005,99 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 36810,9763 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	32000 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4810,976298 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 73 858,23 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7613,733702 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	50000 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	11988 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	23,97 €
- Covid19 : frais logistique	1962,43 €
- Covid19 : renfort de personnel	1244,59 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	1025,509385 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 953607,5294 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	838216,44 €
Montant d'actualisation (B)	6789,55 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	845005,99 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	36810,9763 €
Crédits non reconductibles (E)	73 858,23 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 2067,67 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	953607,5294 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	953607,5294 €	188,35 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 945816,9663 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	945816,9663 €	167,85 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	953607,5294 €	211 251,50 €
• Dont CNR	71790,56309 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	945816,9663 €	209 303,86 €

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-21-00015

DECISION 130804032 20211222

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 164 PORTANT MODIFICATION POUR 2021 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION - 130804032 POUR LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS :

CMPP	CMPP DE	130790249
	PLOMBIERES	
SESSAD	SESSAD LES	840017503
	JONCQUIERS	
CMPP	CMPP	130790306
	PARADIS-CANEBIERE	
IME	PLATEFORME	130045289
	AUTISME ARI	
	MARSEILLE NORD	
SESSAD	SESSAD DE PERTUIS	840006712
CMPP	CMPP ARI	040780587
SESSAD	SESSAD COTE BLEUE	130026578
MAS	MAS HENRI	130050446
	GASTAUT	
FAM	FAM LES BORIES	130031008
CMPP	CMPP DE LA BELLE	130780265
	DE MAI	
CMPP	CMPP	130781057
	UNIVERSITAIRE	
	PIERRE JANET	
CMPP	CMPP SAINT JUST -	130786304
	CHARTREUX	
ITEP	ITEP SANDERVAL EP	130783897
ITEP	ITEP LES BASTIDES	130784689
	EP	
SESSAD	SESSAD MARSEILLE	130038771
	CENTRE EST	
SESSAD	SESSAD LES	130038870
	CALANQUES	
MAS	MAS UN TOIT POUR	130032279
	MOI	
CAMSP	CAMSP DE LA	130796485
	CIOTAT	
CMPP	CMPP ARI	840005847
ITEP	ITEP 84	840000236
ESAT	ESAT L'ARC-EN-CIEL	130790181
SESSAD	SESSAD NORD	130038599
	LITTORAL	
SESSAD	SESSAD MONT Riant	130038797
SESSAD	SESSAD LES	130038896
	BASTIDES	
CAMSP	CAMSP ARI	040785164

SESSAD	SESSAD LE VERDIER CENTRE	130016959
SESSAD EEAP	SESSAD SANDERVAL EEAP LES CALANQUES	130008790 130809916
CMPP ITEP	CMPP LA CIOTAT ITEP NORD LITTORAL (EP)	130785488 130038508
EEAP	EEAP GERMAINE POINSO CHAPUIS	130786874
CAMSP ITEP	CAMSP ARI ITEP MARSEILLE CENTRE EST (EP)	840002380 130780372
SESSAD	SESSAD PLATEFORME AUTISME	130044027
ESAT	ESAT DOMAINE DE LA HAUTE LEBRE	040784837
CAMSP ESAT	CAMSP DE PERTUIS ESAT LA BESSONNIERE	840004568 130807340
ITEP CMPP	ITEP LE VERDIER EP CMPP GILBERT DE VOISINS	130032329 130783467
SESSAD	SESSAD LES TOURNESOLS	840008049
IME ESAT	IME MONT RIAN ESAT LE GRAND LINCHE	130780398 130801319
CMPP IME	CMPP REPUBLIQUE IME DE PERTUIS	130780737 840005813

Le directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 publiée au Journal Officiel du 15 décembre 2020 ;

Vu L'instruction DGCS/SD5C/DSS/SD1B/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Vu L'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;

Vu La décision n° 2021-23 du 22 novembre 2021 de la directrice de la CNSA modifiant la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 relative aux dotations régionales limitatives et à la

moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2021 ;

- Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Considérant La signature du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens en date du 25/04/2014

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 01/01/2021, au titre de 2021, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION (130804032) dont le siège est situé 26 R SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT, a été fixé à 9240363,421 € (9240363,421 € imputables à l'Assurance Maladie) dont :

- 812654,6302€ à titre non reconductible.

La dotation se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2021 étant également mentionnés

Dotation en €							
FINISS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130790249	614865,37 35 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840017503	0 €	0 €	0 €	3215448,9 67 €	0 €	0 €	0 €
130790306	839229,65 28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130045289	1268842,8 26 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840006712	0 €	0 €	0 €	609805,93 56 €	0 €	0 €	0 €
040780587	0 €	0 €	448455,18 27 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130026578	763974,91 36 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130050446	0 €	0 €	0 €	1206271,8 79 €	0 €	0 €	0 €
130031008	412009,59 27 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780265	798539,17 5 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130781057	1849193,4 7 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786304	662792,54 83 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783897	1031793,0 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130784689	1716692,9 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038771	1861703,2 47 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038870	801656,19 65 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130032279	4067335,8 01 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130796485	335680,24 88 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840005847	0 €	0 €	0 €	456340,30 79 €	0 €	0 €	0 €
840000236	2430548,6 23 €	520831,85 15 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130790181	0 €	1518198,5 22 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038599	1228551,7 4 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038797	505223,74 59 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038896	2557439,4 96 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040785164	0 €	0 €	953607,52 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130016959	2247673,2 28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130008790	2642214,5 52 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809916	3736957,3 26 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130785488	755088,24 92 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038508	866228,95 56 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786874	5305995,4 02 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840002380	0 €	0 €	0 €	576760,11 45 €	0 €	0 €	0 €
130780372	854975,27 37 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130044027	500183,68 69 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040784837	0 €	999793,73 96 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840004568	373688,58 46 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130807340	0 €	838062,82 97 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130032329	875346,46 3 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783467	576796,21 65 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840008049	0 €	0 €	0 €	529745,48 99 €	0 €	0 €	0 €
130780398	3261420,1 48 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130801319	0 €	1591649,8 22 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130780737	665090,02 65 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840005813	0 €	527193,54 63 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prix de journée en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130790249	111,21 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
840017503	0 €	0 €	0 €	71,19 €	0€	0€	0 €
130790306	166,09 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130045289	144,76 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
840006712	0 €	0 €	0 €	92,7 €	0€	0€	0 €
040780587	0 €	0 €	73,1 €	0 €	0€	0€	0 €
130026578	70,63 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130050446	0 €	0 €	0 €	257,75 €	0€	0€	0 €
130031008	86,74 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130780265	126,27 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130781057	0 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130786304	27,19 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130783897	1697,03 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130784689	1559,21 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038771	81,91 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038870	68,82 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130032279	528,29 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130796485	191,38 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
840005847	0 €	0 €	0 €	101,16 €	0€	0€	0 €
840000236	413,36 €	254,56 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €

130790181	0 €	103,64 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038599	753,71 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038797	104,6 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038896	74,63 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040785164	0 €	0 €	188,35 €	0 €	0€	0€	0 €
130016959	104,02 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130008790	91,12 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130809916	1326,1 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130785488	70,07 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038508	2204,14 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130786874	893,11 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
840002380	0 €	0 €	0 €	115,61 €	0€	0€	0 €
130780372	271,42 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130044027	49,04 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040784837	0 €	81,26 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
840004568	92,93 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130807340	0 €	75,46 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130032329	2814,62 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130783467	165,56 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
840008049	0 €	0 €	0 €	123,48 €	0€	0€	0 €
130780398	241,35 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130801319	0 €	122,12 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130780737	117,97 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
840005813	0 €	235,78 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 770030,2851 € imputables à l'Assurance Maladie ;

Article 2 : A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 9268632,654 € dont 9268632,654 € imputable à l'Assurance Maladie. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

FINESS	Dotation en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130790249	614120,07 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840017503	0 €	0 €	0 €	3181093,0 56 €	0 €	0 €	0 €
130790306	839380,97 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130045289	1255137,2 46 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840006712	0 €	0 €	0 €	599168,45 25 €	0 €	0 €	0 €
040780587	0 €	0 €	438227,95 46 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130026578	755440,50 11 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130050446	0 €	0 €	0 €	1157423,7 8 €	0 €	0 €	0 €
130031008	395049,54 71 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780265	786328,54 98 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130781057	1833420,2 73 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786304	642196,21 14 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783897	1009740,9 2 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130784689	1695850,7 14 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038771	1841883,3 31 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038870	793084,89 74 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130032279	4025452,9 62 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130796485	337263,81 66 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840005847	0 €	0 €	0 €	446609,36 84 €	0 €	0 €	0 €

840000236	2401986,9 39 €	514711,49 05 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130790181	0 €	1494880,0 68 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038599	1212421,3 51 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038797	496345,87 5 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038896	2526649,3 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040785164	0 €	0 €	945816,96 63 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130016959	2219733,0 86 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008790	2612338,0 23 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809916	3693310,9 58 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130785488	743931,85 64 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038508	853168,54 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786874	5207950,0 9 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840002380	0 €	0 €	0 €	562384,56 48 €	0 €	0 €	0 €
130780372	842773,16 15 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130044027	488245,65 89 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040784837	0 €	884879,61 81 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840004568	357768,14 83 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130807340	0 €	826356,70 2 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130032329	869028,71 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783467	577265,64 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840008049	0 €	0 €	0 €	657228,14 08 €	0 €	0 €	0 €
130780398	3324033,5 45 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130801319	0 €	1309655,3 28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780737	665160,28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

840005813	0 €	547682,49 42 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
-----------	-----	-------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Prix de journée en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130790249	111,07 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840017503	0 €	0 €	0 €	70,43 €	0 €	0 €	0 €
130790306	166,12 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130045289	143,2 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840006712	0 €	0 €	0 €	91,09 €	0 €	0 €	0 €
040780587	0 €	0 €	71,43 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130026578	69,84 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130050446	0 €	0 €	0 €	247,31 €	0 €	0 €	0 €
130031008	83,17 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780265	124,34 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130781057	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786304	26,35 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783897	1660,76 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130784689	1540,28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038771	81,04 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038870	68,08 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130032279	522,85 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130796485	192,28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840005847	0 €	0 €	0 €	99 €	0 €	0 €	0 €
840000236	496,04 €	251,57 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130790181	0 €	102,05 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038599	743,82 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130038797	102,76 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038896	73,73 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040785164	0 €	0 €	167,85 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130016959	102,72 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008790	90,09 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809916	1310,61 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130785488	69,04 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038508	2170,91 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786874	876,61 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840002380	0 €	0 €	0 €	112,72 €	0 €	0 €	0 €
130780372	267,55 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130044027	47,87 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040784837	0 €	71,92 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840004568	88,97 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130807340	0 €	74,41 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130032329	2794,3 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783467	165,69 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840008049	0 €	0 €	0 €	153,2 €	0 €	0 €	0 €
130780398	245,99 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130801319	0 €	100,49 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130780737	117,98 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
840005813	0 €	244,94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Pour 2022, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 772386,0545 € dont 772386,0545 € imputable à l'Assurance Maladie ;

Article 3 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433,

LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION (130804032) et aux structures concernées.

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130790249

RAISON SOCIALE : CMPP DE PLOMBIERES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 609185,67 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	609185,67 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	609185,67 €
- Montant d'actualisation :	4934,4 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	614120,07 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 0 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	0 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 745,30 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	0 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	745,3034702 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 614865,3735 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	609185,67 €
Montant d'actualisation (B)	4934,4 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	614120,07 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	0 €
Crédits non reconductibles (E)	745,30 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	614865,3735 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	614865,3735 €	111,21 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 614120,07 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	614120,07 €	111,07 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	614865,3735 €	0 €
• Dont CNR	745,3034702 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	614120,07 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 840017503

RAISON SOCIALE : SESSAD LES JONCQUIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	132	0	132
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3149496,9 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3149496,9 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3149496,9 €
- Montant d'actualisation :	18896,98 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	3168393,88 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 12699,17575 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	12699,17575 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 34 355,91 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	20043,03425 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	141 €
- Covid19 : frais logistique	3835 €
- Covid19 : renfort de personnel	1017 €
- Covid19 : Forfait Tests	5466,65 €
- Covid19 : réalisation autotests	3853,227488 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3215448,967 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3149496,9 €
Montant d'actualisation (B)	18896,98 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3168393,88 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	12699,17575 €
Crédits non reconductibles (E)	34 355,91 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3215448,967 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	3215448,967 €	71,19 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3181093,056 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	3181093,056 €	70,43 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	3215448,967 €	0 €
• Dont CNR	34355,91174 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3181093,056 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130790306

RAISON SOCIALE : CMPP PARADIS-CANEBIERE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 832636,61 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	832636,61 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	832636,61 €
- Montant d'actualisation :	6744,36 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	839380,97 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 0 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	0 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 1 018,68 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	0 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	1018,682785 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 839229,6528 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	832636,61 €
Montant d'actualisation (B)	6744,36 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	839380,97 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	0 €
Crédits non reconductibles (E)	1 018,68 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 1170 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	839229,6528 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	839229,6528 €	166,09 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 839380,97 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	839380,97 €	166,12 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	839229,6528 €	0 €
• Dont CNR	-151,3172151 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	839380,97 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130045289

RAISON SOCIALE : PLATEFORME AUTISME ARI MARSEILLE NORD

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	25	1	26
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1232584,84 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1232584,84 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1232584,84 €
- Montant d'actualisation :	9049,56 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	1241634,4 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 13502,84613 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	13502,84613 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 35 647,58 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	754,8689347 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	21309,36387 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	10000 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1000 €
- Covid19 : frais logistique	40 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1035,35 €
- Covid19 : réalisation autotests	1507,996336 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1268842,826 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1232584,84 €
Montant d'actualisation (B)	9049,56 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1241634,4 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	13502,84613 €
Crédits non reconductibles (E)	35 647,58 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 15507 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 6435 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1268842,826 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1268842,826 €	144,76 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1255137,246 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1255137,246 €	143,2 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1268842,826 €	0 €
• Dont CNR	13705,58021 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1255137,246 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 840006712

RAISON SOCIALE : SESSAD DE PERTUIS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	27	0	27
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 588270,98 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	588270,98 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	588270,98 €
- Montant d'actualisation :	5588,57 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	593859,55 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5308,90251 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5308,90251 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 10 637,48 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	8398,30749 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	401,28 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1118,18 €
- Covid19 : réalisation autotests	719,7155554 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 609805,9356 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	588270,98 €
Montant d'actualisation (B)	5588,57 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	593859,55 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5308,90251 €
Crédits non reconductibles (E)	10 637,48 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	609805,9356 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	609805,9356 €	92,7 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 599168,4525 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	599168,4525 €	91,09 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	609805,9356 €	0 €
• Dont CNR	10637,48305 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	599168,4525 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040780587

RAISON SOCIALE : CMPP ARI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	1	1	2
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 431702,24 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	431702,24 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	431702,24 €
- Montant d'actualisation :	3496,79 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	435199,03 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3028,924595 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3028,924595 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 10 909,73 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	4805,785405 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	4579 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	15,98 €
- Covid19 : frais logistique	980,8 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	528,1627481 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 448455,1827 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	431702,24 €
Montant d'actualisation (B)	3496,79 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	435199,03 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3028,924595 €
Crédits non reconductibles (E)	10 909,73 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 682,5 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	448455,1827 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	448455,1827 €	73,1 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 438227,9546 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	438227,9546 €	71,43 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	448455,1827 €	0 €
• Dont CNR	10227,22815 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	438227,9546 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130026578

RAISON SOCIALE : SESSAD COTE BLEUE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	25	1	26
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 751456,49 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	751456,49 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	751456,49 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	751456,49 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3984,011129 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3984,011129 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 8 534,41 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	6310,698871 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	269 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1035,35 €
- Covid19 : réalisation autotests	919,3635985 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 763974,9136 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	751456,49 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	751456,49 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3984,011129 €
Crédits non reconductibles (E)	8 534,41 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	763974,9136 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	763974,9136 €	70,63 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 755440,5011 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	755440,5011 €	69,84 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	763974,9136 €	0 €
• Dont CNR	8534,41247 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	755440,5011 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130050446

RAISON SOCIALE : MAS HENRI GASTAUT

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1056916,75 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	96083,33 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1153000,08 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1153000,08 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	1153000,08 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4423,700356 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4423,700356 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 48 848,09 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	543,505633 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7003,509644 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	34207 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1075 €
- Covid19 : frais logistique	3863 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	745,45 €
- Covid19 : réalisation autotests	1410,628981 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1206271,879 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1153000,08 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1153000,08 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4423,700356 €
Crédits non reconductibles (E)	48 848,09 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1206271,879 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	1206271,879 €	257,75 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1157423,78 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	1157423,78 €	247,31 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1206271,879 €	0 €
• Dont CNR	48848,09862 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1157423,78 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130031008

RAISON SOCIALE : FAM LES BORIES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	14	1	15
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 382259,71 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	382259,71 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	382259,71 €
- Montant d'actualisation :	3631,47 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	385891,18 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 9158,367138 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	9158,367138 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 16 960,04 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	422,7266035 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	14463,84286 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1026 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	579,8 €
- Covid19 : réalisation autotests	467,6726693 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 412009,5927 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	382259,71 €
Montant d'actualisation (B)	3631,47 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	385891,18 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	9158,367138 €
Crédits non reconductibles (E)	16 960,04 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	412009,5927 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	412009,5927 €	86,74 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 395049,5471 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	395049,5471 €	83,17 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	412009,5927 €	0 €
• Dont CNR	16960,04553 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	395049,5471 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130780265

RAISON SOCIALE : CMPP DE LA BELLE DE MAI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	1	1
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 772202,38 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	772202,38 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	772202,38 €
- Montant d'actualisation :	6254,84 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	778457,22 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7871,329796 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7871,329796 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 13 380,63 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	12435,8802 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	944,7449963 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 798539,175 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	772202,38 €
Montant d'actualisation (B)	6254,84 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	778457,22 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7871,329796 €
Crédits non reconductibles (E)	13 380,63 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 1170 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	798539,175 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	798539,175 €	126,27 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 786328,5498 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	786328,5498 €	124,34 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	798539,175 €	0 €
• Dont CNR	12210,6252 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	786328,5498 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130781057

RAISON SOCIALE : CMPP UNIVERSITAIRE PIERRE JANET

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	1	1
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1813015,38 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1813015,38 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1813015,38 €
- Montant d'actualisation :	14685,42 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1827700,8 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5719,473245 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5719,473245 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 15 779,90 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9045,236755 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	45,88 €
- Covid19 : frais logistique	4470,66 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	2218,119567 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1849193,47 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1813015,38 €
Montant d'actualisation (B)	14685,42 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1827700,8 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5719,473245 €
Crédits non reconductibles (E)	15 779,90 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 6,7 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1849193,47 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1849193,47 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1833420,273 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1833420,273 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1849193,47 €	0 €
• Dont CNR	15773,19632 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1833420,273 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130786304

RAISON SOCIALE : CMPP SAINT JUST - CHARTREUX

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	1	1
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 626117,27 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	626117,27 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	626117,27 €
- Montant d'actualisation :	5071,55 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	631188,82 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 11007,39137 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	11007,39137 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 20 596,34 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	17377,31863 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	821 €
- Covid19 : frais logistique	646 €
- Covid19 : renfort de personnel	986 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	766,0183046 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 662792,5483 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	626117,27 €
Montant d'actualisation (B)	5071,55 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	631188,82 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	11007,39137 €
Crédits non reconductibles (E)	20 596,34 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	662792,5483 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	662792,5483 €	27,19 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 642196,2114 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	642196,2114 €	26,35 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	662792,5483 €	0 €
• Dont CNR	20596,33693 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	642196,2114 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130783897

RAISON SOCIALE : ITEP SANDERVAL EP

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	21	1	22
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 988541,62 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	988541,62 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	988541,62 €
- Montant d'actualisation :	9391,15 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	997932,77 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 11808,1499 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	11808,1499 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 22 052,17 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	18639,0601 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	1334 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	869,69 €
- Covid19 : réalisation autotests	1209,423557 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1031793,094 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	988541,62 €
Montant d'actualisation (B)	9391,15 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	997932,77 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	11808,1499 €
Crédits non reconductibles (E)	22 052,17 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1031793,094 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1031793,094 €	1697,03 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1009740,92 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1009740,92 €	1660,76 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1031793,094 €	0 €
• Dont CNR	22052,17366 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1009740,92 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130784689

RAISON SOCIALE : ITEP LES BASTIDES EP

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	45	1	46
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1669186,96 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1669186,96 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1669186,96 €
- Montant d'actualisation :	15857,28 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	1685044,24 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 10806,47378 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	10806,47378 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 20 842,28 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	17060,73622 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1739,39 €
- Covid19 : réalisation autotests	2042,153805 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1716692,994 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1669186,96 €
Montant d'actualisation (B)	15857,28 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1685044,24 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	10806,47378 €
Crédits non reconductibles (E)	20 842,28 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1716692,994 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1716692,994 €	1559,21 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1695850,714 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1695850,714 €	1540,28 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1716692,994 €	0 €
• Dont CNR	20842,28003 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1695850,714 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038771

RAISON SOCIALE : SESSAD MARSEILLE CENTRE EST

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	66	1	67
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1832483,28 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1832483,28 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1832483,28 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	1832483,28 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 9400,05062 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	9400,05062 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 19 819,92 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	14844,65938 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2733,32 €
- Covid19 : réalisation autotests	2241,937417 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1861703,247 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1832483,28 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1832483,28 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	9400,05062 €
Crédits non reconductibles (E)	19 819,92 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1861703,247 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1861703,247 €	81,91 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1841883,331 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1841883,331 €	81,04 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1861703,247 €	0 €
• Dont CNR	19819,9168 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1841883,331 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038870

RAISON SOCIALE : SESSAD LES CALANQUES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	25	1	26
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 789106,71 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	789106,71 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	789106,71 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	789106,71 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3978,18743 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3978,18743 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 8 571,30 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	6301,52257 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	269 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1035,35 €
- Covid19 : réalisation autotests	965,4264673 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 801656,1965 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	789106,71 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	789106,71 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3978,18743 €
Crédits non reconductibles (E)	8 571,30 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	801656,1965 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	801656,1965 €	68,82 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 793084,8974 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	793084,8974 €	68,08 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	801656,1965 €	0 €
• Dont CNR	8571,299037 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	793084,8974 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130032279

RAISON SOCIALE : MAS UN TOIT POUR MOI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	42	1	43
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 4010366,07 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	4010366,07 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	4010366,07 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	4010366,07 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 15086,89209 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	15086,89209 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 41 882,84 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	2866,5 €
- Qualité de vie au travail	1268,17981 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	23805,31791 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	2901 €
- Covid19 : frais logistique	4396 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1739,39 €
- Covid19 : réalisation autotests	4906,451179 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 4067335,801 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	4010366,07 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	4010366,07 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	15086,89209 €
Crédits non reconductibles (E)	41 882,84 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	4067335,801 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	4067335,801 €	528,29 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 4025452,962 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	4025452,962 €	522,85 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	4067335,801 €	0 €
• Dont CNR	41882,83909 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	4025452,962 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130796485

RAISON SOCIALE : CAMSP DE LA CIOTAT

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	54	1	55
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 331702,43 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	331702,43 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	331702,43 €
- Montant d'actualisation :	2686,79 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	334389,22 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 2874,596588 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	2874,596588 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 4 968,43 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	4562,613412 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	405,8187583 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 335680,2488 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	331702,43 €
Montant d'actualisation (B)	2686,79 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	334389,22 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	2874,596588 €
Crédits non reconductibles (E)	4 968,43 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 6552 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	335680,2488 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	335680,2488 €	191,38 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 337263,8166 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	337263,8166 €	192,28 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	335680,2488 €	83 597,30 €
• Dont CNR	-1583,567829 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	337263,8166 €	83 993,20 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 840005847

RAISON SOCIALE : CMPP ARI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 440088,52 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	440088,52 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	440088,52 €
- Montant d'actualisation :	3564,72 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	443653,24 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 2956,128365 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	2956,128365 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 11 446,86 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	4691,081635 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	5079 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	1138,36 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	538,4228771 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 456340,3079 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	440088,52 €
Montant d'actualisation (B)	3564,72 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	443653,24 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	2956,128365 €
Crédits non reconductibles (E)	11 446,86 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 1715,925 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	456340,3079 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	456340,3079 €	101,16 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 446609,3684 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	446609,3684 €	99 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	456340,3079 €	0 €
• Dont CNR	9730,939512 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	446609,3684 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 840000236

RAISON SOCIALE : ITEP 84

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	28	0	28
SEMI INTERNAT	6	0	6
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2897852,34 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2897852,34 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2897852,34 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	2897852,34 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 18846,08939 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	18846,08939 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 34 682,05 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	29728,62061 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1408,07 €
- Covid19 : réalisation autotests	3545,354908 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2951380,475 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2897852,34 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2897852,34 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	18846,08939 €
Crédits non reconductibles (E)	34 682,05 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2951380,475 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2430548,623 €	413,36 €
SEMI INTERNAT	520831,8515 €	254,56 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2916698,429 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2401986,939 €	496,04 €
SEMI INTERNAT	514711,4905 €	251,57 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	2951380,475 €	0 €
• Dont CNR	34682,04552 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2916698,429 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130790181

RAISON SOCIALE : ESAT L'ARC-EN-CIEL

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	114	1	115
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1476435,65 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1476435,65 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1476435,65 €
- Montant d'actualisation :	11959,12876 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1488394,779 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6485,289582 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6485,289582 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 23 318,45 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10251,92042 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	2155 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	4384 €
- Covid19 : Forfait Tests	4721,2 €
- Covid19 : réalisation autotests	1806,333713 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1518198,522 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1476435,65 €
Montant d'actualisation (B)	11959,12876 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1488394,779 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6485,289582 €
Crédits non reconductibles (E)	23 318,45 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1518198,522 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1518198,522 €	103,64 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1494880,068 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1494880,068 €	102,05 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1518198,522 €	0 €
• Dont CNR	23318,45413 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1494880,068 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038599

RAISON SOCIALE : SESSAD NORD LITTORAL

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	44	1	45
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1205304,19 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1205304,19 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1205304,19 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	1205304,19 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7117,160856 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7117,160856 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 16 130,39 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	11247,54914 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	1586 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1822,22 €
- Covid19 : réalisation autotests	1474,620037 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1228551,74 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1205304,19 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1205304,19 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7117,160856 €
Crédits non reconductibles (E)	16 130,39 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1228551,74 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1228551,74 €	753,71 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1212421,351 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1212421,351 €	743,82 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1228551,74 €	0 €
• Dont CNR	16130,38918 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1212421,351 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038797

RAISON SOCIALE : SESSAD MONT RIANT

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	23	1	24
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 487114,06 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	487114,06 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	487114,06 €
- Montant d'actualisation :	4627,58 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	491741,64 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4604,235006 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4604,235006 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 8 877,87 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7287,974994 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	993,94 €
- Covid19 : réalisation autotests	595,9559083 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 505223,7459 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	487114,06 €
Montant d'actualisation (B)	4627,58 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	491741,64 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4604,235006 €
Crédits non reconductibles (E)	8 877,87 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	505223,7459 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	505223,7459 €	104,6 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 496345,875 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	496345,875 €	102,76 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	505223,7459 €	0 €
• Dont CNR	8877,870902 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	496345,875 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038896

RAISON SOCIALE : SESSAD LES BASTIDES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	99	1	100
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2496690,1 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2496690,1 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2496690,1 €
- Montant d'actualisation :	14980,14 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	2511670,24 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 14979,15367 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	14979,15367 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 30 790,10 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	23635,55633 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	4099,99 €
- Covid19 : réalisation autotests	3054,556086 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2557439,496 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2496690,1 €
Montant d'actualisation (B)	14980,14 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2511670,24 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	14979,15367 €
Crédits non reconductibles (E)	30 790,10 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2557439,496 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2557439,496 €	74,63 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2526649,394 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2526649,394 €	73,73 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	2557439,496 €	0 €
• Dont CNR	30790,10242 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2526649,394 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040785164

RAISON SOCIALE : CAMSP ARI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	1	1	2
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 838216,44 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	838216,44 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	838216,44 €
- Montant d'actualisation :	6789,55 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	845005,99 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 36810,9763 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	32000 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4810,976298 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 73 858,23 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7613,733702 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	50000 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	11988 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	23,97 €
- Covid19 : frais logistique	1962,43 €
- Covid19 : renfort de personnel	1244,59 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	1025,509385 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 953607,5294 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	838216,44 €
Montant d'actualisation (B)	6789,55 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	845005,99 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	36810,9763 €
Crédits non reconductibles (E)	73 858,23 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 2067,67 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	953607,5294 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	953607,5294 €	188,35 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 945816,9663 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	945816,9663 €	167,85 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarification 2021	953607,5294 €	211 251,50 €
• Dont CNR	71790,56309 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	945816,9663 €	209 303,86 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130016959

RAISON SOCIALE : SESSAD LE VERDIER CENTRE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	64	1	65
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2205758,52 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2205758,52 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2205758,52 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	2205758,52 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 13974,5657 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	13974,5657 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 27 940,14 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	22052,6443 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	3188,88 €
- Covid19 : réalisation autotests	2698,618107 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2247673,228 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2205758,52 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2205758,52 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	13974,5657 €
Crédits non reconductibles (E)	27 940,14 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2247673,228 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2247673,228 €	104,02 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2219733,086 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2219733,086 €	102,72 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	2247673,228 €	0 €
• Dont CNR	27940,14241 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2219733,086 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130008790

RAISON SOCIALE : SESSAD SANDERVAL

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	99	1	100
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2582510,24 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2582510,24 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2582510,24 €
- Montant d'actualisation :	15495,06 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	2598005,3 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 14332,72315 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	14332,72315 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 29 876,53 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	22616,98685 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	4099,99 €
- Covid19 : réalisation autotests	3159,552068 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2642214,552 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2582510,24 €
Montant d'actualisation (B)	15495,06 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2598005,3 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	14332,72315 €
Crédits non reconductibles (E)	29 876,53 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2642214,552 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2642214,552 €	91,12 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2612338,023 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2612338,023 €	90,09 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	2642214,552 €	0 €
• Dont CNR	29876,52892 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2612338,023 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130809916

RAISON SOCIALE : EEAP LES CALANQUES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	48	1	49
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3643756,88 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3643756,88 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3643756,88 €
- Montant d'actualisation :	34615,69 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	3678372,57 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 14938,38778 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	14938,38778 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 43 646,37 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	4441,5 €
- Qualité de vie au travail	1449,348355 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	23571,32222 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	2149 €
- Covid19 : frais logistique	5589,4 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1987,87 €
- Covid19 : réalisation autotests	4457,926017 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3736957,326 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3643756,88 €
Montant d'actualisation (B)	34615,69 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3678372,57 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	14938,38778 €
Crédits non reconductibles (E)	43 646,37 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3736957,326 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3736957,326 €	1326,1 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3693310,958 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3693310,958 €	1310,61 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	3736957,326 €	0 €
• Dont CNR	43646,36824 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3693310,958 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130785488

RAISON SOCIALE : CMPP LA CIOTAT

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	1	1
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 734525,24 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	734525,24 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	734525,24 €
- Montant d'actualisation :	5949,65 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	740474,89 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3456,966425 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3456,966425 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 11 156,39 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	4777,5 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	5480,243575 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	898,6491923 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 755088,2492 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	734525,24 €
Montant d'actualisation (B)	5949,65 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	740474,89 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3456,966425 €
Crédits non reconductibles (E)	11 156,39 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	755088,2492 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	755088,2492 €	70,07 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 743931,8564 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	743931,8564 €	69,04 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	755088,2492 €	0 €
• Dont CNR	11156,39277 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	743931,8564 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038508

RAISON SOCIALE : ITEP NORD LITTORAL (EP)

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	21	1	22
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 834665,97 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	834665,97 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	834665,97 €
- Montant d'actualisation :	11434,92 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0137
- BASE ACTUALISEE :	846100,89 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7067,65942 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7067,65942 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 13 060,41 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	11169,55058 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	869,69 €
- Covid19 : réalisation autotests	1021,16559 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 866228,9556 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	834665,97 €
Montant d'actualisation (B)	11434,92 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	846100,89 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7067,65942 €
Crédits non reconductibles (E)	13 060,41 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	866228,9556 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	866228,9556 €	2204,14 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 853168,5494 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	853168,5494 €	2170,91 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	866228,9556 €	0 €
• Dont CNR	13060,40617 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	853168,5494 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130786874

RAISON SOCIALE : EEAP GERMAINE POINSO CHAPUIS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	50	1	51
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 5137571,58 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	5137571,58 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	5137571,58 €
- Montant d'actualisation :	48806,93 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	5186378,51 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 21571,58023 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	21571,58023 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 106 326,45 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1509,737869 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	34023,12977 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	21297 €
- Formation	9000 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	5757,54 €
- Covid19 : frais logistique	724,83 €
- Covid19 : renfort de personnel	25657,99 €
- Covid19 : Forfait Tests	2070,7 €
- Covid19 : réalisation autotests	6285,521994 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 5305995,402 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	5137571,58 €
Montant d'actualisation (B)	48806,93 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	5186378,51 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	21571,58023 €
Crédits non reconductibles (E)	106 326,45 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 8281,14 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	5305995,402 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	5305995,402 €	893,11 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 5207950,09 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	5207950,09 €	876,61 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	5305995,402 €	0 €
• Dont CNR	98045,31176 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	5207950,09 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 840002380

RAISON SOCIALE : CAMSP ARI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	30	0	30
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 553908,07 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	553908,07 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	553908,07 €
- Montant d'actualisation :	4486,66 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	558394,73 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3989,834827 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3989,834827 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 14 375,55 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	6319,875173 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	7378 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	677,6745204 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 576760,1145 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	553908,07 €
Montant d'actualisation (B)	4486,66 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	558394,73 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3989,834827 €
Crédits non reconductibles (E)	14 375,55 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	576760,1145 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	576760,1145 €	115,61 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 562384,5648 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	562384,5648 €	112,72 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	576760,1145 €	139 598,68 €
• Dont CNR	14375,54969 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	562384,5648 €	136 004,80 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130780372

RAISON SOCIALE : ITEP MARSEILLE CENTRE EST (EP)

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	15	1	16
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 829335,16 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	829335,16 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	829335,16 €
- Montant d'actualisation :	7878,68 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	837213,84 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5559,32154 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5559,32154 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 12 202,11 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	1773,369 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	8792,88846 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	621,21 €
- Covid19 : réalisation autotests	1014,643652 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 854975,2737 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	829335,16 €
Montant d'actualisation (B)	7878,68 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	837213,84 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5559,32154 €
Crédits non reconductibles (E)	12 202,11 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	854975,2737 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	854975,2737 €	271,42 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 842773,1615 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	842773,1615 €	267,55 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	854975,2737 €	0 €
• Dont CNR	12202,11211 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	842773,1615 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130044027

RAISON SOCIALE : SESSAD PLATEFORME AUTISME

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	20	1	21
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	2	0	2
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 427290,17 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	50000 €
- BASE RECONDUCTIBLE	477290,17 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	477290,17 €
- Montant d'actualisation :	4534,26 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	481824,43 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6421,2289 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6421,2289 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 11 938,03 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10150,9811 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	272 €
- Covid19 : frais logistique	20 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	911,11 €
- Covid19 : réalisation autotests	583,9369465 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 500183,6869 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	477290,17 €
Montant d'actualisation (B)	4534,26 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	481824,43 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6421,2289 €
Crédits non reconductibles (E)	11 938,03 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	500183,6869 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	500183,6869 €	49,04 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 488245,6589 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	488245,6589 €	47,87 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	500183,6869 €	0 €
• Dont CNR	11938,02805 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	488245,6589 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040784837

RAISON SOCIALE : ESAT DOMAINE DE LA HAUTE LEBRE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	61	1	62
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 880065,73 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	880065,73 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	880065,73 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	880065,73 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4813,888148 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4813,888148 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 114 914,12 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7618,321852 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	100000 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	1873,68 €
- Covid19 : renfort de personnel	1819,16 €
- Covid19 : Forfait Tests	2526,25 €
- Covid19 : réalisation autotests	1076,709573 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 999793,7396 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	880065,73 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	880065,73 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4813,888148 €
Crédits non reconductibles (E)	114 914,12 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	999793,7396 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	999793,7396 €	81,26 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 884879,6181 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	884879,6181 €	71,92 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	999793,7396 €	0 €
• Dont CNR	114914,1214 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	884879,6181 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 840004568

RAISON SOCIALE : CAMSP DE PERTUIS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	1	0	1
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 352304,86 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	352304,86 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	352304,86 €
- Montant d'actualisation :	2853,67 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	355158,53 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 2609,618311 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	2609,618311 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 15 920,44 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	4145,091689 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	5178 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	1138,36 €
- Covid19 : renfort de personnel	5027,96 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	431,024641 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 373688,5846 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	352304,86 €
Montant d'actualisation (B)	2853,67 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	355158,53 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	2609,618311 €
Crédits non reconductibles (E)	15 920,44 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	373688,5846 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	373688,5846 €	92,93 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 357768,1483 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	357768,1483 €	88,97 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	373688,5846 €	88 789,63 €
• Dont CNR	15920,43633 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	357768,1483 €	84 809,52 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130807340

RAISON SOCIALE : ESAT LA BESSONNIERE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	65	1	66
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 814690,49 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	814690,49 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	814690,49 €
- Montant d'actualisation :	6598,992969 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	821289,483 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5067,219027 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5067,219027 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 11 706,13 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	8017,490973 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2691,91 €
- Covid19 : réalisation autotests	996,726744 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 838062,8297 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	814690,49 €
Montant d'actualisation (B)	6598,992969 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	821289,483 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5067,219027 €
Crédits non reconductibles (E)	11 706,13 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	838062,8297 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	838062,8297 €	75,46 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 826356,702 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	826356,702 €	74,41 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	838062,8297 €	0 €
• Dont CNR	11706,12772 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	826356,702 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130032329

RAISON SOCIALE : ITEP LE VERDIER EP

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	12	1	13
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 857476,52 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	857476,52 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	857476,52 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	857476,52 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 11552,19 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	11552,19 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 6 317,75 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	2512,71 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	2259 €
- Covid19 : Forfait Tests	496,97 €
- Covid19 : réalisation autotests	1049,07298 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 875346,463 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	857476,52 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	857476,52 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	11552,19 €
Crédits non reconductibles (E)	6 317,75 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	875346,463 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	875346,463 €	2814,62 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 869028,71 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	869028,71 €	2794,3 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	875346,463 €	0 €
• Dont CNR	6317,75298 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	869028,71 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130783467

RAISON SOCIALE : CMPP GILBERT DE VOISINS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 572627,36 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	572627,36 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	572627,36 €
- Montant d'actualisation :	4638,28 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	577265,64 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 0 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	0 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 700,58 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	0 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	700,5764902 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 576796,2165 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	572627,36 €
Montant d'actualisation (B)	4638,28 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	577265,64 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	0 €
Crédits non reconductibles (E)	700,58 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 1170 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	576796,2165 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	576796,2165 €	165,56 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 577265,64 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	577265,64 €	165,69 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	576796,2165 €	0 €
• Dont CNR	-469,4235098 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	577265,64 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 840008049

RAISON SOCIALE : SESSAD LES TOURNESOLS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	20	1	21
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 489365,1 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	489365,1 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	489365,1 €
- Montant d'actualisation :	2936,19 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	492301,29 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 30426,85081 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	26900 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3526,850806 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 7 017,35 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	5590,359194 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	828,28 €
- Covid19 : réalisation autotests	598,7099257 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 529745,4899 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	489365,1 €
Montant d'actualisation (B)	2936,19 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	492301,29 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	30426,85081 €
Crédits non reconductibles (E)	7 017,35 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	529745,4899 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	529745,4899 €	123,48 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 657228,1408 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	657228,1408 €	153,2 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	529745,4899 €	0 €
• Dont CNR	7017,34912 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	657228,1408 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130780398

RAISON SOCIALE : IME MONT RIANI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	66	1	67
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3290068,15 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3290068,15 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3290068,15 €
- Montant d'actualisation :	19740,41 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	3309808,56 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 14224,98473 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	14224,98473 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 66 198,61 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1992,853988 €
- Prise en charge des Situations critiques	35000 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	22447,22527 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2733,32 €
- Covid19 : réalisation autotests	4025,208291 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3261420,148 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3290068,15 €
Montant d'actualisation (B)	19740,41 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3309808,56 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	14224,98473 €
Crédits non reconductibles (E)	66 198,61 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 123157 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 5655 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3261420,148 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3261420,148 €	241,35 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3324033,545 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3324033,545 €	245,99 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	3261420,148 €	0 €
• Dont CNR	-62613,39644 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3324033,545 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130801319

RAISON SOCIALE : ESAT LE GRAND LINCHE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	100	1	101
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1293343,3 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1293343,3 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1293343,3 €
- Montant d'actualisation :	10476,08073 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1303819,381 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5835,947213 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5835,947213 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 281 994,49 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9228,762787 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	247000 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1968 €
- Covid19 : frais logistique	5373 €
- Covid19 : renfort de personnel	12701 €
- Covid19 : Forfait Tests	4141,4 €
- Covid19 : réalisation autotests	1582,330802 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1591649,822 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1293343,3 €
Montant d'actualisation (B)	10476,08073 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1303819,381 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5835,947213 €
Crédits non reconductibles (E)	281 994,49 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1591649,822 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1591649,822 €	122,12 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1309655,328 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1309655,328 €	100,49 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1591649,822 €	0 €
• Dont CNR	281994,4936 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1309655,328 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130780737

RAISON SOCIALE : CMPP REPUBLIQUE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 659815,77 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	659815,77 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	659815,77 €
- Montant d'actualisation :	5344,51 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	665160,28 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 0 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	0 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 807,25 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	0 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	807,2464723 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 665090,0265 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	659815,77 €
Montant d'actualisation (B)	5344,51 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	665160,28 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	0 €
Crédits non reconductibles (E)	807,25 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 877,5 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	665090,0265 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	665090,0265 €	117,97 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 665160,28 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	665160,28 €	117,98 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	665090,0265 €	0 €
• Dont CNR	-70,2535277 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	665160,28 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 840005813

RAISON SOCIALE : IME DE PERTUIS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804032

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION REGIONALE POUR INTEGRATION

ADRESSE : 26 R SAINT SEBASTIEN
13006 MARSEILLE 6E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : r-hamoudi@ari.asso.fr

Mail2 : siege@ari.asso.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	13	0	13
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 538134,37 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	538134,37 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	538134,37 €
- Montant d'actualisation :	3228,81 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	541363,18 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6319,314178 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6319,314178 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 12 516,05 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	392,5318461 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9990,395822 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	936,37 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	538,38 €
- Covid19 : réalisation autotests	658,3763098 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 527193,5463 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	538134,37 €
Montant d'actualisation (B)	3228,81 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	541363,18 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6319,314178 €
Crédits non reconductibles (E)	12 516,05 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 31367 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 1638 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	527193,5463 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	527193,5463 €	235,78 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 547682,4942 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	547682,4942 €	244,94 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	527193,5463 €	0 €
• Dont CNR	-20488,94787 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	547682,4942 €	0 €

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-21-00016

DECISION 130804081 20211222

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 135 PORTANT MODIFICATION POUR 2021 DU
MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE
AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE - 130804081
POUR LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS :

SESSAD	SESSAD	130044001
	ESPERANZA	
SESSAD	SESSAD VALBRISE	130030539
IME	IME LES CHALETS	130780331
SESSAD	SESSAD LE CHEMIN	130034549
IME	IME LA PARADE	130780174
ESAT	ESAT LE ROUET	130783954
IME	IME CENTRE ESCAT	130783707
IME	IME VALBRISE (EP)	130783889
IME	IME LA MARSIALE	130783095

Le directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 publiée au Journal Officiel du 15 décembre 2020 ;

Vu L'instruction DGCS/SD5C/DSS/SD1B/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Vu L'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;

Vu La décision n° 2021-23 du 22 novembre 2021 de la directrice de la CNSA modifiant la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2021 ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant La signature du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens en date du 29/12/2017

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 01/01/2021, au titre de 2021, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE (130804081) dont le siège est situé 6 BD GUEIDON 13213 MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT, a été fixé à 17051967,29 € (17051967,29 € imputables à l'Assurance Maladie) dont :

- 414755,2755€ à titre non reconductible.

La dotation se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2021 étant également mentionnés

Dotation en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130044001	0 €	0 €	0 €	593472,33 02 €	0 €	0 €	0 €
130030539	0 €	0 €	0 €	876378,26 76 €	0 €	0 €	0 €
130780331	0 €	0 €	0 €	2525280,4 62 €	0 €	0 €	0 €
130034549	0 €	0 €	0 €	525984,11 95 €	0 €	0 €	0 €
130780174	1587307,0 05 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783954	0 €	1761455,7 83 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783707	0 €	754726,31 61 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783889	3209544,0 46 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783095	5217818,9 6 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prix de journée en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130044001	0 €	0 €	0 €	83,35 €	0€	0€	0 €

130030539	0 €	0 €	0 €	131,33 €	0€	0€	0 €
130780331	0 €	0 €	0 €	245,81 €	0€	0€	0 €
130034549	119,98 €	0 €	0 €	119,98 €	0€	0€	0 €
130780174	212,71 €	0 €	123,46 €	0 €	0€	0€	0 €
130783954	0 €	62,18 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130783707	0 €	140,05 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130783889	283,33 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130783095	710,58 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 1420997,274 € imputables à l'Assurance Maladie ;

Article 2 : A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 16637212,01 € dont 16637212,01 € imputable à l'Assurance Maladie. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

FINESS	Dotation en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130044001	0 €	0 €	0 €	577320,56 6 €	0 €	0 €	0 €
130030539	0 €	0 €	0 €	867227,28 48 €	0 €	0 €	0 €
130780331	0 €	0 €	0 €	2516096,9 75 €	0 €	0 €	0 €
130034549	0 €	0 €	0 €	518782,52 96 €	0 €	0 €	0 €
130780174	1788551,8 63 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783954	0 €	1741495,9 97 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783707	0 €	869527,69 14 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783889	3174762,8 1 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783095	4583446,2 98 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

FINESS	Prix de journée en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD

130044001	0 €	0 €	0 €	81,08 €	0 €	0 €	0 €
130030539	0 €	0 €	0 €	129,96 €	0 €	0 €	0 €
130780331	0 €	0 €	0 €	243,12 €	0 €	0 €	0 €
130034549	0 €	0 €	0 €	118,34 €	0 €	0 €	0 €
130780174	262,87 €	0 €	123,46 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783954	0 €	61,48 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783707	0 €	161,35 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783889	280,26 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783095	624,19 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Pour 2022, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 1386434,335 € dont 1386434,335 € imputable à l'Assurance Maladie ;

Article 3 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE (130804081) et aux structures concernées.

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130044001

RAISON SOCIALE : SESSAD ESPERANZA

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804081

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE

ADRESSE : 6 BD GUEIDON
13213 MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : jean-christophe.labbe@amsp.fr

Mail2 : siege@amsp.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	30	1	31
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 568715,25 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	568715,25 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	568715,25 €
- Montant d'actualisation :	5873,4 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0137
- BASE ACTUALISEE :	574588,65 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 2731,915977 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	2731,915977 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 16 151,76 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	4337,794023 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	10000 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1118,18 €
- Covid19 : réalisation autotests	695,7902496 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 593472,3302 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	568715,25 €
Montant d'actualisation (B)	5873,4 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	574588,65 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	2731,915977 €
Crédits non reconductibles (E)	16 151,76 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	593472,3302 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	593472,3302 €	83,35 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 577320,566 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	577320,566 €	81,08 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	593472,3302 €	0 €
• Dont CNR	16151,76427 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	577320,566 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130030539

RAISON SOCIALE : SESSAD VALBRISE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804081

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE

ADRESSE : 6 BD GUEIDON
13213 MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : jean-christophe.labbe@amsp.fr

Mail2 : siege@amsp.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	25	11	36
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 509936,33 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	509936,33 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	509936,33 €
- Montant d'actualisation :	4844,4 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	514780,73 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 352446,5548 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	350000 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	2446,554757 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 9 150,98 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	3603,6 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	3888,155243 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1035,35 €
- Covid19 : réalisation autotests	623,8776371 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 876378,2676 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	509936,33 €
Montant d'actualisation (B)	4844,4 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	514780,73 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	352446,5548 €
Crédits non reconductibles (E)	9 150,98 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	876378,2676 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	876378,2676 €	131,33 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 867227,2848 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	867227,2848 €	129,96 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	876378,2676 €	0 €
• Dont CNR	9150,98288 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	867227,2848 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130780331

RAISON SOCIALE : IME LES CHALETS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804081

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE

ADRESSE : 6 BD GUEIDON
13213 MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : jean-christophe.labbe@amsp.fr

Mail2 : siege@amsp.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	56	1	57
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2488325,37 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2488325,37 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2488325,37 €
- Montant d'actualisation :	23639,09 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	2511964,46 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4132,515437 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4132,515437 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 27 800,41 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	2053,243503 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	6544,694563 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1592 €
- Covid19 : frais logistique	11750 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2816,15 €
- Covid19 : réalisation autotests	3044,322322 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2525280,462 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2488325,37 €
Montant d'actualisation (B)	23639,09 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2511964,46 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4132,515437 €
Crédits non reconductibles (E)	27 800,41 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 18343,92 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 273 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2525280,462 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	2525280,462 €	245,81 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2516096,975 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	2516096,975 €	243,12 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	2525280,462 €	0 €
• Dont CNR	9183,486885 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2516096,975 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130034549

RAISON SOCIALE : SESSAD LE CHEMIN

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804081

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE

ADRESSE : 6 BD GUEIDON
13213 MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : jean-christophe.labbe@amsp.fr

Mail2 : siege@amsp.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	25	1	26
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	25	1	26
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 511875 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	511875 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	511875 €
- Montant d'actualisation :	4862,81 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	516737,81 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 2044,719569 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	2044,719569 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 7 201,59 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	1365 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	3254,990431 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	268 €
- Covid19 : frais logistique	652 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1035,35 €
- Covid19 : réalisation autotests	626,2494878 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 525984,1195 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	511875 €
Montant d'actualisation (B)	4862,81 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	516737,81 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	2044,719569 €
Crédits non reconductibles (E)	7 201,59 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	525984,1195 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	119,98 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	525984,1195 €	119,98 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 518782,5296 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	518782,5296 €	118,34 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	525984,1195 €	0 €
• Dont CNR	7201,589919 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	518782,5296 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130780174

RAISON SOCIALE : IME LA PARADE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804081

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE

ADRESSE : 6 BD GUEIDON
13213 MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : jean-christophe.labbe@amsp.fr

Mail2 : siege@amsp.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	12	1	13
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	30	6	36
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1629962,59 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1629962,59 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1629962,59 €
- Montant d'actualisation :	15484,64 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	1645447,23 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 143104,6327 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	140000 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3104,632673 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 13 461,47 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1268,17981 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	4925,077327 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	2101,87 €
- Covid19 : renfort de personnel	1432,79 €
- Covid19 : Forfait Tests	1739,39 €
- Covid19 : réalisation autotests	1994,165054 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1587307,005 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1629962,59 €
Montant d'actualisation (B)	15484,64 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1645447,23 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	143104,6327 €
Crédits non reconductibles (E)	13 461,47 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 210786 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 3920,33 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1587307,005 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1587307,005 €	212,71 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	123,46 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1788551,863 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1788551,863 €	262,87 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	123,46 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1587307,005 €	0 €
• Dont CNR	-201244,8576 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1788551,863 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130783954

RAISON SOCIALE : ESAT LE ROUET

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804081

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE

ADRESSE : 6 BD GUEIDON
13213 MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : jean-christophe.labbe@amsp.fr

Mail2 : siege@amsp.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	130	1	131
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1720659,88 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1720659,88 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1720659,88 €
- Montant d'actualisation :	13937,34503 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1734597,225 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6898,772167 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6898,772167 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 23 563,39 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10903,43783 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	2460 €
- Covid19 : frais logistique	2711 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	5383,82 €
- Covid19 : réalisation autotests	2105,127948 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1761455,783 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1720659,88 €
Montant d'actualisation (B)	13937,34503 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1734597,225 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6898,772167 €
Crédits non reconductibles (E)	23 563,39 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 3603,6 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1761455,783 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1761455,783 €	62,18 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1741495,997 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1741495,997 €	61,48 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1761455,783 €	0 €
• Dont CNR	19959,78578 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1741495,997 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130783707

RAISON SOCIALE : IME CENTRE ESCAT

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804081

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE

ADRESSE : 6 BD GUEIDON
13213 MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : jean-christophe.labbe@amsp.fr

Mail2 : siege@amsp.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	58	-22	36
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1339553,31 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1339553,31 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1339553,31 €
- Montant d'actualisation :	18351,88 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0137
- BASE ACTUALISEE :	1357905,19 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de -488377,4986 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	-490000 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	1622,501436 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 8 777,88 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1751,295929 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	2589,708564 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	396 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2402,01 €
- Covid19 : réalisation autotests	1638,866079 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 754726,3161 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1339553,31 €
Montant d'actualisation (B)	18351,88 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1357905,19 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	-488377,4986 €
Crédits non reconductibles (E)	8 777,88 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 120303,26 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 3276 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	754726,3161 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	754726,3161 €	140,05 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 869527,6914 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	869527,6914 €	161,35 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	754726,3161 €	0 €
• Dont CNR	-114801,3754 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	869527,6914 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130783889

RAISON SOCIALE : IME VALBRISE (EP)

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804081

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE

ADRESSE : 6 BD GUEIDON
13213 MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : jean-christophe.labbe@amsp.fr

Mail2 : siege@amsp.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	15	1	16
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	54	0	54
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3152495,7 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3152495,7 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3152495,7 €
- Montant d'actualisation :	18914,97 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	3171410,67 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3352,139855 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3352,139855 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 154 804,98 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	890,4 €
- Qualité de vie au travail	2113,633017 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	11732 €
- Dépenses de personnel non pérennes	5315,070145 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	109023 €
- Formation	5358 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1309 €
- Covid19 : frais logistique	3343 €
- Covid19 : renfort de personnel	8965 €
- Covid19 : Forfait Tests	2898,98 €
- Covid19 : réalisation autotests	3856,896347 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3209544,046 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3152495,7 €
Montant d'actualisation (B)	18914,97 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3171410,67 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3352,139855 €
Crédits non reconductibles (E)	154 804,98 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 120023,74 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3209544,046 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3209544,046 €	283,33 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3174762,81 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3174762,81 €	280,26 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	3209544,046 €	0 €
• Dont CNR	34781,23649 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3174762,81 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130783095

RAISON SOCIALE : IME LA MARSIALE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804081

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE DE PROVENCE

ADRESSE : 6 BD GUEIDON
13213 MARSEILLE 13E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : jean-christophe.labbe@amsp.fr

Mail2 : siege@amsp.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	19	1	20
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	38	0	38
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 4108688,18 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	412024 €
- BASE RECONDUCTIBLE	4520712,18 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	4520712,18 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	4520712,18 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 62734,11794 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	12734,11794 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	50000 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 637 648,56 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1721,101171 €
- Prise en charge des Situations critiques	461306,25 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	20098,09206 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	133180 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	521,4 €
- Covid19 : frais logistique	3900,29 €
- Covid19 : renfort de personnel	9030 €
- Covid19 : Forfait Tests	2360,6 €
- Covid19 : réalisation autotests	5530,830158 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 5217818,96 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	4520712,18 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	4520712,18 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	62734,11794 €
Crédits non reconductibles (E)	637 648,56 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 3276 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	5217818,96 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	5217818,96 €	710,58 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 4583446,298 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	4583446,298 €	624,19 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	5217818,96 €	0 €
• Dont CNR	634372,6622 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	4583446,298 €	0 €

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-21-00018

DECISION 130804115 20211221

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 99 PORTANT MODIFICATION POUR 2021 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE - 130804115 POUR LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS :

IME	IME LES OLIVIERS	040780801
SAMSAH	SAMSAH DES FONTAINES	040004095
ESAT	ESAT ATELIERS DU FOURNAS	040003147
FAM	FOYER ACCUEIL MEDICALISE DES FONTAINES	040004038
SESSAD	SESSAD LES OLIVIERS ADAPEI	040789026

Le directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 publiée au Journal Officiel du 15 décembre 2020 ;

Vu L'instruction DGCS/SD5C/DSS/SD1B/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Vu L'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;

Vu La décision n° 2021-23 du 22 novembre 2021 de la directrice de la CNSA modifiant la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2021 ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant La signature du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens en date du 30/03/2010

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 01/01/2021, au titre de 2021, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE (130804115) dont le siège est situé 26 R ELZARD ROUGIER 13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT, a été fixé à 7963238,797 € (7963238,797 € imputables à l'Assurance Maladie) dont :

- 127635,28€ à titre non reconductible.

La dotation se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2021 étant également mentionnés

Dotation en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
040780801	1702512,5 58 €	1967971,2 93 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004095	0 €	0 €	150218,49 31 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040003147	0 €	1723610,1 06 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004038	864497,46 42 €	24209,208 06 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040789026	0 €	0 €	1239981,1 63 €	0 €	0 €	290238,51 26 €	0 €

Prix de journée en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
040780801	224,15 €	739,79 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040004095	0 €	0 €	41,16 €	0 €	0€	0€	0 €
040003147	0 €	56,58 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040004038	88,44 €	88,44 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040789026	0 €	0 €	161,4 €	0 €	0€	0€	0 €

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 663603,2331 € imputables à l'Assurance Maladie ;

Article 2 : A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 7835603,514 € dont 7835603,514 € imputable à l'Assurance Maladie. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

FINESS	Dotation en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
040780801	1673480,4 34 €	1934412,4 29 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004095	0 €	0 €	152435,97 98 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040003147	0 €	1705326,4 54 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004038	840122,61 89 €	23526,619 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040789026	0 €	0 €	1220597,5 32 €	0 €	0 €	285701,44 69 €	0 €

FINESS	Prix de journée en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
040780801	474,97 €	727,22 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004095	0 €	0 €	41,76 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040003147	0 €	55,98 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004038	85,94 €	90,49 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040789026	0 €	0 €	158,88 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Pour 2022, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 652966,9595 € dont 652966,9595 € imputable à l'Assurance Maladie ;

Article 3 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE (130804115) et aux structures concernées.

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040780801

RAISON SOCIALE : IME LES OLIVIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	22	1	23
SEMI INTERNAT	39	1	40
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3357723,64 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	215000 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3572723,64 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3572723,64 €
- Montant d'actualisation :	21436,34 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	3594159,98 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 13732,88221 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	13732,88221 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 66 784,98 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	2730 €
- Qualité de vie au travail	1872,074958 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	21671,82779 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	27706,89 €
- Covid19 : frais logistique	759 €
- Covid19 : renfort de personnel	5106,51 €
- Covid19 : Forfait Tests	2567,66 €
- Covid19 : réalisation autotests	4371,020952 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3670483,851 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3572723,64 €
Montant d'actualisation (B)	21436,34 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3594159,98 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	13732,88221 €
Crédits non reconductibles (E)	66 784,98 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 1193,99 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 3000 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3670483,851 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1702512,558 €	224,15 €
SEMI INTERNAT	1967971,293 €	739,79 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3607892,862 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1673480,434 €	474,97 €
SEMI INTERNAT	1934412,429 €	727,22 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	3670483,851 €	0 €
• Dont CNR	62590,98874 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3607892,862 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040004095

RAISON SOCIALE : SAMSAH DES FONTAINES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	10	1	11
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 149384,3 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	149384,3 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	149384,3 €
- Montant d'actualisation :	896,31 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	150280,61 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 2155,369838 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	2155,369838 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 5 367,10 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	3429,340162 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	1755 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	182,76306 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 150218,4931 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	149384,3 €
Montant d'actualisation (B)	896,31 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	150280,61 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	2155,369838 €
Crédits non reconductibles (E)	5 367,10 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 7584,59 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	150218,4931 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	150218,4931 €	41,16 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 152435,9798 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	152435,9798 €	41,76 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	150218,4931 €	0 €
• Dont CNR	-2217,486778 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	152435,9798 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040003147

RAISON SOCIALE : ESAT ATELIERS DU FOURNAS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	134	1	135
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1683939,82 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1683939,82 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1683939,82 €
- Montant d'actualisation :	13639,91254 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1697579,733 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7746,721719 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7746,721719 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 18 283,65 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9760,988281 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	548,87 €
- Covid19 : frais logistique	364,11 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	5549,48 €
- Covid19 : réalisation autotests	2060,203076 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1723610,106 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1683939,82 €
Montant d'actualisation (B)	13639,91254 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1697579,733 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7746,721719 €
Crédits non reconductibles (E)	18 283,65 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1723610,106 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1723610,106 €	56,58 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1705326,454 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1705326,454 €	55,98 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1723610,106 €	0 €
• Dont CNR	18283,65136 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1705326,454 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040004038

RAISON SOCIALE : FOYER ACCUEIL MEDICALISE DES FONTAINES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	29	1	30
SEMI INTERNAT	1	1	2
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 852882,36 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	852882,36 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	852882,36 €
- Montant d'actualisation :	5117,29 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	857999,65 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5649,588865 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5649,588865 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 25 057,43 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	2730 €
- Qualité de vie au travail	905,8427217 €
- Prise en charge des Situations critiques	9745 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	8935,121135 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	455,59 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1242,42 €
- Covid19 : réalisation autotests	1043,45229 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 888706,6723 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	852882,36 €
Montant d'actualisation (B)	5117,29 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	857999,65 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5649,588865 €
Crédits non reconductibles (E)	25 057,43 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	888706,6723 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	864497,4642 €	88,44 €
SEMI INTERNAT	24209,20806 €	88,44 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 863649,2389 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	840122,6189 €	85,94 €
SEMI INTERNAT	23526,61994 €	90,49 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	888706,6723 €	0 €
• Dont CNR	25057,43343 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	863649,2389 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040789026

RAISON SOCIALE : SESSAD LES OLIVIERS ADAPEI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	55	1	56
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	7	1	8
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1488787,37 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1488787,37 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1488787,37 €
- Montant d'actualisation :	11483,48 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	1500270,85 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6028,129259 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6028,129259 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 23 920,70 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9531,580741 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	10000 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2567,67 €
- Covid19 : réalisation autotests	1821,445329 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1530219,675 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1488787,37 €
Montant d'actualisation (B)	11483,48 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1500270,85 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6028,129259 €
Crédits non reconductibles (E)	23 920,70 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1530219,675 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	1239981,163 €	161,4 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	290238,5126 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1506298,979 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	1220597,532 €	158,88 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	285701,4469 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1530219,675 €	0 €
• Dont CNR	23920,69607 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1506298,979 €	0 €

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-21-00017

DECISION 130804115 20211221 (2)

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 107 PORTANT MODIFICATION POUR 2021 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE - 130804115 POUR LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS :

ESAT	ESAT CEUZE	050002328
FAM	FAM CHARANCE	050006352
ESAT	ESAT PLEIN SOLEIL	050002096
IME	IME LES OLIVIERS	040780801
SAMSAH	SAMSAH DES FONTAINES	040004095
ESAT	ESAT LES OVIERS	050006428
ESAT	ESAT ATELIERS DU FOURNAS	040003147
FAM	FAM SOLEIL LEVANT	050003698
FAM	FOYER ACCUEIL MEDICALISE DES FONTAINES	040004038
SESSAD	SESSAD LES OLIVIERS ADAPEI	040789026

Le directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 publiée au Journal Officiel du 15 décembre 2020 ;

Vu L'instruction DGCS/SD5C/DSS/SD1B/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Vu L'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;

Vu La décision n° 2021-23 du 22 novembre 2021 de la directrice de la CNSA modifiant la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2021 ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant La signature du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens en date du 19/12/2017

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 01/01/2021, au titre de 2021, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE (130804115) dont le siège est situé 26 R ELZARD ROUGIER 13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT, a été fixé à 24200569,32 € (24200569,32 € imputables à l'Assurance Maladie) dont :

- 79800,05€ à titre non reconductible.

La dotation se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2021 étant également mentionnés

Dotation en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
050002328	0 €	1261165,2 04 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006352	750727,06 46 €	148365,03 21 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050002096	0 €	956406,93 68 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040780801	1702512,5 58 €	1967971,2 93 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004095	0 €	0 €	150218,49 31 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006428	0 €	449298,68 42 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040003147	0 €	1723610,1 06 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050003698	467465,29 89 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004038	864497,46 42 €	24209,208 06 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040789026	0 €	0 €	1239981,1 63 €	0 €	0 €	290238,51 26 €	0 €

Prix de journée en €

FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
050002328	0 €	61,4 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
050006352	64,37 €	71,62 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
050002096	0 €	61,54 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040780801	224,15 €	739,79 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040004095	0 €	0 €	41,16 €	0 €	0€	0€	0 €
050006428	0 €	88,65 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040003147	0 €	56,58 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
050003698	80,92 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040004038	88,44 €	88,44 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040789026	0 €	0 €	161,4 €	0 €	0€	0€	0 €

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2016714,11 € imputables à l'Assurance Maladie ;

Article 2 : A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3953628,172 € dont 3953628,172 € imputable à l'Assurance Maladie. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

FINESS	Dotation en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
050002328	0 €	1240294,7 21 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006352	722851,04 54 €	142855,93 75 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050002096	0 €	943901,76 36 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040780801	1673480,4 34 €	1934412,4 29 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004095	0 €	0 €	152435,97 98 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006428	0 €	442571,73 91 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040003147	0 €	1705326,4 54 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050003698	461152,96 55 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

040004038	840122,61 89 €	23526,619 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040789026	0 €	0 €	1220597,5 32 €	0 €	0 €	285701,44 69 €	0 €

FINESS	Prix de journée en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
050002328	0 €	60,39 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006352	94,87 €	70,42 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050002096	0 €	60,74 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040780801	474,97 €	727,22 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004095	0 €	0 €	41,76 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006428	0 €	87,33 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040003147	0 €	55,98 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050003698	79,83 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004038	85,94 €	90,49 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040789026	0 €	0 €	158,88 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Pour 2022, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 329469,0144 € dont 329469,0144 € imputable à l'Assurance Maladie ;

Article 3 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE (130804115) et aux structures concernées.

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 050002328

RAISON SOCIALE : ESAT CEUZE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	105	1	106
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1224024,7 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1224024,7 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1224024,7 €
- Montant d'actualisation :	9914,60007 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1233939,3 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6355,421108 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6355,421108 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 20 870,48 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	3112,2 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10047,28889 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	918,07 €
- Covid19 : frais logistique	946,93 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	4348,47 €
- Covid19 : réalisation autotests	1497,5235 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1261165,204 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1224024,7 €
Montant d'actualisation (B)	9914,60007 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1233939,3 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6355,421108 €
Crédits non reconductibles (E)	20 870,48 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1261165,204 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1261165,204 €	61,4 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1240294,721 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1240294,721 €	60,39 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1261165,204 €	0 €
• Dont CNR	20870,48239 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1240294,721 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINISS ETABLISSEMENT : 050006352

RAISON SOCIALE : FAM CHARANCE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINISS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	25	1	26
SEMI INTERNAT	5	1	6
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 654151,61 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	654151,61 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	654151,61 €
- Montant d'actualisation :	6214,44 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	660366,05 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 205340,9329 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5340,932851 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	200000 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 35 137,31 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	905,8427217 €
- Prise en charge des Situations critiques	22000 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	8448,777149 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	245 €
- Covid19 : renfort de personnel	1494,95 €
- Covid19 : Forfait Tests	1242,42 €
- Covid19 : réalisation autotests	800,3166998 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 899092,0967 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	654151,61 €
Montant d'actualisation (B)	6214,44 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	660366,05 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	205340,9329 €
Crédits non reconductibles (E)	35 137,31 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 1752,19 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	899092,0967 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	750727,0646 €	64,37 €
SEMI INTERNAT	148365,0321 €	71,62 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 865706,9829 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	722851,0454 €	94,87 €
SEMI INTERNAT	142855,9375 €	70,42 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	899092,0967 €	0 €
• Dont CNR	33385,11385 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	865706,9829 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 050002096

RAISON SOCIALE : ESAT PLEIN SOLEIL

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	74	1	75
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 931490,39 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	931490,39 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	931490,39 €
- Montant d'actualisation :	7545,072159 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	939035,4622 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4866,301433 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4866,301433 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 12 505,17 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7700,908567 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	400 €
- Covid19 : frais logistique	200 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	3064,64 €
- Covid19 : réalisation autotests	1139,624673 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 956406,9368 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	931490,39 €
Montant d'actualisation (B)	7545,072159 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	939035,4622 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4866,301433 €
Crédits non reconductibles (E)	12 505,17 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	956406,9368 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	956406,9368 €	61,54 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 943901,7636 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	943901,7636 €	60,74 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	956406,9368 €	0 €
• Dont CNR	12505,17324 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	943901,7636 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040780801

RAISON SOCIALE : IME LES OLIVIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	22	1	23
SEMI INTERNAT	39	1	40
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3357723,64 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	215000 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3572723,64 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3572723,64 €
- Montant d'actualisation :	21436,34 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	3594159,98 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 13732,88221 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	13732,88221 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 66 784,98 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	2730 €
- Qualité de vie au travail	1872,074958 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	21671,82779 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	27706,89 €
- Covid19 : frais logistique	759 €
- Covid19 : renfort de personnel	5106,51 €
- Covid19 : Forfait Tests	2567,66 €
- Covid19 : réalisation autotests	4371,020952 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3670483,851 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3572723,64 €
Montant d'actualisation (B)	21436,34 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3594159,98 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	13732,88221 €
Crédits non reconductibles (E)	66 784,98 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 1193,99 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 3000 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3670483,851 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1702512,558 €	224,15 €
SEMI INTERNAT	1967971,293 €	739,79 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3607892,862 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1673480,434 €	474,97 €
SEMI INTERNAT	1934412,429 €	727,22 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	3670483,851 €	0 €
• Dont CNR	62590,98874 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3607892,862 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040004095

RAISON SOCIALE : SAMSAH DES FONTAINES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	10	1	11
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 149384,3 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	149384,3 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	149384,3 €
- Montant d'actualisation :	896,31 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	150280,61 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 2155,369838 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	2155,369838 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 5 367,10 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	3429,340162 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	1755 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	182,76306 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 150218,4931 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	149384,3 €
Montant d'actualisation (B)	896,31 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	150280,61 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	2155,369838 €
Crédits non reconductibles (E)	5 367,10 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 7584,59 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	150218,4931 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	150218,4931 €	41,16 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 152435,9798 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	152435,9798 €	41,76 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	150218,4931 €	0 €
• Dont CNR	-2217,486778 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	152435,9798 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 050006428

RAISON SOCIALE : ESAT LES OVIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	28	1	29
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 439509,27 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	439509,27 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	439509,27 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	439509,27 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3062,469097 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3062,469097 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 6 726,95 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	4858,640903 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	171 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1159,59 €
- Covid19 : réalisation autotests	537,7141982 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 449298,6842 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	439509,27 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	439509,27 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3062,469097 €
Crédits non reconductibles (E)	6 726,95 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	449298,6842 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	449298,6842 €	88,65 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 442571,7391 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	442571,7391 €	87,33 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	449298,6842 €	0 €
• Dont CNR	6726,945101 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	442571,7391 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040003147

RAISON SOCIALE : ESAT ATELIERS DU FOURNAS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	134	1	135
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1683939,82 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1683939,82 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1683939,82 €
- Montant d'actualisation :	13639,91254 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1697579,733 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7746,721719 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7746,721719 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 18 283,65 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9760,988281 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	548,87 €
- Covid19 : frais logistique	364,11 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	5549,48 €
- Covid19 : réalisation autotests	2060,203076 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1723610,106 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1683939,82 €
Montant d'actualisation (B)	13639,91254 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1697579,733 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7746,721719 €
Crédits non reconductibles (E)	18 283,65 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1723610,106 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1723610,106 €	56,58 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1705326,454 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1705326,454 €	55,98 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1723610,106 €	0 €
• Dont CNR	18283,65136 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1705326,454 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 050003698

RAISON SOCIALE : FAM SOLEIL LEVANT

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	16	1	17
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 454372,83 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	454372,83 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	454372,83 €
- Montant d'actualisation :	2726,24 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	457099,07 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4053,895509 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4053,895509 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 8 122,45 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	483,1161182 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	6420,814491 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	662,62 €
- Covid19 : réalisation autotests	555,8989051 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 467465,2989 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	454372,83 €
Montant d'actualisation (B)	2726,24 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	457099,07 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4053,895509 €
Crédits non reconductibles (E)	8 122,45 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 1810,12 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	467465,2989 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	467465,2989 €	80,92 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 461152,9655 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	461152,9655 €	79,83 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	467465,2989 €	0 €
• Dont CNR	6312,333396 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	461152,9655 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040004038

RAISON SOCIALE : FOYER ACCUEIL MEDICALISE DES FONTAINES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	29	1	30
SEMI INTERNAT	1	1	2
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 852882,36 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	852882,36 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	852882,36 €
- Montant d'actualisation :	5117,29 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	857999,65 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5649,588865 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5649,588865 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 25 057,43 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	2730 €
- Qualité de vie au travail	905,8427217 €
- Prise en charge des Situations critiques	9745 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	8935,121135 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	455,59 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1242,42 €
- Covid19 : réalisation autotests	1043,45229 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 888706,6723 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	852882,36 €
Montant d'actualisation (B)	5117,29 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	857999,65 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5649,588865 €
Crédits non reconductibles (E)	25 057,43 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	888706,6723 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	864497,4642 €	88,44 €
SEMI INTERNAT	24209,20806 €	88,44 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 863649,2389 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	840122,6189 €	85,94 €
SEMI INTERNAT	23526,61994 €	90,49 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	888706,6723 €	0 €
• Dont CNR	25057,43343 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	863649,2389 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040789026

RAISON SOCIALE : SESSAD LES OLIVIERS ADAPEI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	55	1	56
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	7	1	8
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1488787,37 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1488787,37 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1488787,37 €
- Montant d'actualisation :	11483,48 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	1500270,85 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6028,129259 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6028,129259 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 23 920,70 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9531,580741 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	10000 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2567,67 €
- Covid19 : réalisation autotests	1821,445329 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1530219,675 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1488787,37 €
Montant d'actualisation (B)	11483,48 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1500270,85 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6028,129259 €
Crédits non reconductibles (E)	23 920,70 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1530219,675 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	1239981,163 €	161,4 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	290238,5126 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1506298,979 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	1220597,532 €	158,88 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	285701,4469 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1530219,675 €	0 €
• Dont CNR	23920,69607 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1506298,979 €	0 €

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-21-00019

DECISION 130804115 20211222

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 136 PORTANT MODIFICATION POUR 2021 DU
MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE
AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE - 130804115
POUR LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS :

EEAP	EEAP	130784184
	TAMARIS-AMANDIERS	
SESSAD	SESSAD LES TAMARIS	130038854
	HAMBOURG	
FAM	FAM LES HORTENSIAIS	130034879
ESAT	ESAT LES OVIERS	050006428
MAS	MAS LES SOPHORAS	130008402
ESAT	ESAT LES	130809767
	CITRONNIERS	
FAM	FAM SOLEIL LEVANT	050003698
ESAT	ESAT CEUZE	050002328
SAMSAH	SAMSAH LES	130022379
	MIMOSAS	
FAM	FAM LES TILLEULS	130025588
IME	IME LES OLIVIERS	040780801
IME	IME LES AMANDIERS	130008626
IME	IME LES FIGUIERS	130023948
FAM	FAM CHARANCE	050006352
ESAT	ESAT PLEIN SOLEIL	050002096
SAMSAH	SAMSAH DES	040004095
	FONTAINES	
ESAT	ESAT LES PINS	130786775
MAS	MAS LE PIGEONNIER	130810427
ESAT	ESAT LES ORMEAUX	130798119
ESAT	ESAT ATELIERS DU	040003147
	FOURNAS	
ESAT	ESAT GLYCINES AS	130783087
MAS	MAS LES KIWIS	130809379
FAM	FOYER ACCUEIL	040004038
	MEDICALISE DES	
	FONTAINES	
SESSAD	SESSAD LES OLIVIERS	040789026
	ADAPEI	
IME	IME LES TAMARIS	130783947
ESAT	ESAT LES LIERRES	130798499
ESAT	ESAT LES MERISIERS	130020548
FAM	FAM LES EGLANTINES	130019268
MAS	MAS LES PALMIERS	130810781

Le directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 publiée au Journal Officiel du 15 décembre 2020 ;
- Vu L'instruction DGCS/SD5C/DSS/SD1B/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.
- Vu L'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- Vu La décision n° 2021-23 du 22 novembre 2021 de la directrice de la CNSA modifiant la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2021 ;
- Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Considérant La signature du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens en date du 19/12/2017

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 01/01/2021, au titre de 2021, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE (130804115) dont le siège est situé 26 R ELZARD ROUGIER 13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT, a été fixé à 29578944,76 € (29578944,76 € imputables à l'Assurance Maladie) dont :

- -263508,46€ à titre non reconductible.

La dotation se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2021 étant également mentionnés

FINESS	Dotation en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130784184	963937,20 63 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038854	819429,49 62 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130034879	874328,68 9 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006428	0 €	449298,68 42 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008402	1465171,0 09 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809767	0 €	1538708,1 62 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050003698	467465,29 89 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050002328	0 €	1261165,2 04 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130022379	748440,63 79 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130025588	647188,96 9 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

040780801	1702512,5 58 €	1967971,2 93 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008626	1551406,9 64 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130023948	2313080,5 64 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006352	750727,06 46 €	148365,03 21 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050002096	0 €	956406,93 68 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004095	0 €	0 €	150218,49 31 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786775	0 €	1626036,8 55 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130810427	3903568,9 77 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130798119	0 €	1625761,9 85 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040003147	0 €	1723610,1 06 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783087	0 €	1632248,3 85 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809379	3835432,4 52 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004038	864497,46 42 €	24209,208 06 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040789026	0 €	0 €	1239981,1 63 €	0 €	0 €	290238,51 26 €	0 €
130783947	1951525,2 19 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130798499	0 €	1544150,7 52 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130020548	0 €	347740,61 25 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130019268	734389,80 15 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130810781	1456398,0 22 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prix de journée en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130784184	359,54 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130038854	205,47 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130034879	81,84 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
050006428	0 €	88,65 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130008402	404,41 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130809767	0 €	62,49 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
050003698	80,92 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
050002328	0 €	61,4 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130022379	63,47 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130025588	74,87 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040780801	224,15 €	739,79 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130008626	588,77 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130023948	311,19 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
050006352	64,37 €	71,62 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
050002096	0 €	61,54 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040004095	0 €	0 €	41,16 €	0 €	0€	0€	0 €
130786775	0 €	68,51 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130810427	312,09 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €

130798119	0 €	69,38 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040003147	0 €	56,58 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130783087	0 €	61,44 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130809379	285,44 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040004038	88,44 €	88,44 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
040789026	0 €	0 €	161,4 €	0 €	0€	0€	0 €
130783947	224,88 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130798499	0 €	59,42 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130020548	0 €	54,89 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130019268	73,49 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130810781	267,18 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2464912,063 € imputables à l'Assurance Maladie ;

Article 2 : A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 29842453,22 € dont 29842453,22 € imputable à l'Assurance Maladie. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

FINESS	Dotation en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130784184	940485,00 66 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038854	808675,60 18 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130034879	843796,70 49 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006428	0 €	442571,73 91 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008402	1448453,5 96 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809767	0 €	1517130,9 32 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050003698	461152,96 55 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050002328	0 €	1240294,7 21 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130022379	731297,2 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130025588	630573,40 19 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040780801	1673480,4 34 €	1934412,4 29 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008626	1885159,6 36 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130023948	2756410,0 72 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006352	722851,04 54 €	142855,93 75 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050002096	0 €	943901,76 36 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004095	0 €	0 €	152435,97 98 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786775	0 €	1605513,8 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130810427	3860913,0 96 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130798119	0 €	1605659,3 92 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040003147	0 €	1705326,4 54 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783087	0 €	1605601,1 55 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809379	3746978,0 18 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004038	840122,61 89 €	23526,619 94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040789026	0 €	0 €	1220597,5 32 €	0 €	0 €	285701,44 69 €	0 €
130783947	1858484,7 31 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130798499	0 €	1517267,7 89 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130020548	0 €	342426,66 41 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130019268	711874,39 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130810781	1425752,0 3 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prix de journée en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130784184	350,8 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130038854	202,78 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130034879	78,98 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006428	0 €	87,33 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008402	399,79 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809767	0 €	61,61 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050003698	79,83 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050002328	0 €	60,39 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130022379	62,02 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130025588	72,95 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040780801	474,97 €	727,22 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008626	715,43 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130023948	370,83 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050006352	94,87 €	70,42 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
050002096	0 €	60,74 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004095	0 €	0 €	41,76 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130786775	0 €	67,65 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130810427	308,68 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130798119	0 €	68,52 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040003147	0 €	55,98 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783087	0 €	60,44 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130809379	278,86 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040004038	85,94 €	90,49 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
040789026	0 €	0 €	158,88 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130783947	214,16 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130798499	0 €	58,39 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

130020548	0 €	54,05 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130019268	71,24 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130810781	261,56 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Pour 2022, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 2486871,101 € dont 2486871,101 € imputable à l'Assurance Maladie ;

Article 3 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE (130804115) et aux structures concernées.

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130784184

RAISON SOCIALE : EEAP TAMARIS-AMANDIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	15	1	16
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 926759,17 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	926759,17 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	926759,17 €
- Montant d'actualisation :	8804,21 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	935563,38 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4921,626568 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4921,626568 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 23 452,20 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	452,9213608 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7788,083432 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	87,2 €
- Covid19 : frais logistique	13368,95 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	621,21 €
- Covid19 : réalisation autotests	1133,836299 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 963937,2063 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	926759,17 €
Montant d'actualisation (B)	8804,21 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	935563,38 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4921,626568 €
Crédits non reconductibles (E)	23 452,20 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	963937,2063 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	963937,2063 €	359,54 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 940485,0066 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	940485,0066 €	350,8 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	963937,2063 €	0 €
• Dont CNR	23452,19973 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	940485,0066 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038854

RAISON SOCIALE : SESSAD LES TAMARIS HAMBourg

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	40	1	41
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 796291,12 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	796291,12 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	796291,12 €
- Montant d'actualisation :	7564,77 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	803855,89 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4819,711846 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4819,711846 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 10 753,89 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7627,498154 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	110,71 €
- Covid19 : frais logistique	384,91 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1656,56 €
- Covid19 : réalisation autotests	974,2161779 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 819429,4962 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	796291,12 €
Montant d'actualisation (B)	7564,77 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	803855,89 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4819,711846 €
Crédits non reconductibles (E)	10 753,89 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	819429,4962 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	819429,4962 €	205,47 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 808675,6018 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	808675,6018 €	202,78 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	819429,4962 €	0 €
• Dont CNR	10753,89433 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	808675,6018 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130034879

RAISON SOCIALE : FAM LES HORTENSIAS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	32	1	33
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 825211,87 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	825211,87 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	825211,87 €
- Montant d'actualisation :	7839,51 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	833051,38 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 10745,32495 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	10745,32495 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 30 531,99 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	966,2322365 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	16964,38505 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	3227,89 €
- Covid19 : frais logistique	7038,63 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1325,25 €
- Covid19 : réalisation autotests	1009,599045 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 874328,689 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	825211,87 €
Montant d'actualisation (B)	7839,51 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	833051,38 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	10745,32495 €
Crédits non reconductibles (E)	30 531,99 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	874328,689 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	874328,689 €	81,84 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 843796,7049 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	843796,7049 €	78,98 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	874328,689 €	0 €
• Dont CNR	30531,9841 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	843796,7049 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 050006428

RAISON SOCIALE : ESAT LES OVIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	28	1	29
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 439509,27 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	439509,27 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	439509,27 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	439509,27 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3062,469097 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3062,469097 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 6 726,95 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	4858,640903 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	171 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1159,59 €
- Covid19 : réalisation autotests	537,7141982 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 449298,6842 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	439509,27 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	439509,27 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3062,469097 €
Crédits non reconductibles (E)	6 726,95 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	449298,6842 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	449298,6842 €	88,65 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 442571,7391 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	442571,7391 €	87,33 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	449298,6842 €	0 €
• Dont CNR	6726,945101 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	442571,7391 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130008402

RAISON SOCIALE : MAS LES SOPHORAS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	18	1	19
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1433217,58 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1433217,58 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1433217,58 €
- Montant d'actualisation :	8599,31 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	1441816,89 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6636,70574 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6636,70574 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 16 717,41 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	543,505633 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10490,50426 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	2811,73 €
- Covid19 : frais logistique	372,76 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	745,45 €
- Covid19 : réalisation autotests	1753,458902 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1465171,009 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1433217,58 €
Montant d'actualisation (B)	8599,31 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1441816,89 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6636,70574 €
Crédits non reconductibles (E)	16 717,41 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1465171,009 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1465171,009 €	404,41 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1448453,596 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1448453,596 €	399,79 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1465171,009 €	0 €
• Dont CNR	16717,41316 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1448453,596 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130809767

RAISON SOCIALE : ESAT LES CITRONNIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	120	1	121
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1498787,91 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1498787,91 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1498787,91 €
- Montant d'actualisation :	12140,18207 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1510928,092 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6202,840211 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6202,840211 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 21 577,23 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9806,869789 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	4967 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	4969,68 €
- Covid19 : réalisation autotests	1833,680412 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1538708,162 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1498787,91 €
Montant d'actualisation (B)	12140,18207 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1510928,092 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6202,840211 €
Crédits non reconductibles (E)	21 577,23 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1538708,162 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1538708,162 €	62,49 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1517130,932 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1517130,932 €	61,61 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1538708,162 €	0 €
• Dont CNR	21577,2302 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1517130,932 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 050003698

RAISON SOCIALE : FAM SOLEIL LEVANT

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	16	1	17
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 454372,83 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	454372,83 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	454372,83 €
- Montant d'actualisation :	2726,24 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	457099,07 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4053,895509 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4053,895509 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 8 122,45 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	483,1161182 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	6420,814491 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	662,62 €
- Covid19 : réalisation autotests	555,8989051 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 467465,2989 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	454372,83 €
Montant d'actualisation (B)	2726,24 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	457099,07 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4053,895509 €
Crédits non reconductibles (E)	8 122,45 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 1810,12 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	467465,2989 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	467465,2989 €	80,92 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 461152,9655 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	461152,9655 €	79,83 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	467465,2989 €	0 €
• Dont CNR	6312,333396 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	461152,9655 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 050002328

RAISON SOCIALE : ESAT CEUZE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	105	1	106
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1224024,7 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1224024,7 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1224024,7 €
- Montant d'actualisation :	9914,60007 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1233939,3 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6355,421108 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6355,421108 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 20 870,48 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	3112,2 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10047,28889 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	918,07 €
- Covid19 : frais logistique	946,93 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	4348,47 €
- Covid19 : réalisation autotests	1497,5235 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1261165,204 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1224024,7 €
Montant d'actualisation (B)	9914,60007 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1233939,3 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6355,421108 €
Crédits non reconductibles (E)	20 870,48 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1261165,204 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1261165,204 €	61,4 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1240294,721 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1240294,721 €	60,39 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1261165,204 €	0 €
• Dont CNR	20870,48239 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1240294,721 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130022379

RAISON SOCIALE : SAMSAH LES MIMOSAS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	30	0	30
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 728426,64 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	728426,64 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	728426,64 €
- Montant d'actualisation :	2870,56 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	731297,2 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 0 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	0 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 17 143,44 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	0 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	14681,25 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	837 €
- Covid19 : frais logistique	734 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	891,1879076 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 748440,6379 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	728426,64 €
Montant d'actualisation (B)	2870,56 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	731297,2 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	0 €
Crédits non reconductibles (E)	17 143,44 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	748440,6379 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	748440,6379 €	63,47 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 731297,2 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	731297,2 €	62,02 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	748440,6379 €	0 €
• Dont CNR	17143,43791 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	731297,2 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130025588

RAISON SOCIALE : FAM LES TILLEULS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	24	1	25
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 619521,72 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	619521,72 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	619521,72 €
- Montant d'actualisation :	5885,46 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	625407,18 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5166,221899 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5166,221899 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 16 615,57 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	724,6741774 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	8173,488101 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	5545,2 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	420,32 €
- Covid19 : Forfait Tests	993,94 €
- Covid19 : réalisation autotests	757,9490302 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 647188,969 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	619521,72 €
Montant d'actualisation (B)	5885,46 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	625407,18 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5166,221899 €
Crédits non reconductibles (E)	16 615,57 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	647188,969 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	647188,969 €	74,87 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 630573,4019 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	630573,4019 €	72,95 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	647188,969 €	0 €
• Dont CNR	16615,56713 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	630573,4019 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040780801

RAISON SOCIALE : IME LES OLIVIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	22	1	23
SEMI INTERNAT	39	1	40
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3357723,64 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	215000 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3572723,64 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3572723,64 €
- Montant d'actualisation :	21436,34 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	3594159,98 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 13732,88221 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	13732,88221 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 66 784,98 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	2730 €
- Qualité de vie au travail	1872,074958 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	21671,82779 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	27706,89 €
- Covid19 : frais logistique	759 €
- Covid19 : renfort de personnel	5106,51 €
- Covid19 : Forfait Tests	2567,66 €
- Covid19 : réalisation autotests	4371,020952 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3670483,851 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3572723,64 €
Montant d'actualisation (B)	21436,34 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3594159,98 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	13732,88221 €
Crédits non reconductibles (E)	66 784,98 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 1193,99 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 3000 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3670483,851 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1702512,558 €	224,15 €
SEMI INTERNAT	1967971,293 €	739,79 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3607892,862 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1673480,434 €	474,97 €
SEMI INTERNAT	1934412,429 €	727,22 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	3670483,851 €	0 €
• Dont CNR	62590,98874 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3607892,862 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130008626

RAISON SOCIALE : IME LES AMANDIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	60	1	61
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1851394,25 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1851394,25 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1851394,25 €
- Montant d'actualisation :	25364,1 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0137
- BASE ACTUALISEE :	1876758,35 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 8401,286349 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	8401,286349 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 33 197,62 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1811,685443 €
- Prise en charge des Situations critiques	9000 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	13270,92365 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	4365,1 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2484,84 €
- Covid19 : réalisation autotests	2265,073897 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1551406,964 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1851394,25 €
Montant d'actualisation (B)	25364,1 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1876758,35 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	8401,286349 €
Crédits non reconductibles (E)	33 197,62 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 366950,3 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1551406,964 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1551406,964 €	588,77 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1885159,636 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1885159,636 €	715,43 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1551406,964 €	0 €
• Dont CNR	-333752,6725 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1885159,636 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130023948

RAISON SOCIALE : IME LES FIGUIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	41	1	42
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2744456,33 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2744456,33 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2744456,33 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	2744456,33 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 11953,74236 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	11953,74236 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 39 262,11 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	2457 €
- Qualité de vie au travail	1237,985053 €
- Prise en charge des Situations critiques	10281 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	18868,46764 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1362 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1697,97 €
- Covid19 : réalisation autotests	3357,683753 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2313080,564 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2744456,33 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2744456,33 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	11953,74236 €
Crédits non reconductibles (E)	39 262,11 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 482591,62 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2313080,564 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2313080,564 €	311,19 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2756410,072 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2756410,072 €	370,83 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	2313080,564 €	0 €
• Dont CNR	-443329,5086 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2756410,072 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 050006352

RAISON SOCIALE : FAM CHARANCE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	25	1	26
SEMI INTERNAT	5	1	6
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 654151,61 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	654151,61 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	654151,61 €
- Montant d'actualisation :	6214,44 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	660366,05 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 205340,9329 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5340,932851 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	200000 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 35 137,31 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	905,8427217 €
- Prise en charge des Situations critiques	22000 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	8448,777149 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	245 €
- Covid19 : renfort de personnel	1494,95 €
- Covid19 : Forfait Tests	1242,42 €
- Covid19 : réalisation autotests	800,3166998 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 899092,0967 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	654151,61 €
Montant d'actualisation (B)	6214,44 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	660366,05 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	205340,9329 €
Crédits non reconductibles (E)	35 137,31 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 1752,19 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	899092,0967 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	750727,0646 €	64,37 €
SEMI INTERNAT	148365,0321 €	71,62 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 865706,9829 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	722851,0454 €	94,87 €
SEMI INTERNAT	142855,9375 €	70,42 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	899092,0967 €	0 €
• Dont CNR	33385,11385 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	865706,9829 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 050002096

RAISON SOCIALE : ESAT PLEIN SOLEIL

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	74	1	75
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 931490,39 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	931490,39 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	931490,39 €
- Montant d'actualisation :	7545,072159 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	939035,4622 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4866,301433 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4866,301433 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 12 505,17 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7700,908567 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	400 €
- Covid19 : frais logistique	200 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	3064,64 €
- Covid19 : réalisation autotests	1139,624673 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 956406,9368 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	931490,39 €
Montant d'actualisation (B)	7545,072159 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	939035,4622 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4866,301433 €
Crédits non reconductibles (E)	12 505,17 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	956406,9368 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	956406,9368 €	61,54 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 943901,7636 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	943901,7636 €	60,74 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	956406,9368 €	0 €
• Dont CNR	12505,17324 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	943901,7636 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040004095

RAISON SOCIALE : SAMSAH DES FONTAINES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	10	1	11
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 149384,3 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	149384,3 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	149384,3 €
- Montant d'actualisation :	896,31 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	150280,61 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 2155,369838 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	2155,369838 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 5 367,10 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	3429,340162 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	1755 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	182,76306 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 150218,4931 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	149384,3 €
Montant d'actualisation (B)	896,31 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	150280,61 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	2155,369838 €
Crédits non reconductibles (E)	5 367,10 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 7584,59 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	150218,4931 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	150218,4931 €	41,16 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 152435,9798 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	152435,9798 €	41,76 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	150218,4931 €	0 €
• Dont CNR	-2217,486778 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	152435,9798 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130786775

RAISON SOCIALE : ESAT LES PINS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	120	1	121
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1586215,11 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1586215,11 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1586215,11 €
- Montant d'actualisation :	12848,34239 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1599063,452 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6450,347392 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6450,347392 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 20 523,06 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10196,86261 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	3415,87 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	4969,68 €
- Covid19 : réalisation autotests	1940,64254 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1626036,855 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1586215,11 €
Montant d'actualisation (B)	12848,34239 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1599063,452 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6450,347392 €
Crédits non reconductibles (E)	20 523,06 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1626036,855 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1626036,855 €	68,51 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1605513,8 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1605513,8 €	67,65 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1626036,855 €	0 €
• Dont CNR	20523,05515 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1605513,8 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130810427

RAISON SOCIALE : MAS LE PIGEONNIER

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	40	1	41
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3805931,05 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3805931,05 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3805931,05 €
- Montant d'actualisation :	36156,34 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	3842087,39 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 18825,70645 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	18825,70645 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 42 655,88 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1449,348355 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	29696,50355 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1887 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	2978,82 €
- Covid19 : Forfait Tests	1987,87 €
- Covid19 : réalisation autotests	4656,336744 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3903568,977 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3805931,05 €
Montant d'actualisation (B)	36156,34 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3842087,39 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	18825,70645 €
Crédits non reconductibles (E)	42 655,88 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3903568,977 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3903568,977 €	312,09 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3860913,096 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3860913,096 €	308,68 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	3903568,977 €	0 €
• Dont CNR	42655,8803 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3860913,096 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130798119

RAISON SOCIALE : ESAT LES ORMEAUX

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	120	1	121
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1586215,11 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1586215,11 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1586215,11 €
- Montant d'actualisation :	12848,34239 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1599063,452 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6595,939851 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6595,939851 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 20 102,59 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10426,27015 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	2766 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	4969,68 €
- Covid19 : réalisation autotests	1940,64254 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1625761,985 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1586215,11 €
Montant d'actualisation (B)	12848,34239 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1599063,452 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6595,939851 €
Crédits non reconductibles (E)	20 102,59 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1625761,985 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1625761,985 €	69,38 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1605659,392 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1605659,392 €	68,52 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1625761,985 €	0 €
• Dont CNR	20102,59269 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1605659,392 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040003147

RAISON SOCIALE : ESAT ATELIERS DU FOURNAS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	134	1	135
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1683939,82 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1683939,82 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1683939,82 €
- Montant d'actualisation :	13639,91254 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1697579,733 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7746,721719 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7746,721719 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 18 283,65 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9760,988281 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	548,87 €
- Covid19 : frais logistique	364,11 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	5549,48 €
- Covid19 : réalisation autotests	2060,203076 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1723610,106 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1683939,82 €
Montant d'actualisation (B)	13639,91254 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1697579,733 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7746,721719 €
Crédits non reconductibles (E)	18 283,65 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1723610,106 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1723610,106 €	56,58 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1705326,454 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1705326,454 €	55,98 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1723610,106 €	0 €
• Dont CNR	18283,65136 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1705326,454 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130783087

RAISON SOCIALE : ESAT GLYCINES AS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	120	1	121
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1586215,11 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1586215,11 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1586215,11 €
- Montant d'actualisation :	12848,34239 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1599063,452 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6537,702867 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6537,702867 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 26 647,23 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	2059,2 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10334,50713 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	6375 €
- Covid19 : frais logistique	968,2 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	4969,68 €
- Covid19 : réalisation autotests	1940,64254 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1632248,385 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1586215,11 €
Montant d'actualisation (B)	12848,34239 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1599063,452 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6537,702867 €
Crédits non reconductibles (E)	26 647,23 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1632248,385 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1632248,385 €	61,44 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1605601,155 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1605601,155 €	60,44 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1632248,385 €	0 €
• Dont CNR	26647,22967 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1605601,155 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130809379

RAISON SOCIALE : MAS LES KIWIS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	48	1	49
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3696154,52 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3696154,52 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3696154,52 €
- Montant d'actualisation :	35113,47 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	3731267,99 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 15710,02781 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	15710,02781 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 88 454,43 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1449,348355 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	24787,18219 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	36860 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	268 €
- Covid19 : frais logistique	1071 €
- Covid19 : renfort de personnel	17509 €
- Covid19 : Forfait Tests	1987,87 €
- Covid19 : réalisation autotests	4522,031502 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3835432,452 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3696154,52 €
Montant d'actualisation (B)	35113,47 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3731267,99 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	15710,02781 €
Crédits non reconductibles (E)	88 454,43 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3835432,452 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3835432,452 €	285,44 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3746978,018 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3746978,018 €	278,86 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	3835432,452 €	0 €
• Dont CNR	88454,43369 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3746978,018 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040004038

RAISON SOCIALE : FOYER ACCUEIL MEDICALISE DES FONTAINES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	29	1	30
SEMI INTERNAT	1	1	2
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 852882,36 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	852882,36 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	852882,36 €
- Montant d'actualisation :	5117,29 €
- Soit un taux de	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	857999,65 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 5649,588865 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	5649,588865 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 25 057,43 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	2730 €
- Qualité de vie au travail	905,8427217 €
- Prise en charge des Situations critiques	9745 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	8935,121135 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	455,59 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1242,42 €
- Covid19 : réalisation autotests	1043,45229 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 888706,6723 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	852882,36 €
Montant d'actualisation (B)	5117,29 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	857999,65 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	5649,588865 €
Crédits non reconductibles (E)	25 057,43 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	888706,6723 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	864497,4642 €	88,44 €
SEMI INTERNAT	24209,20806 €	88,44 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 863649,2389 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	840122,6189 €	85,94 €
SEMI INTERNAT	23526,61994 €	90,49 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	888706,6723 €	0 €
• Dont CNR	25057,43343 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	863649,2389 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 040789026

RAISON SOCIALE : SESSAD LES OLIVIERS ADAPEI

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	55	1	56
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	7	1	8
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1488787,37 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1488787,37 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1488787,37 €
- Montant d'actualisation :	11483,48 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	1500270,85 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6028,129259 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6028,129259 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 23 920,70 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	9531,580741 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	10000 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2567,67 €
- Covid19 : réalisation autotests	1821,445329 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1530219,675 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1488787,37 €
Montant d'actualisation (B)	11483,48 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1500270,85 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6028,129259 €
Crédits non reconductibles (E)	23 920,70 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1530219,675 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	1239981,163 €	161,4 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	290238,5126 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1506298,979 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	1220597,532 €	158,88 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	285701,4469 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1530219,675 €	0 €
• Dont CNR	23920,69607 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1506298,979 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130783947

RAISON SOCIALE : IME LES TAMARIS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	44	1	45
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1840748,21 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1840748,21 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1840748,21 €
- Montant d'actualisation :	11044,49 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	1851792,7 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6692,030874 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6692,030874 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 183 073,57 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	2734,99 €
- Qualité de vie au travail	1328,569325 €
- Prise en charge des Situations critiques	4552 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10577,67913 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	157369,34 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	215,65 €
- Covid19 : frais logistique	322,11 €
- Covid19 : renfort de personnel	1898,96 €
- Covid19 : Forfait Tests	1822,22 €
- Covid19 : réalisation autotests	2252,049082 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1951525,219 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1840748,21 €
Montant d'actualisation (B)	11044,49 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1851792,7 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6692,030874 €
Crédits non reconductibles (E)	183 073,57 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 90033,08 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1951525,219 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1951525,219 €	224,88 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1858484,731 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1858484,731 €	214,16 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1951525,219 €	0 €
• Dont CNR	93040,48821 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1858484,731 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130798499

RAISON SOCIALE : ESAT LES LIERRES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	120	1	121
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1498787,91 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1498787,91 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1498787,91 €
- Montant d'actualisation :	12140,18207 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1510928,092 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6339,697123 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6339,697123 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 26 882,96 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10022,51288 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	3350 €
- Covid19 : frais logistique	354 €
- Covid19 : renfort de personnel	6353,09 €
- Covid19 : Forfait Tests	4969,68 €
- Covid19 : réalisation autotests	1833,680412 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1544150,752 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1498787,91 €
Montant d'actualisation (B)	12140,18207 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1510928,092 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6339,697123 €
Crédits non reconductibles (E)	26 882,96 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1544150,752 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1544150,752 €	59,42 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1517267,789 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1517267,789 €	58,39 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1544150,752 €	0 €
• Dont CNR	26882,96329 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1517267,789 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130020548

RAISON SOCIALE : ESAT LES MERISIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	30	1	31
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 337392,82 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	337392,82 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	337392,82 €
- Montant d'actualisation :	2732,881842 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	340125,7018 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 2300,962297 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	2300,962297 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 5 313,95 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	3658,747703 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1242,42 €
- Covid19 : réalisation autotests	412,7806217 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 347740,6125 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	337392,82 €
Montant d'actualisation (B)	2732,881842 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	340125,7018 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	2300,962297 €
Crédits non reconductibles (E)	5 313,95 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	347740,6125 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	347740,6125 €	54,89 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 342426,6641 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	342426,6641 €	54,05 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	347740,6125 €	0 €
• Dont CNR	5313,948324 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	342426,6641 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130019268

RAISON SOCIALE : FAM LES EGLANTINES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	28	1	29
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 694819,47 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	694819,47 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	694819,47 €
- Montant d'actualisation :	6600,78 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	701420,25 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 10454,14003 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	10454,14003 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 22 515,41 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	845,4532069 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	16505,56997 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	2313,49 €
- Covid19 : frais logistique	372,76 €
- Covid19 : renfort de personnel	468,48 €
- Covid19 : Forfait Tests	1159,59 €
- Covid19 : réalisation autotests	850,0714768 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 734389,8015 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	694819,47 €
Montant d'actualisation (B)	6600,78 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	701420,25 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	10454,14003 €
Crédits non reconductibles (E)	22 515,41 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	734389,8015 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	734389,8015 €	73,49 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 711874,39 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	711874,39 €	71,24 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	734389,8015 €	0 €
• Dont CNR	22515,41145 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	711874,39 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130810781

RAISON SOCIALE : MAS LES PALMIERS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804115

RAISON SOCIALE : ASSOCIATION UNAPEI ALPES PROVENCE

ADRESSE : 26 R ELZARD ROUGIER
13204 MARSEILLE 4E ARRONDISSEMENT

CONTACTS :

Mail1 : d.sow@unapei-ap.fr

Mail2 : jy.Lefranc@unapei-ap.fr

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	16	1	17
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1410113,04 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1410113,04 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1410113,04 €
- Montant d'actualisation :	8460,68 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	1418573,72 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7178,309689 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7178,309689 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 30 645,99 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	483,1161182 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	11343,90031 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	14650 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	85 €
- Covid19 : frais logistique	575 €
- Covid19 : renfort de personnel	1121,16 €
- Covid19 : Forfait Tests	662,62 €
- Covid19 : réalisation autotests	1725,191832 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1456398,022 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1410113,04 €
Montant d'actualisation (B)	8460,68 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1418573,72 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7178,309689 €
Crédits non reconductibles (E)	30 645,99 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1456398,022 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1456398,022 €	267,18 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1425752,03 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1425752,03 €	261,56 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1456398,022 €	0 €
• Dont CNR	30645,99214 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1425752,03 €	0 €

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-21-00020

DECISION 130804156 20211221

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 137 PORTANT MODIFICATION POUR 2021 DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE ASSOC DEFENSE INSERTION DES JEUNES - 130804156 POUR LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS :

CMPP	CMPP HENRI WALLON ADIJ	130786353
SESSAD	SESSAD ADIJ	130017668
MAS	MAS LA SARIETTE	130018328
ESAT	ESAT DE LUYNES	130797889
ITEP	ITEP LA SARRIETTE (EP)	130008634
EEAP	EEAP LES	130008642
ESAT	ALBIZIAS (ADIJ) ESAT LE MAS DE ROMAN	130025398

Le directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 publiée au Journal Officiel du 15 décembre 2020 ;

Vu L'instruction DGCS/SD5C/DSS/SD1B/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Vu L'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;

Vu La décision n° 2021-23 du 22 novembre 2021 de la directrice de la CNSA modifiant la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2021 ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant La signature du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens en date du 01/01/2015

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 01/01/2021, au titre de 2021, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOC DEFENSE INSERTION DES JEUNES (130804156) dont le siège est situé 277 CHE DES FRÔRES GRIS 13001 AIX EN PROVENCE, a été fixé à 11949594,79 € (11949594,79 € imputables à l'Assurance Maladie) dont :

- -445407,9593€ à titre non reconductible.

La dotation se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2021 étant également mentionnés

Dotation en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130786353	0 €	0 €	0 €	1131873,68 €	0 €	0 €	0 €
130017668	561035,5438 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130018328	3065062,897 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130797889	0 €	1233323,547 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008634	2779714,603 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008642	2682045,285 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130025398	0 €	496539,2276 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prix de journée en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130786353	0 €	0 €	0 €	87,07 €	0€	0€	0 €
130017668	133,58 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130018328	261,7 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130797889	0 €	63,29 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €

130008634	661,84 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130008642	305,33 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130025398	0 €	54,21 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 995799,566 € imputables à l'Assurance Maladie ;

Article 2 : A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 12395002,75 € dont 12395002,75 € imputable à l'Assurance Maladie. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

FINESS	Dotation en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130786353	0 €	0 €	0 €	1122482,152 €	0 €	0 €	0 €
130017668	553646,7357 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130018328	3712949,451 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130797889	0 €	1220697,165 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008634	2750937,313 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008642	2546268,722 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130025398	0 €	488021,2123 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

FINESS	Prix de journée en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130786353	0 €	0 €	0 €	86,34 €	0 €	0 €	0 €
130017668	131,82 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130018328	317,02 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130797889	0 €	62,64 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008634	654,99 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008642	289,88 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130025398	0 €	53,28 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Pour 2022, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 1032916,896 € dont 1032916,896 € imputable à l'Assurance Maladie ;

Article 3 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOC DEFENSE INSERTION DES JEUNES (130804156) et aux structures concernées.

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130786353

RAISON SOCIALE : CMPP HENRI WALLON ADIJ

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804156

RAISON SOCIALE : ASSOC DEFENSE INSERTION DES JEUNES

ADRESSE : 277 CHE DES FRÔRES GRIS
13001 AIX EN PROVENCE

CONTACTS :

Mail1 : adij.siegesocial@wanadoo.fr

Mail2 : adij.polizzi@gmail.com

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	1	1
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1108869,86 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1108869,86 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1108869,86 €
- Montant d'actualisation :	8981,85 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1117851,71 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4630,441649 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4630,441649 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 9 391,54 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7329,268351 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	78 €
- Covid19 : frais logistique	627,63 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	0 €
- Covid19 : réalisation autotests	1356,638206 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1131873,688 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1108869,86 €
Montant d'actualisation (B)	8981,85 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1117851,71 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4630,441649 €
Crédits non reconductibles (E)	9 391,54 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1131873,688 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	1131873,688 €	87,07 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1122482,152 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	1122482,152 €	86,34 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1131873,688 €	0 €
• Dont CNR	9391,536558 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1122482,152 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130017668

RAISON SOCIALE : SESSAD ADIJ

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804156

RAISON SOCIALE : ASSOC DEFENSE INSERTION DES JEUNES

ADRESSE : 277 CHE DES FRÔRES GRIS
13001 AIX EN PROVENCE

CONTACTS :

Mail1 : adij.siegesocial@wanadoo.fr

Mail2 : adij.polizzi@gmail.com

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	20	1	21
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 550253,83 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	550253,83 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	550253,83 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	550253,83 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3392,905743 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3392,905743 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 7 388,81 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	5379,304257 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	508,02 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	828,28 €
- Covid19 : réalisation autotests	673,2037689 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 561035,5438 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	550253,83 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	550253,83 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3392,905743 €
Crédits non reconductibles (E)	7 388,81 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	561035,5438 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	561035,5438 €	133,58 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 553646,7357 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	553646,7357 €	131,82 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	561035,5438 €	0 €
• Dont CNR	7388,808026 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	553646,7357 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130018328

RAISON SOCIALE : MAS LA SARIETTE

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804156

RAISON SOCIALE : ASSOC DEFENSE INSERTION DES JEUNES

ADRESSE : 277 CHE DES FRÔRES GRIS
13001 AIX EN PROVENCE

CONTACTS :

Mail1 : adj.siegesocial@wanadoo.fr

Mail2 : adj.polizzi@gmail.com

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	42	1	43
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3677735,44 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3677735,44 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3677735,44 €
- Montant d'actualisation :	22066,41 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	3699801,85 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 13147,60053 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	13147,60053 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 32 113,45 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1207,790296 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	20749,60947 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	3124,53 €
- Covid19 : frais logistique	875,46 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1656,56 €
- Covid19 : réalisation autotests	4499,496822 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3065062,897 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3677735,44 €
Montant d'actualisation (B)	22066,41 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3699801,85 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	13147,60053 €
Crédits non reconductibles (E)	32 113,45 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 680000 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3065062,897 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3065062,897 €	261,7 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3712949,451 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3712949,451 €	317,02 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	3065062,897 €	0 €
• Dont CNR	-647886,5537 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3712949,451 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130797889

RAISON SOCIALE : ESAT DE LUYNES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804156

RAISON SOCIALE : ASSOC DEFENSE INSERTION DES JEUNES

ADRESSE : 277 CHE DES FRÔRES GRIS
13001 AIX EN PROVENCE

CONTACTS :

Mail1 : adj.siegesocial@wanadoo.fr

Mail2 : adj.polizzi@gmail.com

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	87	1	88
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1215935,69 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1215935,69 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1215935,69 €
- Montant d'actualisation :	0 €
- Soit un taux de	0,0000
- BASE ACTUALISEE :	1215935,69 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 4761,474862 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	4761,474862 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 12 626,38 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	7535,735138 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	3603,02 €
- Covid19 : réalisation autotests	1487,627063 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1233323,547 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1215935,69 €
Montant d'actualisation (B)	0 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1215935,69 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	4761,474862 €
Crédits non reconductibles (E)	12 626,38 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1233323,547 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1233323,547 €	63,29 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1220697,165 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1220697,165 €	62,64 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1233323,547 €	0 €
• Dont CNR	12626,3822 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1220697,165 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130008634

RAISON SOCIALE : ITEP LA SARRIETTE (EP)

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804156

RAISON SOCIALE : ASSOC DEFENSE INSERTION DES JEUNES

ADRESSE : 277 CHE DES FRÔRES GRIS
13001 AIX EN PROVENCE

CONTACTS :

Mail1 : adj.siegesocial@wanadoo.fr

Mail2 : adj.polizzi@gmail.com

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	60	1	61
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2717433,81 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2717433,81 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2717433,81 €
- Montant d'actualisation :	25815,62 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	2743249,43 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7687,883297 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7687,883297 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 28 777,29 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	10821 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	12146,8267 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2484,84 €
- Covid19 : réalisation autotests	3324,623261 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2779714,603 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2717433,81 €
Montant d'actualisation (B)	25815,62 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2743249,43 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7687,883297 €
Crédits non reconductibles (E)	28 777,29 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2779714,603 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2779714,603 €	661,84 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2750937,313 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2750937,313 €	654,99 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	2779714,603 €	0 €
• Dont CNR	28777,28996 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2750937,313 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130008642

RAISON SOCIALE : EEAP LES ALBIZIAS (ADIJ)

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804156

RAISON SOCIALE : ASSOC DEFENSE INSERTION DES JEUNES

ADRESSE : 277 CHE DES FRÔRES GRIS
13001 AIX EN PROVENCE

CONTACTS :

Mail1 : adij.siegesocial@wanadoo.fr

Mail2 : adij.polizzi@gmail.com

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	24	1	25
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2511229,94 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2511229,94 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2511229,94 €
- Montant d'actualisation :	23856,68 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	2535086,62 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 11182,10232 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	11182,10232 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 135 776,57 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	724,6741774 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	17652,60768 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	993,94 €
- Covid19 : réalisation autotests	3072,34474 €
- Autres CNR	113333 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2682045,285 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2511229,94 €
Montant d'actualisation (B)	23856,68 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2535086,62 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	11182,10232 €
Crédits non reconductibles (E)	135 776,57 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2682045,285 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2682045,285 €	305,33 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2546268,722 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	2546268,722 €	289,88 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	2682045,285 €	0 €
• Dont CNR	135776,5624 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2546268,722 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130025398

RAISON SOCIALE : ESAT LE MAS DE ROMAN

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804156

RAISON SOCIALE : ASSOC DEFENSE INSERTION DES JEUNES

ADRESSE : 277 CHE DES FRÔRES GRIS
13001 AIX EN PROVENCE

CONTACTS :

Mail1 : adij.siegesocial@wanadoo.fr

Mail2 : adij.polizzi@gmail.com

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	40	1	41
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 480171,11 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	480171,11 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	480171,11 €
- Montant d'actualisation :	3889,385991 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	484060,496 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3960,716335 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3960,716335 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 8 518,02 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	6273,993665 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	0 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1656,56 €
- Covid19 : réalisation autotests	587,4616102 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 496539,2276 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	480171,11 €
Montant d'actualisation (B)	3889,385991 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	484060,496 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3960,716335 €
Crédits non reconductibles (E)	8 518,02 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	496539,2276 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	496539,2276 €	54,21 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 488021,2123 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	488021,2123 €	53,28 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	496539,2276 €	0 €
• Dont CNR	8518,015275 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	488021,2123 €	0 €

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-21-00021

DECISION 130804339 20211221

DECISION TARIFAIRE MODIFICATIVE N° 138 PORTANT MODIFICATION POUR 2021 DU
MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE
AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ASS CHRYSALIDE MARTIGUES ET FOS - 130804339
POUR LES ETABLISSEMENTS SUIVANTS :

SESSAD	SESSAD LES HEURES CLAIRES (ES IME)	130038953
FAM	FAM L'ESQUIROU	130039506
MAS	MAS CHRYSALIDE L'ESPELIDOU	130035975
ESAT	ESAT LES ETANGS	130796501
ESAT	ESAT DE LA CRAU	130020878
EEAP	EEAP LES HEURES CLAIRES	130008600
IME	IME LES HEURES CLAIRES	130782063

Le directeur général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale ;

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 publiée au Journal Officiel du 15 décembre 2020 ;

Vu L'instruction DGCS/SD5C/DSS/SD1B/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction n° DGCS/SD5C/DSS/SD1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Vu L'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;

Vu La décision n° 2021-23 du 22 novembre 2021 de la directrice de la CNSA modifiant la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2021 ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant La signature du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens en date du 31/12/1899

DECIDE

Article 1^{er} : A compter du 01/01/2021, au titre de 2021, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASS CHRYSALIDE MARTIGUES ET FOS (130804339) dont le siège est situé 22 ALL MARIE CURIE ZAC DE LAVALDUC 13039 FOS SUR MER, a été fixé à 12389687,99 € (12389687,99 € imputables à l'Assurance Maladie) dont :

- 458427,5736€ à titre non reconductible.

La dotation se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2021 étant également mentionnés

Dotation en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130038953	1677171,94 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130039506	457586,9985 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130035975	3058866,846 €	281807,3691 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130796501	0 €	2041003,896 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130020878	0 €	773491,9012 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008600	517762,3221 €	1287239,531 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130782063	0 €	2294757,183 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prix de journée en €							
FINESS	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130038953	228,19 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130039506	109,73 €	0 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130035975	262,78 €	294,11 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130796501	0 €	94,57 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €

130020878	0 €	64,75 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130008600	494,05 €	426,57 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €
130782063	0 €	222,71 €	0 €	0 €	0€	0€	0 €

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 1032473,999 € imputables à l'Assurance Maladie ;

Article 2 : A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 11931260,42 € dont 11931260,42 € imputable à l'Assurance Maladie. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

FINESS	Dotation en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130038953	1631602,74 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130039506	433930,484 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130035975	3008496,347 €	277166,8344 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130796501	0 €	1486017,033 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130020878	0 €	763014,8911 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008600	510181,8337 €	1268393,23 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130782063	0 €	2552457,026 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

FINESS	Prix de journée en €						
	INT	S-I	EXT	AUT 1	AUT 2	AUT 3	SSIAD
130038953	221,99 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130039506	104,06 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130035975	258,45 €	290,84 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130796501	0 €	68,86 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130020878	0 €	63,87 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130008600	486,81 €	420,32 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
130782063	0 €	247,72 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Pour 2022, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 994271,7017 € dont 994271,7017 € imputable à l'Assurance Maladie ;

Article 3 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASS CHRYSALIDE MARTIGUES ET FOS (130804339) et aux structures concernées.

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130038953

RAISON SOCIALE : SESSAD LES HEURES CLAIRES (ES IME)

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804339

RAISON SOCIALE : ASS CHRYSALIDE MARTIGUES ET FOS

ADRESSE : 22 ALL MARIE CURIE ZAC DE LAVALDUC
13039 FOS SUR MER

CONTACTS :

Mail1 : accueil.siege@chrysalidegdf.com

Mail2 : 0

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	67	1	68
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1614672,34 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1614672,34 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1614672,34 €
- Montant d'actualisation :	9688,03 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	1624360,37 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7242,370371 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7242,370371 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 45 569,21 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	11444,83963 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	10000 €
- Formation	17890 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1300,05 €
- Covid19 : frais logistique	184,12 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2774,74 €
- Covid19 : réalisation autotests	1975,458317 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1677171,948 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1614672,34 €
Montant d'actualisation (B)	9688,03 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1624360,37 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7242,370371 €
Crédits non reconductibles (E)	45 569,21 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1677171,948 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1677171,948 €	228,19 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1631602,74 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	1631602,74 €	221,99 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifification 2021	1677171,948 €	0 €
• Dont CNR	45569,20795 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1631602,74 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130039506

RAISON SOCIALE : FAM L'ESQUIROU

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804339

RAISON SOCIALE : ASS CHRYSALIDE MARTIGUES ET FOS

ADRESSE : 22 ALL MARIE CURIE ZAC DE LAVALDUC
13039 FOS SUR MER

CONTACTS :

Mail1 : accueil.siege@chrysalidegdf.com

Mail2 : 0

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	16	1	17
SEMI INTERNAT	0	0	0
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 423010,2 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	423010,2 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	423010,2 €
- Montant d'actualisation :	4018,6 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	427028,8 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6901,684016 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6901,684016 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 23 656,51 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	483,1161182 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10908,02598 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	8500 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1396,92 €
- Covid19 : frais logistique	195,15 €
- Covid19 : renfort de personnel	993,15 €
- Covid19 : Forfait Tests	662,62 €
- Covid19 : réalisation autotests	517,5285394 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 457586,9985 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	423010,2 €
Montant d'actualisation (B)	4018,6 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	427028,8 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6901,684016 €
Crédits non reconductibles (E)	23 656,51 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	457586,9985 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	457586,9985 €	109,73 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 433930,484 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	433930,484 €	104,06 €
SEMI INTERNAT	0 €	0 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	457586,9985 €	0 €
• Dont CNR	23656,51452 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	433930,484 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130035975

RAISON SOCIALE : MAS CHRYSALIDE L'ESPELIDOU

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804339

RAISON SOCIALE : ASS CHRYSALIDE MARTIGUES ET FOS

ADRESSE : 22 ALL MARIE CURIE ZAC DE LAVALDUC
13039 FOS SUR MER

CONTACTS :

Mail1 : accueil.siege@chrysalidegdf.com

Mail2 : 0

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	37	1	38
SEMI INTERNAT	5	1	6
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 3240173,18 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	3240173,18 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	3240173,18 €
- Montant d'actualisation :	30781,65 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0095
- BASE ACTUALISEE :	3270954,83 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 14708,35169 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	14708,35169 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 55 011,03 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1268,17981 €
- Prise en charge des Situations critiques	18000 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	23208,85831 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	6540,04 €
- Covid19 : frais logistique	290,4 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	1739,39 €
- Covid19 : réalisation autotests	3964,164678 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 3340674,215 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	3240173,18 €
Montant d'actualisation (B)	30781,65 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	3270954,83 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	14708,35169 €
Crédits non reconductibles (E)	55 011,03 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	3340674,215 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3058866,846 €	262,78 €
SEMI INTERNAT	281807,3691 €	294,11 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 3285663,182 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	3008496,347 €	258,45 €
SEMI INTERNAT	277166,8344 €	290,84 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	3340674,215 €	0 €
• Dont CNR	55011,03299 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	3285663,182 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130796501

RAISON SOCIALE : ESAT LES ETANGS

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804339

RAISON SOCIALE : ASS CHRYSALIDE MARTIGUES ET FOS

ADRESSE : 22 ALL MARIE CURIE ZAC DE LAVALDUC
13039 FOS SUR MER

CONTACTS :

Mail1 : accueil.siege@chrysalidegdf.com

Mail2 : 0

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	120	1	121
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1467678,49 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1467678,49 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1467678,49 €
- Montant d'actualisation :	11888,19577 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	1479566,686 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 6450,347392 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	6450,347392 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 554 986,86 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	10196,86261 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	532661 €
- Formation	3840 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1520,64 €
- Covid19 : frais logistique	3,06 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	4969,68 €
- Covid19 : réalisation autotests	1795,619834 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2041003,896 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1467678,49 €
Montant d'actualisation (B)	11888,19577 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1479566,686 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	6450,347392 €
Crédits non reconductibles (E)	554 986,86 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2041003,896 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	2041003,896 €	94,57 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1486017,033 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	1486017,033 €	68,86 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	2041003,896 €	0 €
• Dont CNR	554986,8624 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1486017,033 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130020878

RAISON SOCIALE : ESAT DE LA CRAU

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804339

RAISON SOCIALE : ASS CHRYSALIDE MARTIGUES ET FOS

ADRESSE : 22 ALL MARIE CURIE ZAC DE LAVALDUC
13039 FOS SUR MER

CONTACTS :

Mail1 : accueil.siege@chrysalidegdf.com

Mail2 : 0

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	64	1	65
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 753099,66 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	753099,66 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	753099,66 €
- Montant d'actualisation :	6100,107246 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0081
- BASE ACTUALISEE :	759199,7672 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 3815,123876 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	3815,123876 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 10 477,01 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	0 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	6044,586124 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	0 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	860,55 €
- Covid19 : frais logistique	0 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2650,5 €
- Covid19 : réalisation autotests	921,373922 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 773491,9012 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	753099,66 €
Montant d'actualisation (B)	6100,107246 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	759199,7672 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	3815,123876 €
Crédits non reconductibles (E)	10 477,01 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	773491,9012 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	773491,9012 €	64,75 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 763014,8911 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	763014,8911 €	63,87 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	773491,9012 €	0 €
• Dont CNR	10477,01005 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	763014,8911 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130008600

RAISON SOCIALE : EEAP LES HEURES CLAIRES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804339

RAISON SOCIALE : ASS CHRYSALIDE MARTIGUES ET FOS

ADRESSE : 22 ALL MARIE CURIE ZAC DE LAVALDUC
13039 FOS SUR MER

CONTACTS :

Mail1 : accueil.siege@chrysalidegdf.com

Mail2 : 0

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	4	1	5
SEMI INTERNAT	17	1	18
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 1760183,4 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	1760183,4 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	1760183,4 €
- Montant d'actualisation :	10561,1 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	1770744,5 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 7830,563907 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	7830,563907 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 26 426,79 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	634,0899052 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	12371,64609 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	0 €
- Formation	8655 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1527,99 €
- Covid19 : frais logistique	214,89 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	869,69 €
- Covid19 : réalisation autotests	2153,482691 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 1805001,853 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	1760183,4 €
Montant d'actualisation (B)	10561,1 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	1770744,5 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	7830,563907 €
Crédits non reconductibles (E)	26 426,79 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 0 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	1805001,853 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	517762,3221 €	494,05 €
SEMI INTERNAT	1287239,531 €	426,57 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 1778575,064 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	510181,8337 €	486,81 €
SEMI INTERNAT	1268393,23 €	420,32 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	1805001,853 €	0 €
• Dont CNR	26426,78878 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	1778575,064 €	0 €

NOTE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

FINESS ETABLISSEMENT : 130782063

RAISON SOCIALE : IME LES HEURES CLAIRES

ORGANISME GESTIONNAIRE

FINESS JURIDIQUE : 130804339

RAISON SOCIALE : ASS CHRYSALIDE MARTIGUES ET FOS

ADRESSE : 22 ALL MARIE CURIE ZAC DE LAVALDUC
13039 FOS SUR MER

CONTACTS :

Mail1 : accueil.siege@chrysalidegdf.com

Mail2 : 0

CAPACITE

Modalités d'Accueil	Places installées au 31/12/2020	Nouvelles places installées dans l'exercice	Places installées au 31/12/2021
INTERNAT	0	0	0
SEMI INTERNAT	55	1	56
EXTERNAT	0	0	0
AUTRE 1	0	0	0
AUTRE 2	0	0	0
AUTRE 3	0	0	0
SSIAD	0	0	0

DOTATION DE FONCTIONNEMENT AU 01/01/2021

Votre établissement bénéficie d'une base reconductible au 01/01/2021 qui se répartit comme suit :

- Base : 2527412,05 €

- Transfert d'enveloppe	0 €
- Fongibilité	0 €
- Extension en Année Pleine des places installée en N-1	0 €
- BASE RECONDUCTIBLE	2527412,05 €

TARIFICATION 2021

Actualisation

BASE RECONDUCTIBLE au	2527412,05 €
- Montant d'actualisation :	15164,47 €
- <i>Soit un taux de</i>	0,0060
- BASE ACTUALISEE :	2542576,52 €

Mesures nouvelles

Votre établissement ou service bénéficie de mesures nouvelles d'un montant de 9880,505737 € réparties comme suit :

- Installations de places sur droit de tirage	0 €
- Installations sur marge de gestion	0 €
- Ecole inclusive : SESSAD	0 €
- Stratégie autisme : SERVICE ACCOMPAGNEMENT AUTISME	0 €
- Stratégie autisme : renforcement PCO	0 €
- Stratégie autisme : offre de répit	0 €
- Stratégie autisme : renforcement des UEEA	0 €
- Stratégie autisme : CRA	0 €
- Communauté 360 : besoins complexes	0 €
- Favoriser la scolarisation des TSA dans le secondaire	0 €
- SNA unités résidentielles	0 €
- Création UEMA	0 €
- Stratégie agir pour les aidants	0 €
- Prévention des départs en Belgique	0 €
- Redéploiement de crédits pérenne	0 €

- Résolution situations critiques	0 €
- Rebasage sans installation de places et autres crédits	0 €
- Ségur : EXTENSION CTI DES ESMS RELEVANT DE LA FPH	- 0 € €
- Ségur : Extension CTI public non rattaché	0 €
- Ségur : Extension CTI privé non rattaché	9880,505737 €
- Ségur : Intéressement	0 €
- Ségur attractivité : Revalorisation grille salariale	0 €
- Stratégie de déconfinement	0 €
- Stratégie quinquennale et autres plans	0 €

COMMENTAIRES :

Crédits Non Reconductibles

Votre établissement se voit allouer un montant de 113 164,76 € de Crédits Non Reconductibles répartis comme suit :

- Permanents syndicaux	0 €
- Gratification des stagiaires	0 €
- Qualité de vie au travail	1660,711656 €
- Prise en charge des Situations critiques	0 €
- Diagnostic Centre de Ressources Autisme	0 €
- Transport	0 €
- Dépenses de personnel non pérennes	34727,70426 €
- Expérimentation régionale	0 €
- Soutien à l'investissement	42419 €
- Formation	26790 €
- Aide au démarrage, frais d'installation ou de transfert	0 €
- CNR de Renforcement des EMAS	0 €
- FORMATION TSA	0 €

- Avenant 43- branche à domicile	0 €
- Accompagnement ESMS en difficulté	0 €
- Covid19 : achat de petit matériel	1982,54 €
- Covid19 : frais logistique	214,89 €
- Covid19 : renfort de personnel	0 €
- Covid19 : Forfait Tests	2277,77 €
- Covid19 : réalisation autotests	3092,142616 €
- Autres CNR	0 €

Récapitulatif

Votre établissement bénéficie d'une dotation d'un montant de 2294757,183 € établie comme suit

BASE RECONDUCTIBLE au 01/01/2021 (A)	2527412,05 €
Montant d'actualisation (B)	15164,47 €
BASE ACTUALISEE (C = A + B)	2542576,52 €
Mesures nouvelles 2021 (D)	9880,505737 €
Crédits non reconductibles (E)	113 164,76 €
Réfaction produits amendements Creton (F)	- 370864,6 €
Dépenses refusées / rejetées (H)	- 0 €
Réfaction suite à contrôle (G)	- 0 €
DOTATION 2021 = C +D+E -(F+G+H)	2294757,183 €

Prix de journée par modalité d'accueil

Modalités d'Accueil	DOTATION 2021	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	2294757,183 €	222,71 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €

AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

DOTATION AU 01/01/2022

A compter du 1^{er} janvier 2022, la dotation de votre établissement sera de 2552457,026 €

Modalités d'Accueil	DOTATION 2022	PRIX DE JOURNEE
INTERNAT	0 €	0 €
SEMI INTERNAT	2552457,026 €	247,72 €
EXTERNAT	0 €	0 €
AUTRE 1	0 €	0 €
AUTRE 2	0 €	0 €
AUTRE 3	0 €	0 €
SSIAD	0 €	0 €

Répartition des Crédits Assurance maladie – Conseil départemental

	Assurance maladie	Conseil départemental
Tarifcation 2021	2294757,183 €	0 €
• Dont CNR	-257699,8431 €	0 €
A partir du 1er janvier 2022	2552457,026 €	0 €

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00271

DECISION 130808504 20211215

DECISION TARIFAIRE N°494 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
SSIAD DU CCAS DE LA CIOTAT - 130808504

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure SSIAD PA dénommée SSIAD DU CCAS DE LA CIOTAT (130808504), sise à LA CIOTAT et gérée par l'entité dénommée C.C.A.S. DE LA CIOTAT (130805245) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 540 230,49 € au titre de 2021, dont 43 619,38 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 45 019,21 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	540 230,49 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 539 705,81 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	539 705,81 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 44 975,48 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire C.C.A.S. DE LA CIOTAT (130805245) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130808504	SSIAD DU CCAS DE LA CIOTAT	LA CIOTAT

Email ET : secretariat.ssiad@mairie-laciotat.fr

Email EJ : f.bekkar@mairie-laciotat.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	0	0	0	0	0	40	0
au 31/12/2021	0	0	0	0	0	40	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	527 828,57 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	527 828,57 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	0,00			Coût à la place 13 492,65 €
PMP pris en compte en CB 2021	0,00			
PUI				
Option tarifaire	au 01/01/2021			
Valeur du point				

	GLOBAL AVEC PUI	13,10 €
référence valeur du point	GLOBAL SANS PUI	12,44 €
	PARTIEL AVEC PUI	11,11 €
	PARTIEL SANS PUI	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 0,00 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,30 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 583,49 €	0,00 €
Total base actualisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	529 412,06 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	0,00 €	Montant alloué 0,00 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 293,75 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
802,52 €	16 800,00 €	0,00 €	23 240,00 €	1 378,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 398,75 €

TOTAL CNR 2021 43 619,38 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 43 094,70 €

Commentaires

L'autorité de tarification propose d'affecter le résultat excédentaire de 103 299€ de la manière suivante :

- 60 204€ en réserve de compensation
- 43 095€ en diminution des charges d'exploitation 2021

Après affectation :
la réserve de compensation est de 60 204€

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	540 230,49 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	539 705,81 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00272

DECISION 130808744 20211215

DECISION TARIFAIRE N°495 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD DU CH DE SALON DE PROVENCE - 130808744

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 01/07/2005 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD DU CH DE SALON DE PROVENCE (130808744), sise à SALON DE PROVENCE et gérée par l'entité dénommée CH SALON DE PROVENCE (130782634) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 2 084 310,37 € au titre de 2021, dont 658 894,26 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 173 692,53 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 712 398,35 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	143 198,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	228 714,01 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 425 416,11 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 053 504,10 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	143 198,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	228 714,01 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 118 784,68 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH SALON DE PROVENCE (130782634) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130808744	EHPAD DU CH DE SALON DE PROVENCE	SALON DE PROVENCE

Email ET : dir@ch-salon.fr

Email EJ : Direction@ch-salon.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :

au 31/12/2020

au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	57	0	12	0	0	0	0
au 31/12/2021	57	0	12	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

1 250 884,93 €

répartie comme suit :

Montant

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	1 043 867,93 €	0,00 €	143 198,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 819,00 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	26/03/2019	Bordereau CD	Coût à la place	11 933,17 €
PMP pris en compte en CB 2021	14/06/2019	GALAAD		
PUI				
Option tarifaire				
Valeur du point	13,1			

au 01/01/2021

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI	13,10 €
GLOBAL SANS PUI	12,44 €
PARTIEL AVEC PUI	11,11 €
PARTIEL SANS PUI	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

1 053 504,10 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	9 636,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	1 053 504,10 €	0,00 €	143 198,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	0,00 €	Montant alloué 0,00 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	9 216,28 €	0,00 €	0,00 €	155 678,73 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 143,59 €	550 681,00 €	0,00 €	0,00 €	46 352,58 €	0,00 €	20 069,46 €	0,00 €	0,00 €	38 654,40 €	0,00 €	1 993,22 €

TOTAL CNR 2021 658 894,26 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	2 084 310,37 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 425 416,11 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00273

DECISION 130808801 20211215

DECISION TARIFAIRE N°496 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD KORIAN LES LUBERONS - 130808801

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD KORIAN LES LUBERONS (130808801), sise à LE PUY SAINTE REPARADE et gérée par l'entité dénommée LES BEGONIAS (250018686) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 1 951 005,81 € au titre de 2021, dont 93 345,52 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 162 583,82 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 575 977,95 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	54 115,29 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	320 912,57 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 857 660,29 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 482 632,43 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	54 115,29 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	320 912,57 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 154 805,02 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire LES BEGONIAS (250018686) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130808801	EHPAD KORIAN LES LUBERONS	LE PUY SAINTE REPARADE

Email ET : reception.lesluberons@korian.fr

Email EJ : jeanne.borsoi@korian.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	103	5	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	103	5	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	1 546 207,84 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	1 431 145,22 €	54 115,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 947,33 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	12/12/2017	GALAAD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	12/12/2017	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			
	au 01/01/2021			
		<i>référence valeur du point</i>		
		GLOBAL AVEC PUI		13,10 €
		GLOBAL SANS PUI		12,44 €
		PARTIEL AVEC PUI		11,11 €
		PARTIEL SANS PUI		10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 1 482 632,43 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	15 313,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	1 446 458,47 €	54 115,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	36 173,95 €	Montant alloué 36 173,95 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	259 965,24 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
2 066,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	61 174,19 €	0,00 €	26 503,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 601,79 €

TOTAL CNR 2021 93 345,52 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	1 951 005,81 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 857 660,29 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00274

DECISION 130809049 20211215

DECISION TARIFAIRE N°497 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
SSIAD-PA SE REMOUNTA - 130809049

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure SSIAD PA dénommée SSIAD-PA SE REMOUNTA (130809049), sise à MARSEILLE 06EME et gérée par l'entité dénommée MUTUALITE FRANCAISE PACA SSAM (130007032) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 518 734,01 € au titre de 2021, dont 51 413,40 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 43 227,83 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	518 734,01 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 584 858,26 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	584 858,26 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 48 738,19 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MUTUALITE FRANCAISE PACA SSAM (130007032) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130809049	SSIAD-PA SE REMOUNTA	MARSEILLE 06EME

Email ET : s.riquelme@actimut.fr

Email EJ : c.rocce@lamut.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	0	0	0	0	0	47	0
au 31/12/2021	0	0	0	0	0	47	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	577 515,71 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	577 515,71 €	0,00 €	0,00 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	0,00			Coût à la place 12 443,79 €
PMP pris en compte en CB 2021	0,00			
PUI				
Option tarifaire	au 01/01/2021			
Valeur du point				

<i>référence valeur du point</i>		
GLOBAL AVEC PUI	13,10 €	
GLOBAL SANS PUI	12,44 €	
PARTIEL AVEC PUI	11,11 €	
PARTIEL SANS PUI	10,48 €	

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 0,00 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,30 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 732,55 €	0,00 €
Total base actualisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	579 248,26 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	0,00 €	Montant alloué 0,00 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 610,00 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
942,96 €	19 740,00 €	0,00 €	27 583,50 €	1 503,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 643,53 €

TOTAL CNR 2021 51 413,40 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 117 537,64 €

Commentaires

L'autorité de tarification propose d'affecter le résultat excédentaire de 117 538€ en diminution des charges d'exploitation 2021, compte tenu du taux d'activité inférieur à 75% (soit 45,80%).

Après affectation, la réserve de compensation reste à 84 677€

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	518 734,01 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	584 858,26 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00275

DECISION 130809114 20211215

DECISION TARIFAIRE N°498 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD LES OPALINES MARSEILLE - 130809114

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 04/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES OPALINES MARSEILLE (130809114), sise à MARSEILLE 16EME et gérée par l'entité dénommée SARL LES OPALINES MARSEILLE (130007081) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 1 406 772,43 € au titre de 2021, dont 14 557,54 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 117 231,04 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 165 772,97 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	240 999,47 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 392 214,89 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 151 215,42 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	240 999,47 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 116 017,91 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL LES OPALINES MARSEILLE (130007081) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130809114	EHPAD LES OPALINES MARSEILLE	MARSEILLE 16EME

Email ET : opalines-marseille@orange.fr
 Email EJ : direction-marseille@lesopalines.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	80	0	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	80	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	1 124 295,26 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	1 078 524,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 770,33 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	23/04/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	26/06/2019	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			
	au 01/01/2021			
		<i>référence valeur du point</i>		
		GLOBAL AVEC PUI	13,10 €	
		GLOBAL SANS PUI	12,44 €	
		PARTIEL AVEC PUI	11,11 €	
		PARTIEL SANS PUI	10,48 €	

Calcul de la dotation plafond :
 $((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 1 151 215,42 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	11 540,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	1 090 065,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	61 150,28 €	Montant alloué 61 150,28 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	195 229,14 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 605,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 746,00 €	0,00 €	4 408,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 797,50 €

TOTAL CNR 2021 14 557,54 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	1 406 772,43 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 392 214,89 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00276

DECISION 130809122 20211215

DECISION TARIFAIRE N°499 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD RESIDENCE L'OUSTAOU - 130809122

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE L'OUSTAOU (130809122), sise à PLAN DE CUQUES et gérée par l'entité dénommée SARL HEBERG TEMP DE L'OUSTAO (130007099) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 1 453 274,32 € au titre de 2021, dont 145 511,06 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 121 106,19 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 234 388,30 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	218 886,02 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 307 763,26 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 088 877,24 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	218 886,02 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 108 980,27 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL HEBERG TEMP DE L'OUSTAO (130007099) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130809122	EHPAD RESIDENCE L'OUSTAOU	PLAN DE CUQUES

Email ET : murielmonnie.direction@orange.fr

Email EJ : murielmonnie.direction@orange.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	75	0	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	75	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	1 030 356,85 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	988 786,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 570,57 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	09/03/2020	Bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	21/10/2020	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			
	au 01/01/2021			
		<i>référence valeur du point</i>		
		GLOBAL AVEC PUI		13,10 €
		GLOBAL SANS PUI		12,44 €
		PARTIEL AVEC PUI		11,11 €
		PARTIEL SANS PUI		10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 1 088 877,24 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	10 580,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	999 366,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	89 510,95 €	Montant alloué 89 510,95 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	177 315,45 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 504,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 154,68 €	0,00 €	78 228,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 622,66 €

TOTAL CNR 2021 145 511,06 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	1 453 274,32 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 307 763,26 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00277

DECISION 130809395 20211215

DECISION TARIFAIRE N°500 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
LES OPALINES - 130809395

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée LES OPALINES (130809395), sise à CHATEAUNEUF LES MARTIGUES et gérée par l'entité dénommée S.A.S LA BASTIDE (130007123) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 1 559 303,21 € au titre de 2021, dont 72 439,45 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 129 941,93 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 303 382,10 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	255 921,11 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 486 863,76 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 230 942,65 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	255 921,11 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 123 905,31 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire S.A.S LA BASTIDE (130007123) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130809395	LES OPALINES	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Email ET : direction-chateauneuf@lesopalines.fr

Email EJ : aurelie.pirani@lesopalines.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	84	0	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	84	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	1 219 243,78 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	1 170 639,55 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 604,23 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	29/03/2019	Bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	23/06/2019	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			
	au 01/01/2021			
		<i>référence valeur du point</i>		
		GLOBAL AVEC PUI	13,10 €	
		GLOBAL SANS PUI	12,44 €	
		PARTIEL AVEC PUI	11,11 €	
		PARTIEL SANS PUI	10,48 €	

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 1 230 942,65 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	12 525,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	1 183 165,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	47 777,26 €	Montant alloué 47 777,26 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	207 316,88 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 685,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 157,00 €	0,00 €	64 659,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 937,38 €

TOTAL CNR 2021 72 439,45 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	1 559 303,21 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 486 863,76 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00278

DECISION 130809445 20211215

DECISION TARIFAIRE N°501 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
SSIAD PA CH D'ALLAUCH - 130809445

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure SSIAD PA dénommée SSIAD PA CH D'ALLAUCH (130809445), sise à ALLAUCH et gérée par l'entité dénommée CH LOUIS BRUNET D'ALLAUCH (130781339) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 1 224 810,51 € au titre de 2021, dont 3 943,86 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 102 067,54 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	1 061 636,34 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	163 174,17 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 220 866,65 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	1 057 692,48 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	163 174,17 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 101 738,89 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CH LOUIS BRUNET D'ALLAUCH (130781339) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130809445	SSIAD PA CH D'ALLAUCH	ALLAUCH

Email ET : direction@ch-allauch.fr

Email EJ : ssiad@ch-allauch.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	0	0	0	0	0	69	10
au 31/12/2021	0	0	0	0	0	69	10

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	1 149 541,92 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	986 367,75 €	163 174,17 €	0,00 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	0,00			Coût à la place 15 328,88 €
PMP pris en compte en CB 2021	0,00			
PUI				
Option tarifaire	au 01/01/2021			
Valeur du point				

<i>référence valeur du point</i>	GLOBAL AVEC PUI	13,10 €
	GLOBAL SANS PUI	12,44 €
	PARTIEL AVEC PUI	11,11 €
	PARTIEL SANS PUI	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 0,00 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,30 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 959,10 €	0,00 €
Total base actualisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	989 326,85 €	163 174,17 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	0,00 €	Montant alloué 0,00 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 365,63 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 384,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	146,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 412,85 €

TOTAL CNR 2021 3 943,86 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	1 224 810,51 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 220 866,65 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00303

DECISION 130809742 20211215

DECISION TARIFAIRE N°502 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD RESIDENCE EDILYS - 130809742

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 0 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE EDILYS (130809742), sise à ISTRES et gérée par l'entité dénommée 0 (130804057) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 0,00 € au titre de 2021, dont 0,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 0,00 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 0,00 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	0,00 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 0,00 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire 0 (130804057) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130809742	EHPAD RESIDENCE EDILYS	ISTRES

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :
au 31/12/2020
au 31/12/2021

EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
7	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021
répartie comme suit :
Montant

EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
83 297,52 €								
79 732,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 565,39 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source	AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	23/04/2015		0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	23/04/2015		
PUI	NON		
Option tarifaire	PARTIEL		
Valeur du point	10,48	au 01/01/2021	

Coût à la place

0,00 €

référence valeur du point		
GLOBAL AVEC PUI		13,10 €
GLOBAL SANS PUI		12,44 €
PARTIEL AVEC PUI		11,11 €
PARTIEL SANS PUI		10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

0,00 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	79 732,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	0,00 €	Montant alloué 0,00 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 464,92 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	-7	0	0	0	0	0	0	0
Montant	-19 933,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	7	0	0	0	0	0	0	0
Montant	-59 799,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL CNR 2021 0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	0,00 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	-72 571,83 €
Base au 01/01/2022	0,00 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00304

DECISION 130809858 20211215

DECISION TARIFAIRE N°503 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD KORIAN LES ALPILLES - 130809858

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD KORIAN LES ALPILLES (130809858), sise à VITROLLES et gérée par l'entité dénommée SAS MEDOTELS (250015658) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 2 008 021,55 € au titre de 2021, dont 5 062,93 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 167 335,13 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 377 245,80 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	292 222,54 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	338 553,21 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 2 002 958,62 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 372 182,87 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	292 222,54 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	338 553,21 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 166 913,22 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS MEDOTELS (250015658) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130809858	EHPAD KORIAN LES ALPILLES	VITROLLES

Email ET : reception.lesalpilles@korian.fr

Email EJ : jeanne.borsoi@korian.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :

au 31/12/2020

au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	92	27	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	92	27	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

1 677 211,64 €

répartie comme suit :

Montant

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	1 320 691,48 €	292 222,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 297,62 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	14/12/2017	GALAAD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	14/12/2017	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			
	au 01/01/2021			
		<i>référence valeur du point</i>		
		GLOBAL AVEC PUI		13,10 €
		GLOBAL SANS PUI		12,44 €
		PARTIEL AVEC PUI		11,11 €
		PARTIEL SANS PUI		10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

1 372 182,87 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	14 131,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	1 334 822,88 €	292 222,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	37 359,99 €	Montant alloué 37 359,99 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	274 255,59 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 845,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 217,13 €

TOTAL CNR 2021 5 062,93 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	2 008 021,55 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	2 002 958,62 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00305

DECISION 130809866 20211215

DECISION TARIFAIRE N°504 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD RESIDENCE MARGUERITE - 130809866

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE MARGUERITE (130809866), sise à MARSEILLE 10EME et gérée par l'entité dénommée RESIDENCE MARGUERITE (130007180) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 1 244 225,26 € au titre de 2021, dont 54 474,54 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 103 685,44 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	989 993,75 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	56 264,65 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	197 966,87 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 189 750,72 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	935 519,21 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	56 264,65 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	197 966,87 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 99 145,89 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire RESIDENCE MARGUERITE (130007180) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130809866	EHPAD RESIDENCE MARGUERITE	MARSEILLE 10EME

Email ET : direction@residencemarguerite.com

Email EJ : direction@residencemarguerite.com

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	65	0	0	12	0	0	0
au 31/12/2021	65	0	0	12	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021	942 177,47 €								
répartie comme suit :	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	848 315,19 €	0,00 €	0,00 €	56 264,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 597,63 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	17/07/2020	Bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	22/10/2020	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			

au 01/01/2021

<i>référence valeur du point</i>	
GLOBAL AVEC PUI	13,10 €
GLOBAL SANS PUI	12,44 €
PARTIEL AVEC PUI	11,11 €
PARTIEL SANS PUI	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond 935 519,21 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	9 076,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	857 392,16 €	0,00 €	0,00 €	56 264,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	78 127,05 €	Montant alloué 78 127,05 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	160 369,24 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
1 304,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 172,67 €	0,00 €	19 724,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 272,97 €

TOTAL CNR 2021 54 474,54 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	1 244 225,26 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 189 750,72 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00306

DECISION 130809940 20211215

DECISION TARIFAIRE N°505 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD LES TERRES ROUGES - 130809940

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES TERRES ROUGES (130809940), sise à AUBAGNE et gérée par l'entité dénommée ASSOCIAT. ACCUEIL TERRES ROUGES (130007198) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 491 038,56 € au titre de 2021, dont 40 443,13 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 40 919,88 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	417 920,58 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	73 117,98 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 450 595,43 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	377 477,44 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	73 117,98 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 37 549,62 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIAT. ACCUEIL TERRES ROUGES (130007198) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130809940	EHPAD LES TERRES ROUGES	AUBAGNE

Email ET : trcampin@gmail.com

Email EJ : secretariat.terresrouges@gmail.com

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :

au 31/12/2020

au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	26	0	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	26	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

357 758,54 €

répartie comme suit :

Montant

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	343 872,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 886,48 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	29/06/2020	Bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	18/09/2020	Validation médecin ARS		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			
	au 01/01/2021			
		<i>référence valeur du point</i>		
		GLOBAL AVEC PUI	13,10 €	
		GLOBAL SANS PUI	12,44 €	
		PARTIEL AVEC PUI	11,11 €	
		PARTIEL SANS PUI	10,48 €	

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

377 477,44 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	1,07 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	3 679,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	347 551,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	29 925,95 €	Montant alloué 29 925,95 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	59 231,50 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
521,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 726,84 €	0,00 €	37 285,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	909,19 €

TOTAL CNR 2021 40 443,13 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	491 038,56 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	450 595,43 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00307

DECISION 130809957 20211215

DECISION TARIFAIRE N°506 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD RESIDENCE LA CALECHE - 130809957

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reconductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE LA CALECHE (130809957), sise à AIX EN PROVENCE et gérée par l'entité dénommée SAS LA CALECHE (130034523) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à 408 976,09 € au titre de 2021, dont - 81 483,81 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire **mensuelle** s'établit à 34 081,34 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	386 589,81 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	22 386,28 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 343 792,01 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 108 046,21 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	235 745,80 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 111 982,67 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SAS LA CALECHE (130034523) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130809957	EHPAD RESIDENCE LA CALECHE	AIX EN PROVENCE

Email ET : dir.caleche@belage.org

Email EJ : direx@belage.org

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :

au 31/12/2020

au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	80	0	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	80	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

1 141 738,69 €

répartie comme suit :

Montant

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	1 096 966,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 772,56 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	02/10/2018	Bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	19/06/2019	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			

au 01/01/2021

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI	13,10 €
GLOBAL SANS PUI	12,44 €
PARTIEL AVEC PUI	11,11 €
PARTIEL SANS PUI	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

1 108 046,21 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	11 080,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	1 108 046,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	0,00 €	Montant alloué 0,00 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	190 973,24 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	80	0	0	0	0	0	0	0
Montant	-639 972,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-81 483,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL CNR 2021 -81 483,81 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	408 976,09 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	1 343 792,01 €

Commentaires

Agence régionale de santé PACA

R93-2021-12-15-00308

DECISION 130810096 20211215

DECISION TARIFAIRE N°507 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2021 CONCERNANT
EHPAD LES JARDINS DE MAURIN - 130810096

Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- VU INSTRUCTION N°DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 complémentaire à l'instruction N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/119 du 8 juin 2021 relative aux orientations de l'exercice 2021 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;
- VU l'arrêté du 15 novembre 2021 fixant le montant du complément de traitement indiciaire applicable aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2021 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif des dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L.314-3-4 du même code, publié au Journal Officiel du 9 juin 2020 ;
- VU la décision n° 2021-15 du 15 juin 2021 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative aux dotations régionales limitatives 2021 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2021 ;
- VU l'arrêté du 16 juin 2021 fixant pour 2021 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles et le taux de revalorisation des produits de la tarification reductible afférents aux soins ;
- VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de Directeur Général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES JARDINS DE MAURIN (130810096), sise à BERRE L'ETANG et gérée par l'entité dénommée ENTRAIDE (130804057) ;

Considérant la décision tarifaire portant fixation du forfait global de soins pour 2021 de la structure concernée ;

DECIDE

Article 1^{ER} A compter du 01/01/2021, le forfait global de soins est fixé à -217 899,54 € au titre de 2021, dont -217 899,54 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à -18 158,30 €

Pour 2021, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	-217 899,54 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00
Financements complémentaires	0,00 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

Article 2 A compter du 1er janvier 2022, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 903 932,15 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	729 690,54 €	0.00
UHR	0,00 €	0.00
PASA	0,00 €	0.00
Hébergement Temporaire	0,00 €	0.00
Accueil de jour	0,00 €	0.00
Plateforme de répit	0,00 €	0.00

Financements complémentaires	174 241,61 €	0.00
SSIAD PA	0,00 €	0.00
Equipe spécialisée ALZHEIMER	0,00 €	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 75 327,68 €.

- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin, 69433, LYON Cedex 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.
- Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ENTRAIDE (130804057) et à l'établissement concerné.

Fait à MARSEILLE, le 15/12/2021

NOTE TECHNIQUE 2021



FINESS ET	RAISON SOCIALE ET	COMMUNE
130810096	EHPAD LES JARDINS DE MAURIN	BERRE L'ETANG

Email ET : marie-therese.zerdan@entraide.asso.fr

Email EJ : marie-therese.zerdan@entraide.asso.fr

Réf. Interne : DOMS-1221-1825-I

CAPACITE INSTALLEE

Nbre de places :

au 31/12/2020

au 31/12/2021

	EHPAD + RESID. AUTONOMIE	HT	AJ	PASA	UHR	SSIAD PA	ESA
au 31/12/2020	52	0	0	0	0	0	0
au 31/12/2021	52	0	0	0	0	0	0

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT SOINS AU 01/01/2021

Base totale au 01/01/2021

716 629,60 €

répartie comme suit :

Montant

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA	FI. COMPL.
Montant	689 069,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 559,80 €

AUTRES ELEMENTS DE TARIFICATION

	Date de validation	Source		AJ ou SSIAD PA
GMP pris en compte en CB 2021	11/12/2017	bordereau CD	Coût à la place	0,00 €
PMP pris en compte en CB 2021	19/03/2018	GALAAD		
PUI	NON			
Option tarifaire	PARTIEL			
Valeur du point	10,48			

au 01/01/2021

référence valeur du point

GLOBAL AVEC PUI	13,10 €
GLOBAL SANS PUI	12,44 €
PARTIEL AVEC PUI	11,11 €
PARTIEL SANS PUI	10,48 €

Calcul de la dotation plafond :

$((PMP * 2,59) + GMP) * \text{capacité} * \text{valeur du point}$

Montant dotation plafond

729 690,54 €

TARIFICATION 2021

ACTUALISATION

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total base actualisée	689 069,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

RESORPTION DE L'ECART A LA DOTATION PLAFOND

	Ecart à la dotation plafond après actualisation	Résorption de l'écart
Montant	40 620,74 €	Montant alloué 40 620,74 €

MESURES NOUVELLES

Créations :

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	UHR	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Autres mesures nouvelles :

	IDE de nuit (astreintes)	Séjour pour les médecins salariés en EHPAD	Passage au tarif global	Développement accueil temporaire Stratégie aidants	Revalorisation salariale du SEGUR SANTE
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	146 681,81 €

REDEPLOIEMENTS

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

MISES EN RESERVES TEMPORAIRES

	EHPAD + RA	HT	AJ	PASA	Fi.COMPL.	PFR	SSIAD PA	ESA
Nbre de places	52	0	0	0	0	0	0	0
Montant	-729 690,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2021

Autotests	Soutien à l'investissement (Frais financiers + systèmes d'information + investissements du quotidien EHPAD)	Soutien EHPAD	Autres CNR (PATHOS + temps libéré + TELEGESTION SSIAD + autres)	Crédits exceptionnels SURCOUT COVID-19 (RH_Matériel_Logistique et autre)	Expérimentations régionales (IDE de nuit + PASA de nuit et autres)	CNR pertes hébergement Trim 1	Reprise des CNR 2020 suite au contrôle A POSTERIORI des surcoûts	Qualité de vie au travail	Neutralisation perte dépendance	Neutralisation perte soins	Remboursement tests Covid
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-217 899,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL CNR 2021 -217 899,54 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT RETENU

Montant 0,00 €

Commentaires

DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT AU 31/12/2021

Dotation globale au 31/12/2021	-217 899,54 €
EAP 2022 : mesures nouvelles	0,00 €
EAP 2022 : redéploiements	0,00 €
Base au 01/01/2022	903 932,15 €

Commentaires